



Rapport d'activité annuel de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Siagne

Année 2014

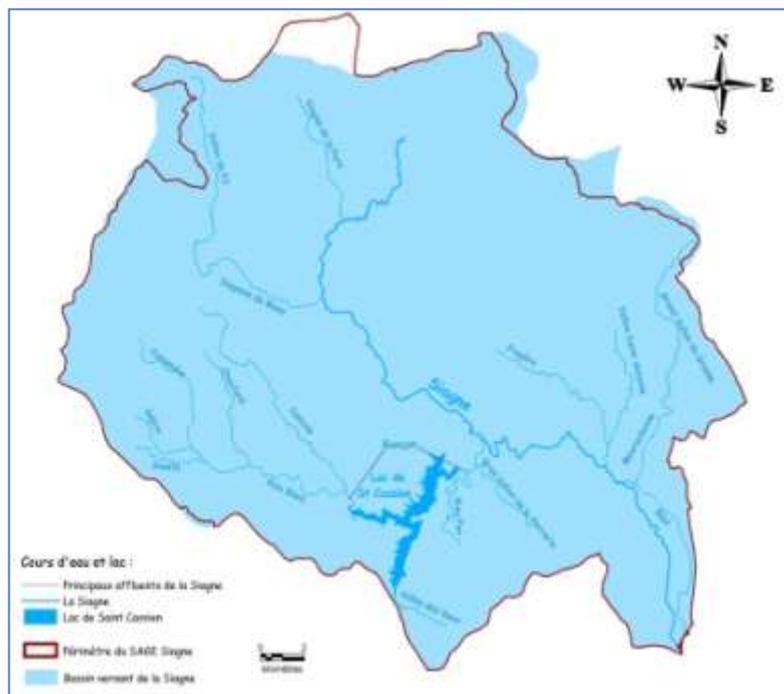


Sommaire

I.	Présentation.....	1
II.	Les moyens mis en œuvre pour l'animation du SAGE.....	2
	1. Les moyens techniques.....	2
	2. Les moyens financiers et le budget du SAGE en 2014.....	3
III.	Rappel de l'articulation entre les différentes instances du SAGE Siagne.....	4
IV.	La Commission Locale de l'Eau (CLE) et le Bureau de la CLE.....	5
	1. La Commission Locale de l'Eau.....	5
	a. Rappel.....	5
	b. Évolution potentielle de la CLE.....	5
	c. 3 ^{ème} réunion de la CLE.....	5
	2. Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau.....	6
	a. 3 ^{ème} réunion du Bureau de la CLE.....	7
	b. 4 ^{ème} réunion du Bureau de la CLE.....	7
V.	Les études menées dans le cadre du SAGE.....	7
	1. Étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne ».....	8
	a. Rappel du contexte et des objectifs.....	8
	b. Avancement de l'étude.....	8
	c. Les réunions réalisées dans le cadre de cette étude.....	9
	2. Étude « État des lieux du SAGE Siagne ».....	10
	a. Rappel du contexte et des objectifs.....	10
	b. Avancement de l'étude.....	10
	c. Les réunions réalisées dans le cadre de cette étude.....	11
	d. Entretiens individuels avec les acteurs du territoire en 2014.....	12
VI.	Autres études ou démarches menées ou potentielles sur le bassin versant de la Siagne en lien avec le SAGE et connues par la structure porteuse (hors démarches communales).....	13
VII.	Autres réunions et rencontres.....	14
	1. Réunions d'information aux collectivités.....	14
	2. Entretien individuel.....	15
	3. Participation du Président de CLE à d'autres démarches.....	16
	4. Autres réunions suivies par la cellule d'animation.....	16
VIII.	Actions de communication.....	17
	1. Interventions en milieu scolaire et manifestations.....	17
	2. Outils de communication mis en place.....	18
IX.	Perspectives pour l'année 2015.....	18
	1. Moyens techniques et financiers.....	18
	2. Les études.....	18
	a. « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ».....	18
	b. « État des lieux du SAGE ».....	19
	c. Autres études.....	19
	2. Commission Locale de l'Eau et Bureau de CLE.....	19
	3. Suivi des autres démarches et actions de communication.....	20
	4. La gouvernance.....	20

I. Présentation

La Siagne est un fleuve côtier méditerranéen permanent karstique qui prend sa source à Escragnolles (Alpes-Maritimes) au pied du massif de l'Audibergue (630 m d'altitude) et parcourt environ 44 km jusqu'à son embouchure à Mandelieu-la-Napoule.



Le bassin versant de la Siagne abrite des milieux remarquables et spécifiques dus à la nature des reliefs, aux circulations de l'eau et à un climat méditerranéen combiné à un climat montagnard.

La Siagne et ses principaux affluents (Siagne de la Pare, Siagnole de Mons, Biançon) sont considérés comme « château d'eau » et utilisés depuis le 1^{er} siècle pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation. Cette ressource est considérée comme stratégique tant pour l'ouest du pays grassois que pour l'est du pays varois.

Par ailleurs, la Siagne a un régime de crues conditionné par de fortes précipitations entraînant parfois des inondations importantes sur les communes de la basse vallée.

Lors de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2010-2015, le bassin versant de la Siagne a été identifié comme prioritaire vis-à-vis d'un déséquilibre quantitatif et nécessitant des actions relatives à la gestion quantitative de la ressource afin d'atteindre le bon état des masses d'eau comme le préconise la Directive Européenne Cadre sur l'Eau (Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000).

Face aux enjeux relatifs à la gestion de l'eau sur le territoire, l'État, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, les Conseils Généraux des Alpes-Maritimes et du Var et les acteurs locaux ont engagé une réflexion commune afin d'inscrire le bassin versant de la Siagne dans une démarche de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le 31 mars 2010, le Syndicat Intercommunal Interdépartemental à Vocation Unique (SIIVU) de la Haute Siagne, en raison de son interdépartementalité et de son expérience dans la gestion des milieux aquatiques et du site Natura 2000 FR9301574 « Gorges de la Siagne », s'est vu confié le portage de la phase préliminaire (émergence et instruction) du SAGE de la Siagne, en étroite collaboration avec le Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents (SISA). La démarche du SAGE a été officiellement lancée le **7 juillet 2010** en mairie de Saint-Cézaire-sur-Siagne (06).

Le Comité de Bassin a validé le **16 janvier 2011** le dossier préliminaire «Vers un SAGE sur le bassin versant de la Siagne ». Le périmètre du SAGE de la Siagne a été délimité par arrêté préfectoral le **6 décembre 2011** après avis favorable du Comité de Bassin le 24 juin 2011. Il comprend 26 communes en totalité ou partiellement, dont 18 des Alpes-Maritimes et 8 du Var, et s'étend sur environ 520 km² de l'amont du bassin à la mer Méditerranée (cf. *annexe 1*).

La structure et la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Siagne ont été validées par arrêtés préfectoraux du **14 mai 2013** et du **8 août 2014**. La CLE a été installée le **11 juin 2013** en mairie de Peymeinade par le Préfet des Alpes-Maritimes. Lors de cette réunion, le SIIVU de la Haute Siagne, dans la continuité de la phase préliminaire, a été officiellement désigné comme structure porteuse pour l'élaboration du SAGE de la Siagne.

Les règles de fonctionnement du SAGE ont été adoptées lors de la seconde réunion de la CLE du **13 novembre 2013** et modifiées le **3 novembre 2014** en troisième réunion de la CLE.

Ce rapport annuel présente l'état d'avancement du SAGE Siagne, les moyens mis en œuvre pour l'année 2014 ainsi que les perspectives pour 2015.

II. Les moyens mis en œuvre pour l'animation du SAGE

1. Les moyens techniques

Le SIIVU de la Haute Siagne, structure porteuse du SAGE Siagne, met à disposition de la Commission Locale de l'Eau en 2014 :

- Mme Rosanne PILON, chargée de mission SAGE, assurant l'animation du SAGE Siagne à hauteur de 100 % de son temps ;
- Mme Sylvie RAFFIN-CALLOT, Directrice du SIIVU et chargée de mission Natura 2000, apportant un appui administratif au SAGE à hauteur de 10% de son temps.

Les missions en 2014 :

- Organisation, animation et secrétariat administratif de la CLE et du Bureau de CLE : Préparation des réunions (demande et préparation de salle, prise de contacts, rédaction des convocations, diaporama), rédaction des délibérations et des comptes-rendus, animation des réunions, réflexion sur une éventuelle évolution de la CLE ;

- Suivi du budget : Élaboration d'un tableau de bord, suivi et prospective de l'état des dépenses/recettes ;

- Montage et suivi des dossiers de financement : FEDER, Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Général du Var, EPCI ;

- Mise en place d'une clef de répartition financière et d'une convention financière entre les collectivités pour les années 2014 et 2015 ;

- Suivi des études en cours : Préparation des réunions de secrétariats techniques, des comités de pilotage et des groupes de travail, lecture et commentaire des rapports de phases, transmissions de données, lien entre les Bureaux d'étude ;

- Réflexion sur les commissions thématiques ;

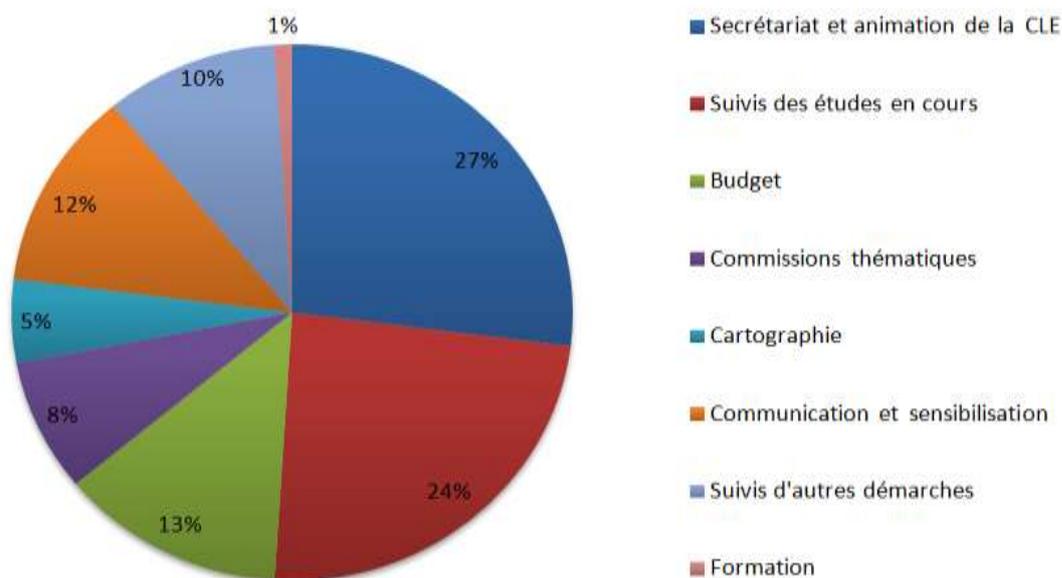
- Cartographie : récupération de données, créations de tables SIG, catalogue de métadonnées, créations de cartes démonstratives des caractéristiques du bassin versant ;

- Développement, mise en œuvre et suivi d'actions de communication du SAGE : Participation aux journées à thème, création d'une lettre d'information, mise en place d'un site Internet « SAGE Siagne » avec plateforme d'échange, animation et sensibilisation auprès des collèges de Fayence et Montauroux (Var) ;

- Information aux élus du territoire ;

- Suivi des autres démarches présentes sur le bassin (ScoT, PLU, Natura 2000, PNR Préalpes d'Azur...) et hors du bassin (SDAGE, SOURCE...) et articulation avec les problématiques du SAGE (voir VII. *Autres réunions et rencontres*).

En 2014, la chargée de mission a participé les 24 et 25 avril à une formation intitulée « L'animation de réunion » proposée par le CNFPT.



2. Les moyens financiers et le budget du SAGE en 2014

En 2014, le SIIUV de la Haute Siagne dans le cadre de l'élaboration du SAGE Siagne bénéficie du soutien financier de plusieurs organismes :

- Le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) finance à 50 % le poste de chargée de mission ;

- L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse finance le poste de chargée de mission à hauteur de 50 % et les études « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau » et « État des lieux du SAGE Siagne » à hauteur de 70 % et 50 % respectivement ;

- La Région Provence-Alpes-Côte-D'azur finance les études « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau » et « État des lieux du SAGE Siagne » à hauteur de 30 % chacune ;

- Le Conseil Général du Var, la Communauté de Communes du Pays de Fayence et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse participent à hauteur de 13 000 € ;

- La Société d'Économie Mixte d'Exploitation des Sources de la Siagnole (E2S) participe à hauteur de 5 000 € ;

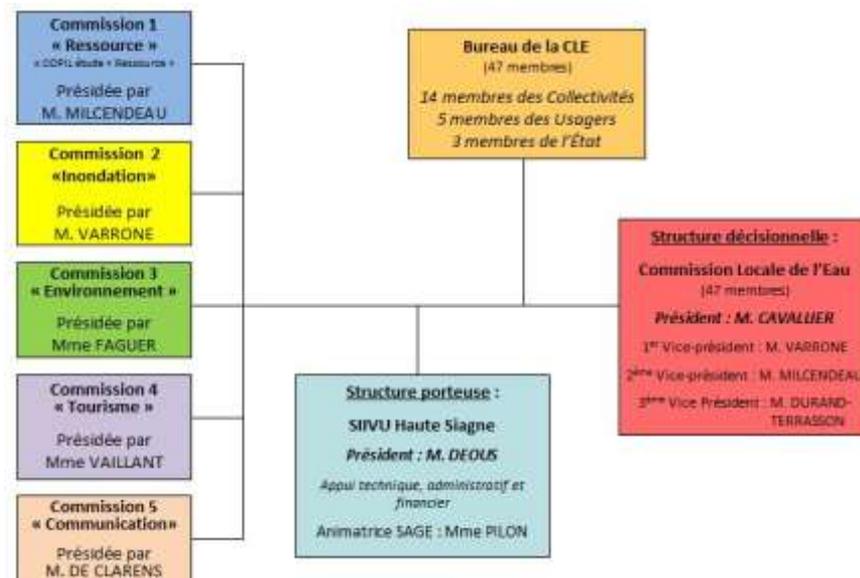
Lors de la 2^{ème} réunion de la CLE du 13 novembre 2013, une clef de répartition financière s'appuyant sur un budget cohérent et sincère a été validée. En 2014, il a été proposé aux communes présentes dans le périmètre du SAGE une convention financière 2014-2015 pour l'élaboration du SAGE basée sur un principe de solidarité de bassin. Sur les 26 communes, 25 ont adhéré à cette convention en 2014 représentant un montant de 67 741 € pour 2014 et de 68 334 € pour 2015. La dernière commune devrait délibérer pour se positionner par rapport à cette convention en janvier 2015.

L'annexe 2 présente l'état des dépenses et des recettes du SAGE pour l'année 2014.

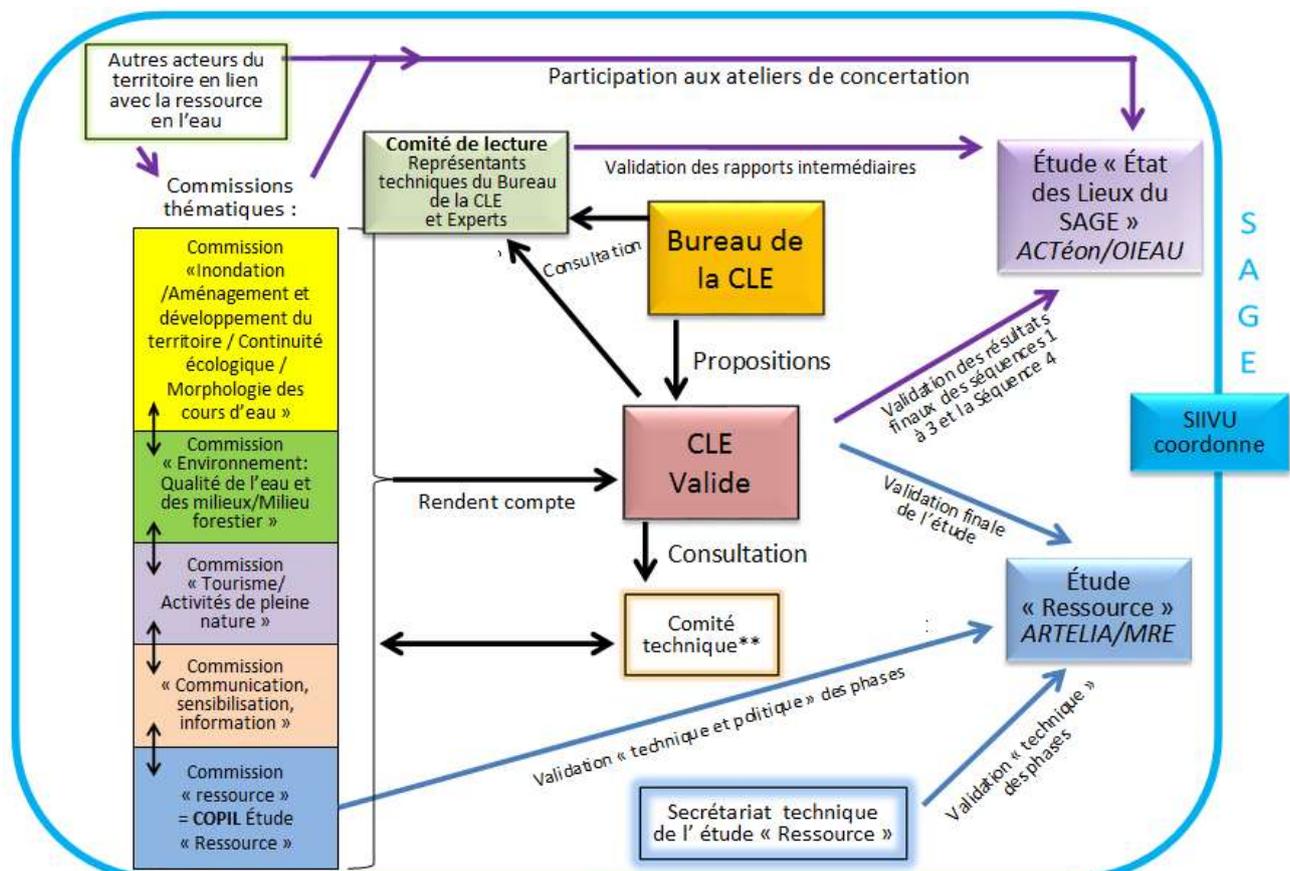
III. Rappel de l'articulation entre les différentes instances du SAGE Siagne

Afin d'avoir une concertation optimale ainsi que des avis techniques et politiques sur les études et le processus de la démarche SAGE, plusieurs instances s'articulent autour de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Organisation :



Articulation et fonctionnement :



Étude « Ressource » = Étude « Diagnostic de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne »
Comité technique **: pourra être constitué et sollicité si nécessaire (non fonctionnel pour le moment)

IV. La Commission Locale de l'Eau (CLE) et le Bureau de la CLE

1. La Commission Locale de l'Eau

a. Rappel

La Commission Locale de l'Eau, organe décisionnel du SAGE, a été constituée par arrêté préfectoral du **14 mai 2013** par le Préfet des Alpes-Maritimes, coordonateur de la démarche, M. Christophe MIRMAND (cf. *annexe 3*). Après les évolutions des EPCI en janvier 2014 et les élections municipales de mars 2014, la composition du collège des collectivités a été actualisée par arrêté préfectoral du **8 août 2014** (cf. *annexe 4*). Cette instance décisionnelle est un organe de concertation et de mobilisation des différents acteurs et usagers de la ressource sur le territoire de la Siagne.

Actuellement, elle comprend 47 membres et est composée de trois collèges :

- Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 24 membres
- Le collège des usagers, des propriétaires fonciers des organisations professionnelles et des associations concernées : 12 membres
- Le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés : 11 membres

b. Évolution potentielle de la CLE

Après demande de plusieurs structures et consultation du Bureau de la CLE le 9 juillet 2014, le Président a rédigé un courrier, en date du 14 octobre 2014, demandant au Préfet des Alpes-Maritimes l'élargissement de la CLE avec l'entrée de la commune de Seillans, de Saint-Cézaire-sur-Siagne et du SIGLE dans le collège des collectivités ; et de la SEM E2S et des Chambres de Commerce et d'Industrie du Var et des Alpes-Maritimes (remplaçant la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionales) dans le collège des usagers.

La CLE proposée serait donc constituée de 52 membres :

- 27 membres représentés dans le collège des collectivités (correspondant à 51,9 % de la CLE) ;
- 14 membres représentés dans le collège des usagers (correspondant à 26,9 % de la CLE) ;
- 11 membres représentés dans le collège des représentants de l'État (correspondant à 21,2 % de la CLE).

Cette proposition a été également envoyée au Préfet du Var et aux Sous-préfets des deux départements pour avis. Une réponse devrait être formulée d'ici le premier trimestre 2015.

c. 3^{ème} réunion de la CLE

La 3^{ème} réunion de la CLE a été organisée le **3 novembre 2014** dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à Grasse. Cette séance été présidée par M. CAVALLIER, 39 membres de la CLE étaient présents et représentés (30 membres et 9 membres respectivement).

L'ordre du jour était le suivant :

1. Validation du compte rendu de la réunion de la CLE du 13/11/2013
2. Actualisation du Bureau de la CLE
3. Aspect financier du SAGE Siagne
4. Avancement de l'étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne »
5. Avancement de l'étude « État des lieux du SAGE Siagne »
6. Propositions d'études potentielles à mener sur le bassin versant

7. Les commissions thématiques : Proposition des Présidences, membres et contenus
8. Rapport d'activité annuel 2013
9. Actions de communication
10. Calendrier du SAGE
11. Divers : - Motion relative à la recherche et à l'exploitation du gaz de schiste
- Avancement du SDAGE 2016-2021

Lors de cette réunion (*compte rendu en annexe 5*), la composition du Bureau de la CLE a été actualisée (*cf. annexe 6*). Les 2^{ème} et 3^{ème} Vice-présidents ont été élus à l'unanimité :

- 2^{ème} Vice-président : M. Jean-Yves MILCENDEAU, représentant la commune de Cannes
- 3^{ème} Vice-président : M. Philippe DURAND-TERRASSON, représentant la commune de Montauroux

La Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins a demandé à participer aux travaux du Bureau de la CLE. En conséquent, les règles de fonctionnement ont du être modifiées (article 7) (*cf. annexe 7*).

Un point sur le financement du SAGE a été fait en présentant le contenu de la convention financière, le budget réel au 3 novembre 2014 et les budgets prévisionnels pour 2014 et 2015 (*cf. annexe 2*).

L'avancement des études en cours a été présenté (*voir V. Les études menées dans le cadre du SAGE*) ainsi que les premiers enjeux ressortis de l'étude « État des lieux » et les potentielles études à mener sur le bassin versant par le SIIVU ou d'autres organismes (*voir VI. Autres études ou démarches menées ou potentielles*).

Également, lors de cette réunion, les présidents des cinq commissions thématiques ont été élus (*voir III. Rappel de l'articulation entre les différentes instances du SAGE Siagne*) et le contenu des commissions a été proposées (*cf. annexe 8*) et validées par les membres de la CLE. Ces commissions se réuniront en 2015 (*calendrier prévisionnel en annexe 9*) pour assurer une concertation optimale afin d'échanger sur les caractéristiques et les enjeux du territoire et d'apporter des éléments clefs pour la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du Règlement du SAGE.

Le rapport annuel du SAGE Siagne a été validé par la CLE sans remarque particulière et a ensuite été transmis aux Préfets des deux départements, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Rhône-Méditerranée et Corse.

Les actions de communication mises en place ont été présentées : la lettre du SAGE et le site Internet www.sagesiagne.fr en cours de construction (*voir VIII. Actions de communication*).

Le Président de la CLE a proposé à l'Assemblée de prendre **une motion relative à la recherche et à l'exploitation du gaz de schiste** demandant ainsi à l'État « *Que toutes demandes de permis de recherche, d'expérimentation ou d'exploitation des gaz de schiste par la technique de fracturation hydraulique sur le périmètre du bassin versant de la Siagne soient refusées* ». Cette motion a été adoptée avec 28 voix pour, 0 voix contre et 11 abstentions (*cf. annexe 10*).

2. Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le Bureau de la CLE est chargé de préparer les dossiers et les séances de la CLE. Il peut recevoir une délégation de la CLE pour émettre des avis sur des projets.

Pour rappel, le Bureau de la CLE était composé de 11 membres du collège des collectivités (Président et Vice-présidents inclus), 5 membres du collège des usagers et 3 membres du collège des services de l'État. En novembre 2014, le collège des collectivités compte 3 membres supplémentaires (*cf. annexe 6*). Comme le précise le règlement du SAGE (*cf. annexe 7*), le Bureau est accompagné de représentants techniques et d'experts associés.

a. 3^{ème} réunion du Bureau de la CLE

Cette réunion a été organisée le **11 février 2014** dans les locaux du SIIVU de la Haute Siagne à Saint-Cézaire-sur-Siagne. 16 organismes sur 19 étaient représentés (22 personnes).

L'ordre du jour de cette séance était le suivant :

1. Validation du compte rendu du Bureau de la CLE 2
2. Convention financière
3. Proposition des présidences et contenu des commissions thématiques
4. Études prioritaires à lancer et autres études potentielles
5. Avancement des études en cours
6. Calendrier du SAGE
7. Concertation sur les nouvelles candidatures à la CLE

Cette réunion a permis aux membres du Bureau de donner leur avis sur la convention financière proposée, d'avoir une réflexion sur le contenu des commissions thématiques, et d'avoir un avis sur les demandes d'entrée à la CLE du SIGLE et d'E2S. Également, les études potentielles à mener et l'avancement des études en cours ont été présentés (*compte rendu en annexe 11*).

b. 4^{ème} réunion du Bureau de la CLE

Le **9 juillet 2014**, les membres du Bureau de la CLE se sont réunis à Auribeau-sur-Siagne. 14 organismes sur 19 étaient représentés (24 personnes).

L'ordre du jour était le suivant :

1. Validation du compte rendu du Bureau de la CLE 3
2. Aspect financier du SAGE
3. Propositions de renouvellement de la CLE
4. Étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne »
5. Étude « État des lieux du SAGE »
6. Autres études potentielles sur le bassin versant
7. Préparation de la réunion de la CLE
8. Calendrier du SAGE

Lors de cette séance (*compte rendu en annexe 12*), la 3^{ème} réunion de la CLE a été préparée, un point financier a été présenté, une proposition d'élargissement de la CLE a été proposée et validée par les membres du Bureau. Les études potentielles à mener sur le bassin versant ont été présentées.

V. Les études menées dans le cadre du SAGE

Deux études ont été lancées en 2013 et sont en cours dans le cadre de l'élaboration du SAGE de la Siagne (*avancement et déroulement prévisionnel des études en annexe 13*).

1. Étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne »

a. Rappel du contexte et des objectifs

Un marché public à procédure adaptée a été lancé le 10 juillet 2012. 28 dossiers ont été retirés et 4 offres ont été reçues.

Lors de la Commission des Achats du SIVU de la Haute Siagne le 13 novembre 2012, ARTELIA Eau et Environnement et son prestataire la Maison Régionale de l'Eau ont été choisis pour mener cette étude.

Elle a pour objectifs principaux d'améliorer et d'optimiser la ressource en eau entre les différents usages et d'anticiper les changements globaux futurs. Elle se déroule en 6 phases :

- Phase 1 : « Caractérisation des sous-bassins et aquifères et recueil de données complémentaires »
- Phase 2 : « Bilan des besoins, des prélèvements associés et des restitutions et leur évolution aux horizons 2021 et 2027 »
- Phase 3 : « Impact des prélèvements et des restitutions d'eau et quantification de la ressource naturelle disponible »
- Phase 4 : « Détermination des débits biologiques »
- Phase 5 : « Propositions de différents débits de gestion de la ressource (débits d'objectif d'étiage et débits de crise) et de volumes prélevables »
- Phase 6 : « Propositions de gestion de la ressource et de répartition des prélèvements et des volumes entre les usages »

b. Avancement de l'étude

L'étude a démarré en janvier 2013 par notification de l'ordre de service du 21 janvier 2013.

La phase 1 a débuté par une réunion du secrétariat technique le 15 février 2013. Cette phase a été pré-validée en secrétariat technique du 1^{er} juillet 2013 et validée en comité de pilotage le 4 décembre 2013 à Mandelieu-la-Napoule (06).

La phase 2 a débuté par notification de l'ordre de service du 05 août 2013. Un atelier de concertation « prospectif » a été organisé le 20 janvier 2014 afin de partager avec les acteurs du territoire l'analyse des besoins actuels pour l'hydroélectricité, l'alimentation en eau potable, l'agriculture irriguée et les autres usages (industries, golfs) et de définir les scénarios d'évolution des besoins en eau et de la ressource disponible (prise en compte du changement climatique) aux horizons 2021 et 2027 à partir d'une réflexion commune sur l'évolution de l'aménagement du territoire. Un secrétariat technique s'est tenu le 9 janvier 2014 et cette phase a été validée en comité de pilotage le 13 février 2014 à Fayence (83). Par ailleurs, les scénarios d'évolution concernant l'alimentation en eau potable ont été repris et seront validés en secrétariat technique et comité de pilotage en même temps que la phase 3. En effet, un besoin de coordination entre les bureaux d'étude a été nécessaire concernant la projection démographique à choisir pour déterminer ces évolutions.

La phase 3 a débuté par notification de l'ordre de service du 3 septembre 2013. La campagne de jaugeage s'est déroulée du 23 au 27 septembre 2013. Cette phase consiste à caractériser le fonctionnement hydrologique du bassin versant en période d'étiage et de quantifier l'impact de la ressource en reconstituant l'hydrologie non influencée (par un modèle hydrographique) afin d'évaluer les ressources en eaux naturellement disponibles au cours de l'année. Un premier secrétariat technique a été organisé le 26 mars 2014. Le modèle hydrographique n'a pas été validé du fait que certaines données sont apparues erronées. Un deuxième secrétariat technique a donc été organisé le 28 avril 2014. Les membres ont demandé à ce que le modèle soit de nouveau retravaillé car des incertitudes persistaient sur des tronçons à forts enjeux. En vue de

l'importance de cette phase, une réunion de concertation a eu lieu avec l'Agence de l'Eau, le SIIVU et ARTELIA le 20 mai 2014. De même, une réunion de travail a été organisée le 30 septembre 2014 avec EDF, ARTELIA et le SIIVU pour être en accord sur les données à exploiter dans le modèle hydrologique. Un troisième secrétariat technique devait être organisé mi-décembre 2014 afin de valider le nouveau modèle et les résultats qui en découlent mais cette réunion a dû être reportée mi-janvier 2015 en raison de la non disponibilité de certains membres. Le comité de pilotage validera cette phase début février 2015 (*sommaire du rapport des phases 1 à 3 en annexe 14*).

La phase 4 a débuté par notification d'ordre de service du 14 octobre 2013. La campagne de mesures des débits biologiques, a été réalisée du 16 au 22 octobre 2013. Un rapport provisoire a été transmis au SIIVU en juin 2014. Cette phase étant directement dépendante de la validation de la phase 3, elle ne peut être finalisée qu'après validation du modèle hydrologique. Un secrétariat technique sera organisé mi-février 2015 et le comité de pilotage se réunira début mars 2015 pour valider les débits biologiques.

c. Les réunions réalisées dans le cadre de cette étude

Date	Lieu	Type de réunion	Sujets abordés	Personnes présentes	Structures présentes/invitées
09/01/2014	St-Cézaire-sur-Siagne (SIIVU)	Secrétariat technique (phase 2)	Présentation des résultats de la phase 2, apports de compléments et pré-validation.	19 pers.	14/21
20/01/2014	Montauroux	Atelier de concertation	Partage de l'analyse des besoins actuels et concertation autour des scénarios d'évolution concernant les besoins en eau aux horizons 2021 et 2027 pour l'ensemble des usages.	28 pers.	23/43
13/02/2014	Fayence	Comité de pilotage (phase 2)	Rappel du cadre de réalisation de l'étude, présentation des objectifs et du déroulement de l'étude, présentation des résultats de la phase 2, discussion des premiers constats et des premiers enjeux identifiés, validation de la phase 2 après prise en compte des remarques formulées.	30 pers.	22/40
26/03/2014	St-Cézaire-sur-Siagne (SIIVU)	Secrétariat technique (phase 3)	Présentation des résultats de la phase 3, apports de compléments et demande de reprise du modèle hydrologique	18 pers.	12/21
28/04/2014	Peymeinade	Secrétariat technique (phase 3)	Présentation du nouveau modèle, apports de compléments et demande de reprise du modèle hydrologique	16 pers.	9/21
20/05/2014	Marseille	Réunion de concertation	Discussion autour de l'avancement de la phase, prise de décision et demande de prestations complémentaires	6 pers.	2/2
30/09/2014	Cagnes-sur-Mer	Réunion de travail	Coordination concernant les données EDF à prendre en compte dans le modèle hydrologique	6 pers.	3/3

Remarques : Les réunions en interne entre le Bureau d'étude ARTELIA et le SIIVU ne sont pas mentionnées dans ce tableau. Ces réunions d'avancement sont hebdomadaires voir bimensuelles selon les besoins.

Cette étude entrant dans le cadre du Plan-État-Région, des demandes de subvention ont été effectuées auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse à hauteur de 70% et du Conseil Régional à hauteur de 30%. Par ailleurs, une demande complémentaire à hauteur de 80% a été effectuée auprès de l'Agence de l'Eau étant donné le coût plus élevé que ne l'était prévu l'estimation initiale de cette étude. L'ensemble des

aides demandées a été accordées. En vue d'un besoin de prestations complémentaires, le coût de l'étude a été modifié et des demandes de subvention ont été effectuées à hauteur de 50 % auprès de l'Agence de l'Eau et à hauteur de 30% auprès du Conseil Régional. Une réponse concernant ces demandes devrait être transmise début 2015.

2. Étude « État des lieux du SAGE Siagne »

a. Rappel du contexte et des objectifs

Le marché a été lancé le 7 décembre 2012. 29 dossiers ont été retirés et 6 offres ont été reçues.

Lors de la Commission des Achats du SIIUV de la Haute Siagne du 18 avril 2013, le groupement ACTeon /Office International de l'Eau (OIEAU) a été retenu pour mener cette étude qui se terminera en novembre 2015.

Cette étude a pour objectifs de déterminer les enjeux du territoire et les actions à mener concernant la ressource en eau et les milieux aquatiques. Également, elle apportera une aide pour la rédaction du Plan d'Aménagement de Gestion Durable (PAGD) et du Règlement. Elle se déroulera en 4 séquences :

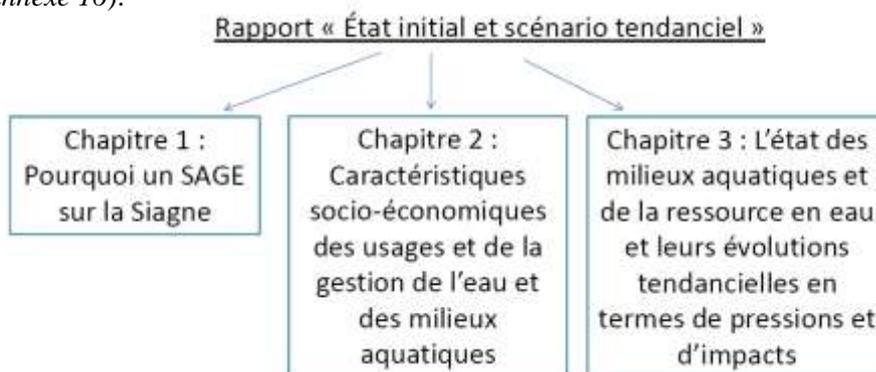
- Séquence 1 : «État initial du SAGE » : Collecte et analyse de données
- Séquence 2 : « Scénario tendanciel » : Évolutions futures du territoire sans mise en œuvre du SAGE
- Séquence 3 : « Diagnostic » : Enjeux prioritaires du SAGE, relations usages/socio-économie/état des ressources en eau
- Séquence 4 : « Scénarii contrastés » : Évolutions futures et actions à mener

b. Avancement de l'étude

L'étude a démarré en juin 2013 par notification de l'ordre de service du 3 juin 2013. Les séquences 1 et 2 ont débuté par notification des ordres de services du 21 octobre 2013 et du 27 janvier 2014. Les Bureaux d'étude en accord avec le SIIUV ont réalisé ces deux séquences en parallèle et ont travaillé simultanément sur l'état passé, présent et futur du territoire de la Siagne. Huit réunions « par monde » ont été organisées du 13 au 15 janvier 2014 et le 17 mars 2014. Ces réunions avaient pour but de garantir que :

- les acteurs du territoire soient informés de la démarche SAGE et de sa portée juridique ;
- les enjeux des différents acteurs puissent être entendus, discutés, décrits dans l'état des lieux et que leurs attentes et leurs contraintes soient prises en compte dans la démarche ;
- la vision des différents acteurs sur la gestion de l'eau soit bien identifiée et puissent être intégrée à la réflexion lors de la proposition des scénarios contrastés.

Ce travail a abouti à la rédaction d'un rapport constitué de 3 chapitres, d'une synthèse et d'un atlas cartographique composé de 24 cartes représentant les particularités du territoire, les pressions et les enjeux concernant la ressource en eau (*sommaire du rapport des séquences 1 et 2 en annexe 15 et de l'atlas cartographique en annexe 16*).



Le comité de lecture (Bureau technique de la CLE et experts associés) s'est réuni pour la première fois le 28 avril 2014 à Peymeinade afin d'échanger autour de ces rendus. Plusieurs éléments étaient à reprendre, et une coordination plus importante entre les deux études a été demandée concernant les projections démographiques et les données de prélèvements sur le bassin. Les remarques formulées ont été prises en compte et une présentation des éléments de l'état initial et scénario tendanciel a été proposée au comité de lecture le 23 septembre 2014 à Saint-Cézaire-sur-Siagne. **Cette phase sera validée en CLE mi-mars 2015.**

La séquence 3 « Diagnostic » a débuté par notification de l'ordre de service du 15 septembre 2014. Un atelier de concertation a été organisé le 30 octobre 2014 pour présenter aux acteurs du territoire la démarche SAGE et les éléments de l'état initial et scénario tendanciel. 60 personnes étaient présentes à cette journée. Par sous groupes, les participants ont donné leurs impressions sur les cinq posters qui été proposés, exposant synthétiquement l'évolution des usages, des pressions, de l'état des masses d'eau et des impacts avec une proposition d'enjeux sur le bassin à l'horizon 2027 pour :

- les masses d'eau de surface ;
- les masses d'eau souterraines ;
- les milieux aquatiques et l'état écologique ;
- le lac de Saint Cassien ;
- la gouvernance.

Les enjeux du bassin ont été restitués en séance plénière et des pistes d'actions ont été proposées. (*Note sur les enjeux du SAGE déterminé en atelier en annexe 17*)

c. Les réunions réalisées dans le cadre de cette étude

Date	Lieu	Type de réunion	Sujets abordés	Personnes présentes	Structures présentes/invitées
13/01/2014	Le Tignet	« Élus 06 amont »	- Présentation de la démarche SAGE - Présentation des Bureaux d'étude et des objectifs de l'état des lieux - Détermination des problématiques liées à la ressource en eau et des solutions envisagées	9 pers.	3/10
		« Services techniques AEP et assainissement »		15 pers.	9/22
		« Gestionnaire de l'eau et des milieux aquatiques »		12 pers.	7/11
14/01/2014	Montauroux	« Tourisme »		17 pers.	10/36
		« Élus 83 »		8 pers.	3/9
		« Associations »		17 pers.	8/16
15/01/2014	Auribeau-sur-Siagne	« Élus 06 aval »		7 pers.	4/8
		« Agriculteurs »	10 pers.	8/33	
17/03/2014	Grasse	« Industriels »	10 pers.	8/31	
28/04/2014	Peymeinade	Comité de lecture (séquences 1 et 2)	Présentation de la méthodologie, des éléments des séquences 1 et 2 « état initial » et « scénario tendanciel », discussion sur le contenu du rapport, coordination nécessaire entre les Bureaux d'étude, remarques formulées, présentation du planning	24 pers.	13/28

Date	Lieu	Type de réunion	Sujets abordés	Personnes présentes	Structures présentes/invitées
23/09/2014	St-Cézaire-sur-Siagne (SIIVU)	Comité de lecture (séquences 1 et 2)	Présentation des nouveaux éléments de l'état initial et scénario tendanciel, discussion, apports de compléments et pré-validation	18 pers.	12/28
30/10/2014	Le Tignet	Atelier de concertation	Présentation du SAGE et de l'étude. Présentations des éléments des séquences « état initial » et « scénario tendanciel », session posters, définition et priorisation des enjeux du territoire en plénière.	66 pers.	47/102

Remarques : Les réunions en interne entre les Bureaux d'étude ACTeon, OIEAU et le SIIVU ne sont pas mentionnées dans ce tableau. Ces réunions d'avancement sont hebdomadaires voir bimensuelles selon les besoins.

Des demandes de subventions ont été envoyées à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse à hauteur de 50% et à la Région à hauteur de 30%. L'ensemble des aides demandées ont été accordées. Par ailleurs, une demande complémentaire à hauteur de 50% a été effectuée auprès de l'Agence de l'Eau et à hauteur de 30% à la Région étant donné le coût plus élevé que ne l'était prévu l'estimation initiale de cette étude. Seule la demande faite à l'Agence de l'Eau a été accordée.

d. Entretiens individuels avec les acteurs du territoire en 2014

Des réunions individuelles avec les principaux acteurs du territoire ont été organisées en 2014 en complément des entretiens faits en 2013 par les Bureaux d'études (*voir rapport annuel 2013*). Ceci afin de présenter les études et leur contenu mais également de prendre connaissance des enjeux et des problématiques du territoire :

- Agence Régionale de la Santé (ARS) 06 : M. FONTES et M. DASSONVILLE
- Communes d'Andon, de Caille, de Mons, de Seillans et de Tanneron
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Var : M. LEGUNER
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes-Maritimes : Mme MISIRACA
- Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes : M. BELLIARD
- Centre Régional pour la Protection de la Forêt (CRPF) : Mme GAUTIER
- DREAL (UT 06) : M. MULLER
- Société d'Exploitation des Sources de la Siagnole (E2S) : M. LEAUTIER
- Syndicat PRODAROM : M. GOURSOT
- Syndicat des Eaux du Canal Belletrud : M. CAPPELLI
- Syndicat des Eaux du Var Est : M. JOURTAU
- Syndicat Intercommunal de l'Assainissement Unifié du Bassin Cannois : M. RAY
- Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par la Siagne et le Loup (SICASIL) : Mme ESTIMBRE
- Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents (SISA) : Mme HUET
- Syndicat Intercommunal des Trois Vallées (SITV) : Mme THIERRY
- Syndicat Mixte du ScoT'Ouest : Mme JOUVE
- La ferme piscicole « Les truites de Valcluse »

VI. Autres études ou démarches menées ou potentielles sur le bassin versant de la Siagne en lien avec le SAGE et connues par la structure porteuse (hors démarches communales)

Nom de l'étude	Objectifs	Structure(s) porteuse(s)	Début de l'étude (durée)
« Continuité écologique-Anguille »	Étudier la franchissabilité des quatre seuils présents sur le tronçon du barrage de Tanneron-Le Tignet jusqu'à la mer (classé liste 2) faisant obstacle à la continuité écologique. Ceci permettant d'engager, par la suite, les travaux nécessaires pour optimiser la remontée des espèces amphihaline et améliorer le transport sédimentaire afin de répondre à l'Arrêté Préfectoral du 11/09/2013 qui précise que tout ouvrage faisant obstacle doit être rendu transparent par gestion, entretien ou équipement avant 2018.	SISA + Conseil Général 06 (seuil de Pégomas)	Janvier 2015 (10 mois)
« Élaboration des profils de baignades du Lac de St Cassien »	- Collecter des données sur la qualité des eaux du Biançon et de ses affluents (paramètres physico-chimiques, biologiques et sources de pollutions potentielles ponctuelles et diffuses) - Évaluer et comprendre les risques de pollutions des eaux - Concevoir des mesures pour réduire ces risques et/ou limiter l'exposition des usagers à ces pollutions.	Communauté de Communes du Pays de Fayence	Janvier 2015 (18 mois)
Plan de gestion piscicole sur le bassin du Biançon	- Inventaire piscicole sur le Biançon et ses affluents - Réactualisation des perturbations identifiées dans le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (P.D.P.G.) de 2002.	Fédération de pêche du Var	Juillet 2015
« Inventaire des zones humides des Alpes-Maritimes »	- Inventaire des zones humides supérieures à un hectare, présentent dans des secteurs à enjeux ou encore à fort intérêt patrimonial.	CEN PACA	Janvier 2014 (20 mois)
« Inventaire des zones humides du Var »	- Actualisation de l'étude réalisée en 2004 et inventaire des zones humides inférieures à 1 hectare dans le Var.	Conseil Général 83	Février 2015 (15 mois)
« Réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration AQUAVIVA »	- Dresser un état des lieux en recensant les usages potentiels d'eaux traitées à proximité de la station mais aussi sur le périmètre de la basse vallée de la Siagne.	SIAUBC	Octobre 2014 (8 mois)
« Lutte contre les pollutions et les inondations issues des réseaux d'eaux pluviales »	- Établir un socle de connaissances et une méthodologie globale à destination des communes adhérentes au SIGLE pour la gestion des eaux pluviales (voire la réalisation de schéma directeur d'eaux pluviales) et d'apporter des compléments pour les collectivités qui sont déjà engagées dans ce type de démarche.	SIGLE	1 ^{er} semestre 2015
PAPI 2 Siagne/Béal	Mettre en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations selon un programme d'actions définit afin de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations	SISA	Juin 2014 (2 ans et 4 mois)
« Hydromorphologie et piscicole sur le bassin versant de la Siagne »	- Comprendre le fonctionnement hydromorphologique de la Siagne et de ses affluents à l'échelle du bassin hydrographique - Identifier les dysfonctionnements hydromorphologiques et leur origine et proposer des orientations de gestion - Inventaire piscicole à l'échelle du bassin versant et proposition de gestion	SISA (partie hydromorpho) et SIIVU (partie piscicole)	Septembre 2015
« Suivi des substances dangereuses et toxiques sur le bassin versant de la Siagne »	- Acquérir des données sur les rejets de substances dangereuses sur le bassin versant avec identification de leur origine, leur nature, leur mode de production et d'utilisation, leur voie de rejet et la réglementation en vigueur spécifique à la substance - Évaluer les possibilités de suppression, réduction ou substitution des substances dangereuses émises et définir des priorités d'action	SIIVU	Juin 2015 (10 mois)

Nom de l'étude	Objectifs	Structure(s) porteuse(s)	Début de l'étude (durée)
« Ressource stratégique »	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et délimiter les secteurs stratégiques de la nappe alluviale pour l'AEP en distinguant les ressources déjà exploitées et les ressources à préserver pour les usages futurs - Établir pour chaque secteur identifié : un bilan de leur situation en terme de conformité, potabilité, qualité, vulnérabilité, risques en fonction de l'évolution des pressions d'usage et de l'occupation des sols ; les statuts actuels par rapport aux documents de planification, d'aménagement du territoire et d'urbanisme - Proposer des stratégies d'intervention pour préserver les zones étudiées afin d'assurer leur préservation et/ou leur restauration (outils réglementaires, politiques foncières, plan d'actions...) 	SIIVU	
« Impact du fonctionnement par éclusées sur la Siagne »	<ul style="list-style-type: none"> - Étudier le fonctionnement hydrologique de la Siagne à l'aval du complexe hydroélectrique Tanneron-Le Tignet - Évaluer l'impact du fonctionnement par éclusées sur les habitats et les populations piscicoles - Proposer des mesures visant à limiter les impacts du complexe hydroélectriques sur les milieux aquatiques 	SIIVU	

Les études surlignées en rouge devront être validées en Bureau de la CLE en mars 2015. L'étude « Impact du fonctionnement par éclusées sur la Siagne » pourrait, après réflexion, être combinée à l'étude « Hydromorphologique et piscicole sur le bassin versant de la Siagne ».

VII. Autres réunions et rencontres

1. Réunions d'information aux collectivités

Type de réunion	Date	Lieux	Sujets abordés	Personnes présentes structures présentes / invités
Comité Syndical du SIIVU	28/01/2014	Saint-Cézaire (SIIVU)	Avancement du SAGE, Présentation de la démarche SOURCE, de la Charte régionale de l'eau et de l'AGORA	10 pers./18
	28/03/2014	Saint-Cézaire (SIIVU)	Présentation des actions réalisées, des éléments du Bureau de la CLE 3, les autres réunions suivies, les prochaines actions et réunions programmées	12 pers./18
	06/05/2014	Saint-Cézaire (SIIVU)	Présentation de la démarche SAGE et de son avancement aux nouveaux élus	14 pers./18
	16/06/2014	Montauroux	Présentation de l'avancement du SAGE et explication de la loi MAPAM et la compétence GEMAPI	14 pers./18
	2/10/2014	Le Tignet	Présentation de l'avancement du SAGE, des actions suivies en lien avec la démarche et des potentielles évolutions du territoire dues à la loi MAPAM et à la compétence GEMAPI	11 pers./18
	17/12/2014	Mons	Présentation des éléments discutés en 3 ^{ème} réunion de la CLE et de l'avancement du SAGE, proposition de scénario d'évolution de la gouvernance	13 pers./18
Réunion d'information aux nouveaux élus du Var	14/05/2014	Saint-Cézaire (SIIVU)	Rappel de la politique de gestion de l'eau en France, présentation de la démarche et de son avancement,	11 pers. 4/9
Réunion d'information aux nouveaux élus des Alpes-Maritimes	15/05/2014	Saint-Cézaire (SIIVU)	présentation des documents issus de la phase d'élaboration (PAGD, Règlement), discussion	9 pers. 4/25
Conseils Municipaux	4/06/2014	Montauroux	Présentation de la démarche et des portées des documents du SAGE, discussion	26 pers./29
	29/11/2014	Callian		17 pers./23
	22/12/2014	Saint-Cézaire	Présentation de la démarche SAGE et de son avancement, présentation de la loi MAPAM et compétence GEMAPI, discussion	pers./27

Remarque : Une lettre a été envoyée après les réunions d'informations aux élus afin de proposer aux collectivités qui n'ont pu assister aux réunions, une présentation individuelle faite par le SIIVU lors de conseils municipaux ou autres réunions.

2. Entretien individuel

Date	Lieux	Structure	Personne(s) rencontrée (s)	Objectif de l'entrevue
10/06/2014	Seillans	Mairie de Seillans	M. UGO, Maire	Présentation de la démarche et de son avancement, visualisation des enjeux de la commune et proposition de participation à la convention financière
07/08/2014	Caille	Mairie de Caille	M. FUNEL, Maire	
25/11/2014	Mougins	Mairie de Mougins	M. LOPITO, adjoint à l'urbanisme et Mme FLIMONI, directrice à l'environnement	
18/06/2014	Callian	E2S	M. GUERIEL, Adjoint au directeur	Présentation des enjeux pour E2S concernant la ressource, visite des sources et des installations
19/06/2014	Sources de la Siagnole à Mons			
07/07/2014	Siagnole de Mons	Guide « canyoning »	M. JOVET	Descente de la Siagnole de Mons sur 500 m à partir du pont des Moulins afin de visualiser les impacts potentiels de l'activité sur le milieu aquatique, sensibilisation
24/07/2014	Saint-Cézaire (SIIVU)	Mairie de Tourrettes	M. DUBOIS, adjoint à l'environnement et délégué à la CLE	Présentation de la démarche, de son avancement et des travaux de la CLE
17/09/14	Saint-Cézaire (SIIVU)	Agence de l'Eau	Mme CHAPELET	Présentation de l'avancement du SAGE, des enjeux, du contexte politique et socio-économique et des spécificités du bassin versant de la Siagne
18/11/2014	Fayence	CC du Pays de Fayence	Mme VASSEUR	Discussion autour des enjeux du lac de St Cassien, perspectives et études potentielles à mener
	Skype	BE Mosaïque en charge de la partie « environnement » du SCOT du Pays de Fayence	M. GRANDVAL	Présentation de la démarche et des enjeux du SAGE, préconisation afin de concilier enjeux écologiques et socio-économiques
21/11/2014	Saint-Cézaire (SIIVU)	CC du Pays de Fayence et CERPAM (en charge du Plan d'Occupation Pastorale Intercommunal (POPI))	M. GAL et Mme CASADELLA	Présentation de la démarche et des enjeux du SAGE, présentation de la démarche du POPI, croisement des enjeux agricoles pastoraux avec les enjeux du SAGE
18/12/2014	Saint-Cézaire (SIIVU)	Commune de St Cézaire	M. TRIET	Cartographie PLU, croisement des enjeux de la commune avec les enjeux du SAGE
19/12/2014	Saint-Cézaire (SIIVU)	Association des Jeunes Artiste du Canton de Fayence (AJACF)	M. PERON	Présentation du projet de nettoyage de la Siagne en septembre 2015, demande de partenariat
19/12/2014	Cannes	CPIE des Iles de Lérins	M. POYDENOT	Présentation du jeu « Qui suis-je ? » et de la plaquette faune/flore Natura 2000, transmission des supports pour une valorisation de ces outils pédagogiques

3. Participation du Président de CLE à d'autres démarches

Réunion	Structures organisatrices	Date et lieu
Réunion des Présidents de CLE du sud du bassin Rhône-Méditerranée (RM)	Comité de bassin RM, DREAL, Agence de l'Eau	23/01/2014 Avignon

4. Autres réunions suivies par la cellule d'animation

Thèmes	Structures organisatrices	Dates (lieux)	Sujets abordés
Co-construction du Programme de Mesures (PDM) du SDAGE 2016-2021	Agence de l'Eau	13/01/2014 et 14/04/2014 (Nice)	Présentation du référentiel OSMOSE, présentation du travail effectué : mesures pressenties et objectifs, débat.
			Rappel du calendrier et de l'organisation du SDAGE 2016-2021, point sur l'avancement du PDM 2010 et analyse des propositions pour 2016-2021, Examen des propositions de mesures dans chacun des thèmes et débats.
Charte Régionale de l'eau	Conseil Régional	20/02/2014 (Brignoles)	Présentation du SOURCE et de la charte régionale de l'eau, signature de la charte par le SIVU.
Réflexion sur les études à mener dans le cadre du PAPI	SISA	13/03/2014 (Auribeau)	Réunion avec l'Agence de l'Eau, SISA et SIVU : Présentation du PAPI et des 7 axes de la démarche, réflexion sur les études à mener et les possibilités de financement.
Visite des aménagements agricoles de la commune de Cannes	Commune de Cannes	01/04/2014 (Cannes-la-Bocca)	Visite commentée des serres municipales et des aménagements de la basse vallée de la Siagne dans le cadre du projet du parc de la basse vallée de la Siagne (semaine du développement durable).
Loi MAPAM et compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)	RRGMA	03/04/2014 (Nice)	Présentation de la loi MAPAM et de la compétence GEMAPI, réflexion et échange sur les impacts potentiels de cette loi concernant les structures existantes et la gestion de la ressource, rédaction d'une fiche technique pour le bassin versant de la Siagne (transmise à l'Agence de l'Eau et au Préfet coordonnateur du bassin RMC) : aide à la réflexion concernant la création d'EPAGE ou d'EPTB
	Agence de l'Eau DREAL	11/04/2014 (Lyon)	Journée d'information et d'échanges sur la nouvelle compétence GEMAPI
Étude « Élaboration des profils de baignade du Lac de St Cassien »	Communauté de Communes du Pays de Fayence	09/04/2014, 27/06/2014 et 01/09/2014 (SIVU)	Réflexion sur le contenu et les objectifs de l'étude en lien avec le SAGE, transmission de données et co-construction du cahier des charges
Coordination inter-SAGE Verdon-Siagne	SIVU	21/05/2014 (Draguignan)	Rencontre des Présidents de CLE et des chargées de mission SAGE : Présentation de l'avancement et des enjeux des deux SAGE, retour d'expérience et échange.
Canyoning	SIVU (Natura 2000)	28/05/2014 et 19/11/2014 (Saint-Cézaire)	Groupe de travail canyoning (Siagnole de Mons et Siagne de la Pare) : aspect réglementation, sensibilisation des guides, communication, échange sur les actions à mettre en œuvre.
Groupe de Gestion Saint-Cassien	EDF	04/06/2013 (Tanneron)	Bilan de la saison 2013/2014
Avancement du SAGE Siagne	Agence de l'Eau	11/06/2014 (Marseille)	Réunion de concertation entre le SIVU et l'Agence de l'eau concernant l'avancement du SAGE Siagne et la suite de la démarche
1 ^{er} Comité de gestion des sites de Fondurane et de la Fustièrre	CEN-PACA EDF	26/06/2014 (Montauroux)	Présentation des enjeux liés à l'exploitation de la retenue de Saint Cassien, présentation des sites et des enjeux naturalistes, présentation des prérogatives du comité de gestion, présentation de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de Fondurane, historique de la gestion écologique des sites et perspectives, débat.
Réunion du comité élargi pour la stratégie sur les eaux souterraines (SOURCE)	Conseil Régional Agence de l'Eau BRGM PACA	03/07/2014 (Gardanne)	Présentation et validation des cartes actualisées et formalisées par enjeu, identification des besoins d'outils et de méthodes à mutualiser à l'échelle régionale suite au travail effectué par le groupe de travail, validation des propositions de hiérarchisation des masses d'eau proposées par le groupe de travail.

Commission « Eau, forêt, espaces naturels »	CCPF	21/08/2014 (Fayence)	Rappel des compétences intercommunales sur l'eau, les forêts et les espaces naturels, présentation du SAGE et des études en cours sur le bassin versant de la Siagne, discussion autour de l'établissement des profils de baignades du lac de St Cassien, présentation du Plan de Développement de Massif, présentation des sites protégés et des études en cours pour les espaces naturels
Thèmes	Structures organisatrices	Dates (lieux)	Sujets abordés
Comité de pilotage « Continuité écologique »	SISA	26/09/2014 (Auribeau)	Présentation technique du contexte scientifique et des seuils identifiés comme problématiques (MRM), rappel réglementaire (délai) de la mise en conformité des seuils (DDTM), rappel des aides financières (Agence de l'Eau), point sur les études en cours (SISA, CG 06, Mandelieu, EDF), proposition d'un cahier des charges commun pour une approche globale, échange entre les acteurs
Comité de pilotage « Inventaire des zones humides des Alpes-Maritimes »	Conseil Général 06 CEN-PACA	09/10/2014 (Nice)	Définition des zones humides, présentation de l'organisation et du calendrier, présentation des phases de l'étude et des premiers résultats d'inventaire, perspective 2015.
Atelier SCoT Pays de Fayence	Communauté de Communes du Pays de Fayence	24/10/2014 (Montauroux)	Environnement et cadre de vie dans le Pays de Fayence : rappel de l'objectif du projet et des enjeux en lien avec l'écologie sur le territoire du Pays de Fayence, échanges et propositions concrètes par 4 groupes de travail, restitution en séance plénière, débat
		8/11/2014 (Fayence)	La stratégie de développement économique et les conditions de mobilité dans le Pays de Fayence : rappel de l'objectif du projet et des enjeux en lien avec le développement économique du Pays de Fayence, échanges et propositions concrètes par 4 groupes de travail, restitution en séance plénière, débat
PLU de Fayence	Commune de Fayence	12/11/2014	Présentation aux personnes publiques associés les éléments clés du diagnostic du PLU, intégrant l'état initial de l'environnement et les grands enjeux qui s'en dégagent
Groupe de travail pluvial et macro-déchets	SIGLE	24/11/2014	Présentation des enjeux de la gestion du pluvial, proposition d'étude "État des lieux / diagnostic des vallons côtiers du Contrat de Baie", discussion
Comité de pilotage PAPI Siagne-Béal	Sous-préfecture de Grasse SISA SCP	24/11/2014	Avancement des études du PAPI d'intention Siagne-Béal, discussion autour : de l'élargissement du Béal dans la traversée de l'aérodrome de Cannes-Mandelieu, de l'expropriation des terrains de Siagne-Nord pour l'élargissement du cours de la Siagne, des études naturalistes
Natura 2000	SIIVU	04/12/2014 (Saint-Cézaire)	11ème Comité de Pilotage : présentation des actions menées en 2014 et des perspectives pour 2015
Information gaz de schiste	Association de Sauvegarde du Patrimoine Naturel	05/12/2014	Présentation des techniques d'extraction par fracturation hydraulique et des impacts sur l'environnement, débat

VIII. Actions de communication

1. Interventions en milieu scolaire et manifestations

Lors de la 7^{ème} journée de la pêche le 2 mars 2014 à Auribeau, organisée par l'AAPPMA « Les pêcheurs de basse Siagne », le SIIVU a tenu un stand présentant la démarche du SAGE et Natura 2000. Le jeu « Qui suis-je ? » et le livret faune/flore Natura 2000, créés par la chargée de mission en 2013, étaient présentés afin de tester les connaissances des visiteurs sur les cours d'eau du bassin versant de la Siagne ainsi que sur la faune et la flore en lien avec les milieux aquatiques.

Le SIIVU de la Haute Siagne a également participé le 6 septembre 2014, à la 9^{ème} fête du Canal de la Siagne à Saint-Vallier-de-Thiery organisée par le SICASIL et le 21 septembre 2014 à la fête du patrimoine à Montauroux présentant ainsi les démarches Natura 2000 et SAGE ainsi que les enjeux présents sur le bassin versant.

Dans le cadre du projet d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable du collège de Fayence et de l'Agenda 21 du collège de Montauroux, le film "Au secours ça déborde" réalisé par l'Association des Jeunes Artistes du Canton de Fayence (AJACF), auquel a participé le SIIVU, a été présenté aux élèves du collège de Montauroux le 4 avril 2014 (6 classes) et à Fayence le 13 juin 2014 (2 classes). Ce film de 30 minutes présente le lac de Saint-Cassien et ses enjeux. La projection du film été suivit par un débat concernant la ressource en eau et sa gestion, le cycle de l'eau ainsi que les problématiques de pollution.

Une sortie scolaire a été organisée en bord de Siagne avec les éco-délégués du collège de Montauroux le 23 juin 2014. Lors de cette sortie, plusieurs thèmes ont été abordés tel que le rôle de la rivière, de la forêt, de la ripisylve ; le cycle de l'eau, la richesse faunistique et floristique, l'importance des invertébrés aquatiques dans les cours d'eau, les enjeux de pollutions et la démarche SAGE.

2. Outils de communication mis en place

La lettre « Inf'eau du bassin versant de la Siagne » a été diffusée en juin 2014 (cf. annexe 18). Elle présente la démarche du SAGE et son déroulement, les études menées et les documents qui seront rédigés à l'issue de l'élaboration du SAGE, le PAGD et le Règlement.

Un site Internet www.sagesiagne.fr consacré au SAGE Siagne a été mis en place en 2014. Il rassemble plusieurs documents en lien avec le SAGE et propose l'actualité du bassin. Une plateforme de partage facilitant les transferts de documents a également été mise en place. Lorsque les contenus seront finalisés, le site présentera le bassin versant et ses caractéristiques, la démarche et les acteurs du SAGE (CLE, partenaires techniques et financiers), les études et les commissions thématiques.

IX. Perspectives pour l'année 2015

1. Moyens techniques et financiers

En 2015, le SIIVU mettra à disposition de la CLE un chargé de mission SAGE à plein temps et une aide administrative à hauteur de 10% de son temps.

Le budget prévisionnel pour 2015 est en *annexe 2*.

2. Les études

a. « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau »

- Phase 3 : « Impact des prélèvements et des restitutions d'eau et quantification de la ressource naturelle disponible » : secrétariat technique prévu mi-janvier 2015 validation par le comité de pilotage **début février 2015** ;

- Phase 4 : « Détermination des débits biologiques » : secrétariat technique prévu mi-février 2015 et validation par le comité de pilotage **début mars 2015** ;

- Phase 5 : « Propositions de différents débits de gestion de la ressource (débits d'objectif d'étiage et débits de crise) et de volumes prélevables » : secrétariat technique prévu début avril 2015 et validation par le comité de pilotage **début mai 2015** ;

- Phase 6 : « Propositions de gestion de la ressource et de répartition des prélèvements et des volumes entre les usages » : secrétariat technique prévu mi-juin 2015 et validation par le comité de pilotage **mi-juillet 2015**.

L'étude devrait être validée en CLE fin juillet ou début septembre 2015 selon les possibilités de la CLE. Lors de cette séance, la CLE validera un des scénarii proposés concernant la répartition des volumes prélevables entre les différents usagers du bassin versant de la Siagne.

Également, **deux ateliers de concertation seront organisés mi-mars et fin mai 2015** afin d'aborder les résultats des phases 5 et 6 dans une dynamique participative avec l'ensemble des acteurs du territoire en lien avec la ressource en eau.

b. « État des lieux du SAGE »

- Séquences 1 et 2 : « État initial du SAGE » et « Scénario tendanciel » : validation en CLE prévue **mi-mars 2015**

- Séquence 3 : « Diagnostic » : Comité de Lecture prévu mi-janvier 2015 et validation par la CLE prévue **mi-mars 2015**

- Séquence 4 : « Scénarii contrastés » : Présentation des actions à mener suivant différents scénarii ainsi que les coûts et les critères clefs de comparaisons de ces scénarii en **juin et septembre 2015**.

L'état des lieux du SAGE Siagne devrait être **validé par la CLE en novembre 2015**.

Un atelier de concertation sera organisé **fin mars 2015** afin que les Bureaux d'étude présentent aux acteurs du territoire les scénarios contrastés et les choix stratégiques pour améliorer la gestion de ma ressource sur le bassin versant de la Siagne.

c. Autres études

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Siagne, d'autres études complémentaires devront être lancées par le SIIVU en 2015. Les cahiers des charges devront être rédigés et les dossiers de subventions devront être préparés pour :

- Étude « Suivi des substances dangereuses et toxiques » ;

- Étude « hydromorphologique et piscicole sur le bassin versant de la Siagne » en étroite collaboration avec le SISA

Concernant l'étude « Ressource stratégique », elle devra être validée en Bureau de la CLE puis le cahier des charges devra être rédigés et les dossiers de subventions devront être préparés.

2. Commission Locale de l'Eau et Bureau de CLE

Le Bureau de la CLE et la CLE devront se réunir en 2015 afin de discuter :

- de l'aspect financier du SAGE ;

- de l'avancement et de la validation des études « État des lieux du SAGE » et « Diagnostic » : scénario de répartition de la ressource entre les différents usagers, détermination des enjeux du territoire et des actions à mener sur le bassin ;

- des études complémentaires qui seront lancées ;

- des éléments qui constitueront le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et le Règlement ;

- de la communication sur le SAGE.

3. Suivi des autres démarches et actions de communication

Le suivi des études en lien avec le SAGE (voir VI. *Autres études ou démarches menées ou potentielles*), des autres démarches présentes sur le bassin (SCoT, Natura 2000...) et hors du bassin (SOURCE, SDAGE...) sera assuré en 2015 par le SIIVU afin de faire le lien entre les actions découlant de ces démarches et le SAGE Siagne.

Une journée de nettoyage de la Siagne sera organisée le 19 septembre 2015, organisée par l'Association des Jeunes Artistes du Canton de Fayence (AJACF) et en partenariat avec le SIIVU.

Concernant les actions de communication :

- des réunions d'informations au public pourraient être proposées ;
- la lettre n°2 d'information sur le SAGE devrait être diffusée au cours de l'année 2015 ;
- le SIIVU participera aux journées thématiques telles que la journée de la pêche ou encore la fête du canal de la Siagne ;
- des actions de sensibilisation auprès des collègues pourraient être prévues en 2015 ;
- le site SAGE Siagne devra être finalisé et mis à jour.

4. La gouvernance

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 (art. 56 à 59) de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) attribue aux communes une **compétence ciblée et obligatoire** relative à la **gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations** (GEMAPI) avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre. **Un EPCI-FP peut transférer toute compétence à un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire** ou à plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes de son territoire (alinéa 2 de l'article 5211-61 du CGCT)

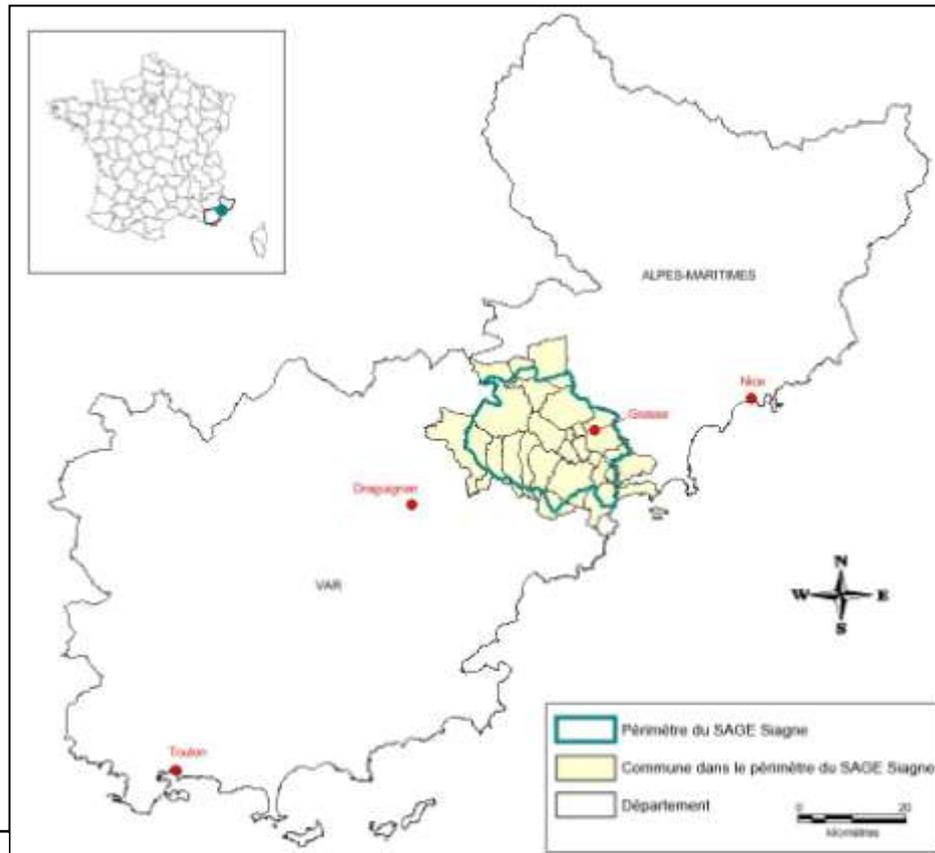
Cette loi entrant en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 et l'affectation de la GEMAPI aux EPCI FP étant obligatoire avant le 1^{er} janvier 2018, une réflexion technique et politique concernant l'évolution de la gouvernance à l'échelle du bassin versant a été menée.

Il serait question de créer une structure unique à l'échelle du bassin versant qui rassemblerait les deux syndicats, SISA et SIIVU, présents sur le bassin versant et exerçant actuellement la compétence protection des inondations et gestion des milieux aquatiques respectivement. Le périmètre de cette nouvelle structure n'a pas encore été défini précisément mais le sera au cours de l'année 2015.

Ce syndicat mixte permettrait de mutualiser les compétences complémentaires des deux syndicats ainsi que leurs moyens techniques et financiers permettant de traiter d'une façon globale l'ensemble des enjeux présents sur le bassin versant. Également, cela permettrait d'avoir une meilleure coordination entre les communes du bassin versant et avoir une cohérence dans les actions à mener en raisonnant globalement à l'échelle du territoire afin de gérer la Siagne de sa source à son embouchure.

En vue de cette réflexion, les élus du SISA et du SIIVU ont pris une délibération « **Orientation du comité syndical sur la constitution d'un syndicat mixte unique sur le bassin versant de la Siagne : anticipation de la prise des compétences GEMAPI** » le 28 octobre 2014 (n°42/2014) et le 17 décembre 2014 (n°39/2014).

Annexe 1 : Périmètre du SAGE Siagne délimité par arrêté préfectoral du 6 décembre 2011



Carte réalisée par BIVOU de la Haute Siagne

Annexe 2 : État des dépenses / recettes du SAGE Siagne en 2014 et prévisionnel 2014-2015

	Dépenses réalisées au 31 décembre 2014 TTC	Recettes perçues au 31 décembre 2014								
		FEDER	AE	Région	CA PG	CC PF	E2S	CG 83	Collectivités	
Poste 1 chargée de mission	37 337 €	en attente (100%)		x						
Total postes	37 337 €									
"Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource"	Marché signé	117 549 €	x	58 186 €	32 555 €					
	Bon de commande n°1 : station mesure supplémentaire	2 392 €								
	Bon de commande n°2 et n°3 : 2 réunions techniques supplémentaires	2 520 €	x	demande de subvention faite en novembre 2014		13 000 €	13 000 €	5 000 €	13 000 €	67 741 €
	Avenant n°3	9 030 €								
Élaboration de l'état des lieux du SAGE Siagne	75 329 €	x	35 000 €	21 000 €						
Total études	206 820 €	x	93 186 €	53 555 €	13 000 €	13 000 €	5 000 €	13 000 €	67 741 €	
TOTAL	244 157 €	x	93 186 €	53 555 €	13 000 €	13 000 €	5 000 €	13 000 €	67 741 €	
			258 482 €							
Solde actuel			14 325 €							

	Dépenses prévisionnelle 2014 2015 TTC	Recettes prévisionnelles 2014 - 2015								
		FEDER	AE	Région	CA PG	CC PF	CG 83	E2S	Collectivités	
Poste 1 chargé de mission	76 800 €	38 400 €	38 400 €	x						
Total postes	76 800 €	38 400 €	38 400 €	x						
"Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource"	Marché signé	177 600 €		128 619 €	42 000 €					
	Bon de commande n°1, n°2 et n°3	4 912 €		12 131 €	7 278 €					
	Avenant n°3	19 350 €	x			26 000 €	13 000 €	26 000 €	5 000 €	136 208 €
	Avenant n°4	6 720 €		x	x					
Élaboration de l'état des lieux du SAGE Siagne	150 660 €		75 077 €	21 000 €						
Autres études	100 000 €		30 000 €	30 000 €						
Aléas et imprévus	93 140 €		x	x						
Total études	552 382 €	x	245 827 €	100 278 €						
TOTAL	629 182 €	38 469 €	284 227 €	100 278 €	26 000 €	13 000 €	26 000 €	5 000 €	136 208 €	
			629 182 €							
Solde actuel			0 €							

Annexe 3 : Arrêté préfectoral du 14 mai 2013 portant création de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Siagne



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes

Service de l'eau et des risques

N/Ref : DDTM-SER-PE - AP n°2013-001

**Arrêté portant création de la Commission Locale de l'Eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin de la Siagne**

*Le Préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre du Mérite*

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-4 et R.212-29 à R.212-34,

Vu la circulaire du 21 avril 2008 du Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

Vu la circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 20 novembre 2009 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E) du Bassin Rhône-Méditerranée 2010-2015,

Vu l'arrêté Interpréfectoral du 6 décembre 2011 délimitant le périmètre du SAGE de la Siagne et désignant le préfet des Alpes-Maritimes comme coordonnateur de la procédure,

Vu les propositions de l'association des Maires des Alpes-Maritimes en date du 31 juillet 2012 et de l'association des Maires du Var en date du 8 juin 2012 ainsi que les propositions de désignations intervenues au sein des collectivités territoriales,

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes et de M le Secrétaire général de la préfecture du Var

ARRETE :

ARTICLE 1 - OBJET

Il est créé une Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration, de la révision, et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Siagne.

ARTICLE 2 - COMPOSITION

La liste des membres de la Commission Locale de l'Eau est arrêtée comme suit :

I - Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (24 membres)

- | | |
|---|-------------------------|
| • Conseil Régional PACA | Mme Joëlle FAGUER |
| • Conseil Général des Alpes-Maritimes | M. Henry LEROY |
| • Conseil Général du Var | M. François CAVALLIER |
| • Commune d'Andon | Mme Marie VIGNOT |
| • Commune de Cabris | M. Pierre BORNET |
| • Commune de Callian | M. Philippe CAUVIN |
| • Commune de Cannes | Mme Pascale VAILLANT |
| • Commune d'Escagnolles | M. Jacques BALLESTRA |
| • Commune de Fayence | M. Bernard HENRY |
| • Commune de Mons | M. Patrick de CLARENS |
| • Commune de Montauroux | M. Jean-Pierre BOTTERO |
| • Commune de Mouans-Sartoux | M. Georges BALDOGRANI |
| • Commune de Peymeinade | Mme Françoise BROUSTEAU |
| • Commune de Spéracédes | M. Joël PASQUELIN |
| • Commune de Tanneron | M. Robert TRABAUD |
| • Commune de Tourrettes | M. Michel RAYNAUD |
| • Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence | M. François REYNE |
| • Communauté de Communes Terres de Siagne | M. Maxime COULLET |
| • Communauté de Communes du Pays de Fayence | Jacques-Yves LAUGÉ |
| • Syndicat mixte du SCOT'Ouest des Alpes-Maritimes | M. Jean-Marc DELIA |
| • Syndicat Mixte du PNR Préalpes d'Azur | M. André ASCHIERI |
| • Syndicat intercommunal interdépartemental de la Haute-Siagne | M. Jean-Pierre GOLETTA |
| • Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par la Siagne et le Loup | M. David LISNARD |
| • Syndicat intercommunal de la Siagne et de ses Affluents | M. Jacques VARRONE |

II - Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (12 membres)

- | | |
|---|---------------------------------------|
| • Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie | M. le Président ou son représentant |
| • Chambre d'Agriculture du Var | M. le Président ou son représentant |
| • Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes | M. le Président ou son représentant |
| • Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) | M. le Président ou son représentant |
| • Fédération des Alpes-Maritimes pour la pêche et la protection du milieu aquatique | M. le Président ou son représentant |
| • Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique | M. le Président ou son représentant |
| • Union Régionale Vie et Nature France Nature Environnement PACA (URVN) | M. le Président ou son représentant |
| • Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN PACA) | M. le Président ou son représentant |
| • UFC-Que choisir 06 | Mme la Présidente ou son représentant |
| • EDF -Direction Energie Méditerranée | M. le Directeur ou son représentant |
| • Société du Canal de Provence | M. le Directeur ou son représentant |
| • Comité Régional de Canoë-kayak | M. le Président ou son représentant |

III - Collège des représentants de l'État et de ses Établissements publics intéressés (11 membres)

- Le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée représenté par le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- Le Préfet des Alpes-Maritimes ou son représentant,
- Le Préfet du Var ou son représentant,
- Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes ou son représentant,
- Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer du Var ou son représentant,
- Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,
- Le Délégué de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- Le Délégué de l'Agence de l'Eau -Rhône-Méditerranée et Corse ou son représentant,
- Le Délégué de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant,
- Le Délégué régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant,
- Le Colonel, commandant le Camp militaire de Canjuers ou son représentant

ARTICLE 3 - MANDAT

La durée du mandat des membres de la commission autres que les représentants de l'État est de six ans. Ils cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions pour lesquelles ils ont été désignés. Il est alors procédé à la désignation d'un remplacement des membres empêchés, démis de leur fonction ou décédés, pour la durée du mandat restant à accomplir.

ARTICLE 4 - PRESIDENCE

Les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux élisent en leur sein le président de la Commission Locale de l'Eau.

ARTICLE 5 - REGLES DE FONCTIONNEMENT

Les règles de fonctionnement de la commission sont détaillées dans un règlement intérieur. Les délibérations de la commission sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.

Toutefois, la commission ne peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux que si deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, après une seconde convocation la commission peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les délibérations précédemment mentionnées doivent être adoptées aux deux tiers des membres présents ou représentés.

ARTICLE 6 - PUBLICITE

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes et du Var et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr.

ARTICLE 7 - EXECUTION

Les Secrétaires généraux des Préfectures des Alpes-Maritimes et du Var et les Directeurs départementaux des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes et du Var sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la Commission Locale de l'Eau et aux Maires des communes du périmètre du SAGE du bassin-versant de la Siagne.

A NICE, le 14 MAI 2013

Le Préfet des Alpes-Maritimes,

Le Préfet des Alpes-Maritimes
DTION-G 3430

Annexe 4 : Arrêté préfectoral du 8 août 2014 portant actualisation de la liste des membres de la CLE



PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des Alpes-Maritimes

Service de l'eau et des risques

N/Ref : DDTM-SER-PE - AP n°2014-40

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Siagne

Arrêté portant actualisation de la liste des membres de la Commission Locale de l'Eau

*Le Préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre du Mérite*

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-4 et R.212-29 à R.212-34,

Vu la circulaire du 21 avril 2008 du Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

Vu la circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu l'arrêté du Préfet coordonnateur de bassin du 20 novembre 2009 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E) du Bassin Rhône-Méditerranée 2010-2015,

Vu l'arrêté interpréfectoral du 6 décembre 2011 délimitant le périmètre du SAGE de la Siagne et désignant le préfet des Alpes-Maritimes comme coordonnateur de la procédure,

Considérant les désignations intervenues dans le collège des collectivités territoriales à la suite des élections municipales et les évolutions des établissements publics de coopération intercommunales,

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

ARRETE :

ARTICLE 1 - OBJET

La liste des membres de la commission locale de l'eau est modifiée comme suit :

I - Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| • Conseil Régional PACA | Mme Joëlle FAGUER |
| • Conseil Général des Alpes-Maritimes | M. Henry LEROY |
| • Conseil Général du Var | M. François CAVALLIER |

- | | |
|---|------------------------------|
| • Commune d'Andon | Mme Michèle OLIVIER |
| • Commune de Cabris | M. Pierre BORNET |
| • Commune de Callian | Mme Sylvie AMAND |
| • Commune de Cannes | M. Jean-Yves MILCENDEAU |
| • Commune d'Escagnolles | M. Eric PERRIN |
| • Commune de Fayence | M. Bernard HENRY |
| • Commune de Mons | M. Gilbert GUIGUES |
| • Commune de Montauroux | M. Philippe DURAND-TERRASSON |
| • Commune de Mouans-Sartoux | M. Pierre ASCHIERI |
| • Commune de Peymeinade | M. Claude TILLIER |
| • Commune de Spéracédes | M. Joël PASQUELIN |
| • Commune de Tanneron | M. Robert TRABAUD |
| • Commune de Tourrettes | M. Antoine DUBOIS |
| | |
| • Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse | Mme Nicole NUTINI |
| • Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins | Mme Monique ROBORY-DEVAYE |
| • Communauté de Communes du Pays de Fayence | M. Patrick de CLARENS |
| • Syndicat mixte du SCOT'Ouest des Alpes-Maritimes | M. Jean-Marc DELIA |
| • Syndicat Mixte du PNR Préalpes d'Azur | M. Stéphane MAILLARD |
| • Syndicat intercommunal interdépartemental de la Haute-Siagne | M. Pierre DEOUS |
| • Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par la Siagne et le Loup | Mme Pascale VAILLANT |
| • Syndicat intercommunal de la Siagne et de ses Affluents | M. Jacques VARRONE |

ARTICLE 2 - MANDAT

La durée du mandat des membres de la commission autres que les représentants de l'État est de six ans à compter du 14 mai 2013. Les représentants sont désignés pour la durée du mandat restant à accomplir.

ARTICLE 3 - PUBLICITE

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes et du Var et transmis au gestionnaire du site internet www.gesteau.eaufrance.fr pour mise en ligne.

ARTICLE 4 - EXECUTION

Les Secrétaires généraux des Préfectures des Alpes-Maritimes et du Var, les Directeurs départementaux des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes et du Var et le Président de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant de la Siagne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A NICE, le **8 AOUT 2014**

Le Préfet des Alpes-Maritimes,
Coordinateur du SAGE,

Pour le Préfet,
Adrien Prigent, Directeur de Cabinet

CAR A 3378



Jean-Eric WINCKLER

Annexe 5 : Compte rendu de la 3^{ème} réunion de la CLE



COMPTE RENDU DE LA 3^{EME} RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 3 NOVEMBRE 2014 - SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE À GRASSE

État des présences :

Nombre de membres total à la CLE : 47

Quorum simple : 24

Quorum 2/3 (règlement intérieur) : 32

Membres présents : 30

Membres représentés : 9

Total des membres de la CLE présents ou représentés : 39

Partenaires présents : 12

- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Prénom - Nom	Collectivités/Structures	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absent
Mme Sylvie AMAND	Commune de Callian				x
M. Pierre ASCHIERI	Commune de Mouans-Sartoux	x			
M. Pierre BORNET	Commune de Cabris		M. ASCHIERI	x	
M. François CAVALLIER	Conseil Général du Var	x			
M. Patrick DE CLARENS	Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF)	x			
M. Jean-Marc DELIA	Syndicat Mixte du SCOT Ouest des Alpes-Maritimes				x
M. Pierre DEOUS	Syndicat Intercommunal Interdépartemental de la Haute Siagne (SIVU)	x			
M. Antoine DUBOIS	Commune de Tourrettes	x			
M. Philippe DURAND-TERRASSON	Commune de Montauroux	x			
Mme Joëlle FAGUER	Conseil Régional PACA	x			
M. Gilbert GUIGUES	Commune de Mons	x			
M. Bernard HENRY	Commune de Fayence	x			
M. Henri LEROY	Conseil Général des Alpes-Maritimes		Mme ROBORY-DEVAYE	x	

Prénom - Nom	Collectivités/Structures	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absent
M. Stéphane MAILLARD	Syndicat Mixte du PNR Préalpes d'Azur		M. DEOUS	x	
M. Jean-Yves MILCENDEAU	Commune de Cannes	x			
Mme Nicole NUTINI	Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG)	x			
Mme Michèle OLIVIER	Commune d'Andon		M. VARRONE	x	
M. Joël PASQUELIN	Commune de Spéracèdes				x
M. Éric PERRIN	Commune d'Escagnolles	x			
Mme Monique ROBORY-DEVAYE	Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (CAPL)	x			
M. Claude TILLIER	Commune de Peymeinade	x			
M. Robert TRABAUD	Commune de Tanneron				x
Mme Pascale VAILLANT	Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par la Siagne et le Loup (SICASIL)	x			

- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

Prénom - Nom	Collectivités/Structures	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absent
M. Gérard ABRIL	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)				x
M. Jean-Luc BELLARD	Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes	x			
M. Alain BACCINO	Chambre d'Agriculture du Var		Chambre agriculture 06	x	
?	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie				x
M. Frank ZITTEL	Comité Régional de Canoë-kayak	x			
M. Jean-Pierre FROMENTIN	Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN-PACA)	x			
M. Dominique ROUX	EDF- Direction Énergie Méditerranée	x			
M. Victor BASTUCK	Fédération des Alpes-Maritimes pour la pêche et la protection du milieu aquatique	x			
M. Louis FONTICELLI	Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique	x			
M. Marc ROUCHEROT	France Nature Environnement (FNE)		CEN PACA	x	
M. Bruno DEPIERRE	Société du Canal de Provence (SCP)	x			
?	UFC- Que choisir 06				x

- Collège des représentants de l'État et de ses Établissements publics intéressés

Prénom - Nom	Collectivités/Structures	Présent	Représenté par	Absent excusé	Absent
M. Patrick VAUTERIN	Le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée représenté par la DREAL			x	
M. Philippe CASTANET	Le Sous-Préfet de Grasse représentant le Préfet des Alpes-Maritimes	x	DDTM 06		
M. Pierre SOUBELET	Le Préfet du Var		DDTM 83	x	
M. Bernard CARDELLI	Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes	x			
Mme Sylvie CANAL	Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Var	x			
M. Jérôme HORS	Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	x			
M. Gilbert FONTES	Le Délégué de l'Agence Régionale de la Santé		Agence de l'Eau	x	
M. Philippe PIERRON	Le Délégué de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse	x			
M. Michel PASCAL	Le Délégué de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	x			
M. Benoît RAZIMBAUD	Le Délégué Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale	x			
M. Olivier BUTRULLE	Le Colonel, commandant le Camp militaire de Canjuers			x	

- Partenaires présents

Prénom - Nom	Qualité	Structure
Nicolas SCHEIDECKER	Hydrobiologiste	Conseil Général des Alpes-Maritimes
Cécile PITTET	Chargée de mission eau	Conseil Régional
Jean-François TAPOUL	Chef de service eau et assainissement	Conseil Général du Var
Bernard BUTTELLI	Responsable des services de proximité et environnement	Commune de Mandelieu-la-Napoule
Benoît ALBIN	Chef de service adjoint au développement durable	Commune de Cannes
François TURLAN	Directeur	Syndicat Intercommunal des Golfes de Lérins (SIGLE)
Jean-Marc LEAUTIER	Directeur	SEM d'exploitation des sources de la Siagnole (E2S)
Jean-Marc GUERIEL	Adjoint au directeur	SEM d'exploitation des sources de la Siagnole (E2S)
Katia TORELLI	Directrice	Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Laurence ESTIMBRE	Directrice	SICASIL
Éric DABÈNE	Adjoint au chef de service	DDTM 06
Vanessa HUET	Ingénieure Management du Risque Inondation	SISA

Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du 13/11/2013
2. Actualisation du Bureau de la CLE
3. Aspect financier du SAGE Siagne
4. Avancement de l'étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne »
5. Avancement de l'étude « État des lieux du SAGE Siagne »
6. Propositions d'études potentielles à mener sur le bassin versant
7. Les commissions thématiques : Proposition des Présidences, membres et contenus
8. Rapport d'activité annuel 2013
9. Actions de communication
10. Calendrier du SAGE
11. Divers

Compte rendu :

Annexes : feuilles d'émargement, compte rendu de la 2^{ème} réunion de la CLE, composition du Bureau de la CLE actualisée, convention financière 2014-2015 pour l'élaboration du SAGE, budget prévisionnel 2014 et 2014-2015, avancement et déroulement des études menées dans le cadre du SAGE, 5 posters « Évolution des usagers, des pressions, de l'état des masses d'eau et des impacts : quels enjeux pour le SAGE Siagne à l'horizon 2027 », les premiers enjeux identifiés lors de l'atelier de concertation du 30 octobre 2014, membres des commissions thématiques, proposition du contenu des 5 commissions thématiques du SAGE, rapport d'activité annuel 2013, calendrier prévisionnel, délibérations n°1-2014, n°2-2014, n°2bis-2014, n°3-2014, n°4-2014 et n°5-2014.

La réunion débute à 14h45.

Mme Nicole NUTINI, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse accueille les participants et les remercie d'être venus si nombreux.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE), M. François CAVALLIER, représentant le Conseil Général du Var, remercie Mme NUTINI pour son accueil et salue M. Philippe CASTANET Sous-préfet de Grasse, les élus ainsi que tous les membres participants à cette réunion. Il excuse la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ; le Préfet du Var, représenté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Var ; l'Agence Régionale de la Santé (ARS) représentée par l'Agence de l'Eau ; le camp militaire de Canjuers ; le Conseil Général des Alpes-Maritimes représenté par la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins ; la Chambre d'Agriculture du Var représentée par la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes ; la commune d'Andon représentée par le Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses affluents (SISA) ; la commune de Cabris représentée par la commune de Mouans-Sartoux ; le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur

représenté par la commune de Saint-Vallier-de-Thiery et l'association France Nature Environnement (FNE) représentée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN PACA).

Il rappelle l'importance de la démarche et remercie l'Assemblée d'être venue si nombreuse pour participer aux travaux d'élaboration du SAGE de la Siagne.

Il rappelle aux représentants des communes que l'équipe du SIIVU est à leur disposition pour une présentation de la démarche et de son avancement lors de Conseils Municipaux ou autres réunions d'information.

Il précise à l'Assemblée qu'un dossier de travail leur est fourni contenant des documents à l'appui de la présentation, **toute remarque peut être envoyée au SIIVU avant le 15 décembre 2014.**

Mme Rosanne PILON, chargée de mission SAGE, expose l'ordre du jour. Elle précise que le Président proposera à la CLE de prendre une motion relative à la recherche et l'exploration du gaz de schiste et informera l'Assemblée de l'avancement du SDAGE 2016-2021 lorsque le point divers sera abordé.

Le Président de CLE propose à Monsieur le Sous-préfet de Grasse de prendre la parole. Celui-ci salue la CLE à son tour et souligne l'importance de la Siagne pour l'arrondissement de Grasse. Il tient à remercier les nombreux participants pour leur assiduité, qualité nécessaire à l'accomplissement de cette démarche d'importance qu'est le SAGE. Il précise qu'il ne pourra pas rester jusqu'à la fin de la réunion ayant d'autres obligations par ailleurs. La DDTM des Alpes-Maritimes sera chargée de le représenter pour le reste de la séance. Toutefois, Monsieur le Sous-préfet précise qu'il souhaite mettre un point d'honneur à suivre la démarche du SAGE. Il ajoute que dans les instances comme la CLE, toutes les idées méritent d'être exprimées permettant ainsi d'être dans une dynamique de démocratie participative afin d'élaborer un document tenant compte des enjeux de l'ensemble des acteurs du territoire. Il conclut en précisant que la démocratie participative autour de l'eau a une cinquantaine d'années et qu'il est intéressant de la faire vivre.

1. Validation du compte rendu de la réunion de la CLE du 13/11/2013

M. CAVALLIER propose de valider le compte rendu de la 2ème réunion de la CLE qui s'est déroulée le 13 novembre 2013 à Tanneron. Aucune observation n'étant formulée, **le compte rendu est validé à l'unanimité par la CLE.**

2. Actualisation du Bureau de la CLE

M. CAVALLIER explique que les renouvellements liés aux échéances électorales de mars 2014 ont eu un effet mécanique sur la composition du Bureau de la CLE. La chargée de mission SAGE, présente le Bureau actuel composé de 11 membres du collège des collectivités, 5 membres du collège des usagers et 3 membres du collège des représentants de l'État. Elle précise qu'au vu de l'article 5 et 6 des règles de fonctionnement du SAGE Siagne (validée en CLE le 13/11/2013, délibération n°01-2013) M. CAVALLIER reste Président et M. VARRONE vice-président ; puisqu'ils n'ont pas cessé leur appartenance à la CLE et n'ont pas démissionné.

Le Président précise néanmoins qu'il cédera la présidence à un représentant des Alpes-Maritimes en mars 2015 après les élections départementales. Il explique que M. Jacques LAUGÉ et M. Jacques BALLESTRA

ayant cessé leur appartenance à la CLE, il est nécessaire d'élire deux nouveaux vice-présidents appartenant au collège des collectivités et représentant les deux départements.

Le Président demande s'il y a des candidats. M. Jean-Yves MILCENDEAU, représentant de la ville de Cannes et Président du SICASIL se présente ainsi que M. DURAND-TERRASSON, représentant la commune de Montauroux.

Le quorum étant atteint, le Président soumet ces candidatures et propose un vote à main levée.

Sans voix contre, ni abstention, M. MILCENDEAU et M. DURAND-TERRASSON sont tous deux désignés à l'unanimité par la CLE, 2ème et 3ème vice-présidents respectivement (délibération n°01-2014).

Il est proposé aux nouvelles structures du collège des collectivités de participer aux travaux du Bureau de la CLE. Mme Monique ROBORY-DEVAYE, représentant la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins (CAPL), souhaite être présente au Bureau. Le Président soumet cette candidature à la CLE.

Le quorum étant atteint, le Président soumet cette candidature au vote.

Sans voix contre, ni abstention, la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins participera aux travaux du Bureau de la CLE (délibération n°02-2014).

Du fait de ces changements, l'article 7 des règles de fonctionnement doit être modifié.

Le quorum des 2/3 étant atteint, les modifications apportées à l'article 7 des règles de fonctionnement du SAGE Siagne sont actées par la CLE (délibération n°2bis-2014)

3. Aspect financier du SAGE Siagne

M. le Président rappelle que lors de la dernière réunion de CLE, la clef de répartition financière s'appuyant sur un budget cohérent et sincère a été validée (délibérations n°3-2013 et n°4-2013). Une convention financière 2014-2015 pour l'élaboration du SAGE de la Siagne a été proposée aux communes du périmètre du SAGE sur un principe de solidarité de bassin. A l'heure actuelle, les dix communes adhérentes au SISA, les huit communes adhérentes au SIVU, Andon, Caille, Fayence, Les Adrets-de-l'Estérel, Scillans, Séranon et Tourrettes ont délibéré en faveur de cette convention ; seule la commune de Mougins ne donne pas de réponse. Une demande de rendez-vous a été faite par le Président de la CLE auprès de M. le Maire afin de lui exposer la démarche du SAGE et les enjeux du territoire.

Mme ROBORY-DEVAYE explique que la commune de Mougins, compte tenu de son appartenance à la CAPL, ne se sentait pas concernée par cette convention financière. La chargée de mission précise que faisant partie du périmètre du SAGE, Mougins doit se positionner concernant cette convention.

Le Président propose à la CLE de prendre une délibération actant le SIVU comme structure porteuse de la démarche et validant les modalités d'accompagnement financier du SAGE par les collectivités.

Le quorum étant atteint, le Président soumet la délibération n°03-2014 à la CLE.

Sans voix contre, ni abstention, elle est adoptée à l'unanimité.

Le budget réel au 3 novembre 2014 est présenté à la CLE. Les dépenses réalisées sont liées : au poste de chargée de mission (3 mois en tant qu'assistante chargée de mission et 8 mois en tant que chargée de mission) ; aux paiements total des phases 1 et 2 et de 80% des phases 3 et 4 de l'étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne » (dite étude « Ressource ») ainsi qu'au règlement des bons de commande correspondant à une station de mesure de débits biologiques et une

réunion technique supplémentaire déjà réalisée ; aux versements de l'avance de l'étude « État des lieux du SAGE Siagne » et de 50% des séquences 1 et 2 . Ceci représentant un total des dépenses égal à 217 895 €.

Les recettes perçues correspondent à des demandes de subvention faites auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région pour financer les études menées dans le cadre du SAGE, à des subventions versées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) ainsi que par la Société d'Économie Mixte d'Exploitation des Sources de la Siagnole (SEM E2S) et les collectivités. Ces recettes représentent un total de 172 316 €.

Il est précisé que des demandes d'acomptes de subvention ont été effectuées auprès du Conseil Régional pour un montant de 11 555 € et auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour un montant de 36 600 €. Également reste à percevoir : le reste des participations des collectivités ainsi que les subventions du FEDER et de l'Agence de l'Eau couvrant 100% des dépenses liées au poste de chargée de mission.

Une dépense supplémentaire de 19 350 € apparaît sur le budget prévisionnel 2014 correspondant à des prestations complémentaires nécessaires à l'étude « Ressource ». Il est précisé que des demandes de subventions ont été faites à hauteur de 80 % auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région. 13 000 € seront également versés par le Conseil Général du Var. Un montant de 45 524 € est planifié pour les aléas et les imprévus pouvant apparaître au cours de l'année 2014 (prestations complémentaires, demande de subvention non accordée...). Il est précisé que les études prévues initialement en 2014 n'ont pu être lancées mais le seront en 2015. Un budget de 100 000 € est prévu pour ces études dans le tableau du budget prévisionnel 2014-2015 actualisé. Les demandes de subventions auprès de la CAPG et auprès du Conseil Général du Var seront réitérées en 2015. Si les subventions sont accordées un montant de 70 927 € est prévu pour couvrir les aléas et imprévus financiers pouvant apparaître au cours de l'année 2015.

La chargée de mission précise que si le montant des dépenses à la fin du 1^{er} semestre 2015 est inférieur aux montants prévisionnels et que la situation le permet, le second appel à cotisation en 2015 sera revu à la baisse.

Le Président explique à la CLE que la chargée de mission actuelle quittera ses fonctions en fin d'année, pour des raisons qui lui sont propres, et qu'un recrutement est en cours. La fiche de poste du chargé de mission SAGE a été élaborée en collaboration avec l'Agence de l'Eau. Le Président demande aux membres de la CLE s'ils souhaitent participer au jury.

Sans remarques formulées, Mme Pascale VAILLANT, représentante du SICASIL et Mme Vanessa HUET, Ingénieure Management du Risque Inondation au SISA feront parties du jury constitué également des membres du Bureau du SIVU et d'au moins un représentant de l'Agence de l'Eau afin de procéder au recrutement du nouveau chargé de mission SAGE.

M. CAVALLIER informe la CLE qu'une anticipation de la loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM) et du dispositif Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) est en cours avec l'idée de créer une entité commune à l'échelle du bassin versant.

Le Président demande s'il y a des remarques particulières concernant les éléments exposés. Aucune remarque n'est formulée. **Il est proposé aux membres de la CLE de transmettre leur remarque au SIVU avant le 15 décembre.**

4. Avancement de l'étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne »

Il est rappelé à la CLE que cette étude lancée en janvier 2013, menée par ARTELIA et la Maison Régionale de l'Eau (MRE), a pour objectifs principaux d'améliorer et d'optimiser la gestion de la ressource en eau entre les différents usagers sur le bassin versant de la Siagne et d'anticiper les changements globaux futurs. La phase 1 « Recueil et synthèse des données » a été validée en comité de pilotage en décembre 2013.

Concernant la phase 2 « Bilan des prélèvements et évolutions futures », validée initialement en février 2014, les scénarios pour l'alimentation en eau potable (AEP) à l'horizon 2021 et 2027 dépendent de trois facteurs différents : les prévisions démographiques, l'évolution de la consommation individuelle et le rendement des réseaux ; les deux premiers facteurs dépendant directement de la projection démographique choisie. ARTELIA a pris en compte un taux d'évolution unique sur le territoire du ScoT'Ouest alors qu'ACTeon/Office Internationale de l'Eau (OIEAU) en charge de l'étude « État des lieux du SAGE » ont considéré des taux différenciés par secteurs (bassin Cannois, moyen pays et haut pays) apportant plus de précisions sur la tendance évolutive du territoire. Lors du Bureau du 9 juillet 2014, il a été décidé qu'ARTELIA reprenne les scénarios d'évolution avec les données démographiques issues de l'analyse d'ACTeon/OIEAU et actualise cette phase. **Les nouvelles projections seront transmises mi-novembre 2014 et présentées en comité de pilotage lors de la présentation de la phase 3.**

Les objectifs de la phase 3 « Bilan sur la ressource en eau » sont rappelés. Il est précisé que deux secrétariats techniques ont déjà eu lieu en mars et en avril. Des difficultés sont apparues concernant la validation des données à utiliser pour élaborer le modèle hydrologique permettant d'évaluer les ressources en eau naturellement disponibles tout au long de l'année. **Le rapport de phase sera transmis au secrétariat technique fin novembre et se réunira mi-décembre pour discuter du nouveau modèle proposé et des résultats qui en découlent. Un comité de pilotage sera organisé mi-janvier pour valider cette phase.**

M. Bernard CARDELLI demande si les incertitudes concernant la reconstitution hydrologique de la partie haute du bassin ont pu être reprises. Mme PILON répond que ces incertitudes ont pu être levées par des réunions techniques en interne et que le modèle nouvellement élaboré devrait être fiable.

Le contenu de la phase 4 « Détermination des débits biologique », menée principalement par la MRE, est développé. Il est précisé qu'un rapport intermédiaire a été transmis au SIVU en juin 2014 et que cette phase sera finalisée lorsque le secrétariat technique aura validé le modèle hydrologique. Le comité de pilotage devrait se réunir fin février 2015 pour se positionner sur les résultats issus de cette phase.

La phase 5 consistera à faire une comparaison entre la ressource existante, les prélèvements présents et les besoins du milieu. **Cette phase devrait être achevée fin mars avec un comité de pilotage prévu début mai 2015.** Il est précisé qu'un atelier de concertation sera organisé début mars.

La phase 6 qui consistera à proposer des scénarii de répartition des volumes prélevables entre les usagers débutera par un atelier de concertation prévu fin mai 2015 et sera validé par le comité de pilotage mi-juillet 2015.

Il est précisé que les membres de la CLE seront invités à cet atelier décisif et qu'il est important qu'ils y participent activement.

L'ensemble de cette étude sera validée par la CLE fin juillet ou début septembre 2015.

Aucune remarque n'est formulée concernant cette étude. Il est précisé que les documents sont disponibles sur simple demande ou sur le site internet du SAGE www.sagesiagne.fr et que toute remarque concernant ces documents peut être transmise au SIVU.

5. Avancement de l'étude « État des lieux du SAGE Siagne »

La deuxième étude menée dans le cadre du SAGE a été lancée en juin 2013 et est menée par les bureaux d'études ACTeon et l'OIEAU. Elle a pour objectifs de dresser un état des lieux du bassin versant et de déterminer les enjeux du territoire et les actions à mener dans le cadre du SAGE. C'est également une aide à la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable opposable à l'administration et le Règlement opposable à l'administration et au tiers.

Il est rappelé que les séquences 1 « État initial » et 2 « Scénarios tendanciels » ont été menées simultanément afin de dresser l'état passé, actuel et futur du territoire. Ce travail de recherche et de prospection a donné lieu à un rapport, à une synthèse et à un Atlas Cartographique de 24 cartes. Le rapport est composé de trois chapitres : « Pourquoi un SAGE sur la Siagne ? », « Caractéristiques socio-économiques des usages et de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques » et « L'état des milieux aquatiques et de la ressource en eau et leurs évolutions tendanciels en termes de pressions et d'impacts ». Le contenu des trois chapitres est synthétisé en précisant que les projections tendanciels d'ARTELIA concernant l'alimentation en eau potable seront nécessaires pour finaliser le chapitre 2.

Il est précisé à la CLE que le comité de lecture, Bureau technique de la CLE élargi, s'est réuni le 23 septembre 2014 pour analyser ces documents. Les remarques formulées ont été intégrées au rapport par les Bureaux d'études. **Ces deux séquences seront validées en CLE mi-mars 2015 en même temps que la séquence « Diagnostic ».** Il est précisé que les documents sont disponibles sur simple demande ou sur le site internet du SAGE et que toute remarque concernant ces documents peut être transmise au SIVU.

La séquence 3 « Diagnostic du SAGE » a débuté par un atelier de concertation qui s'est déroulé le 30 octobre 2014 au Tignet. Lors de cette journée 60 personnes étaient présentes. La démarche du SAGE leur a été présentée ainsi que les résultats clefs de l'étude « État des lieux ». Par sous-groupes, les participants ont donné leur avis sur les posters exposant synthétiquement l'évolution des usages, des pressions, de l'état des masses d'eau et des impacts avec une proposition d'enjeux sur le bassin à l'horizon 2027. Il est précisé que les posters sont dans le dossier de travail et que toute remarque peut être transmise au SIVU.

Mme VAILLANT en tant que Présidente du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Unifié du Bassin Cannois (SIAUBC) s'étonne que la station d'épuration AQUAVIVA apparaisse en sous capacité sur le poster traitant des eaux de surface alors qu'elle a demandé de forts investissements financiers. Elle demande une synchronisation avec le Bureau d'étude afin de clarifier ce point.

Mme PILON explique qu'en vue des délais entre l'atelier de concertation et la réunion de la CLE la carte n'a pas pu être reprise mais sa réflexion a bien été prise en compte par les Bureaux d'études. Il est proposé à la CLE de rayer ce point de la carte.

L'ensemble des enjeux ont ensuite été restitués en séance plénière et sont présentés dans le tableau « enjeux identifiés lors de l'atelier de concertation ». **Un compte rendu de cet atelier de concertation sera transmis fin novembre.**

La dernière séquence de cette étude « Scénarios contrastés et choix stratégiques » débutera par un **atelier de concertation fin mars 2015** auquel les membres de la CLE seront invités à participer. **ACTeon et l'OIEAU présenteront au Bureau de la CLE les actions à mener suivant différents scénarii ainsi que les coûts et les critères clefs de comparaisons de ces scénarii en juin et septembre 2015. L'état des lieux du SAGE Siagne devrait être validé en CLE en novembre 2015.**

Aucune remarque n'étant formulée, le Président propose de passer au point suivant.

6. Propositions d'études potentielles à mener sur le bassin versant

La chargée de mission explique à la CLE que plusieurs études, en rapport avec le SAGE vont être lancées prochainement sur le bassin versant par plusieurs maîtres d'ouvrage.

a. Étude « Continuité écologique-Anguille »

L'article L 214-17 du Code de l'Environnement a classé la Siagne du barrage de Tanneron-Le Tignet à la mer en cours d'eau Liste 2. **Tout ouvrage faisant obstacle sur ce cours d'eau doit être rendu transparent par gestion, entretien ou équipement avant 2018 afin d'assurer le transport suffisant des sédiments et la libre circulation des poissons migrateurs** en priorité pour l'Anguille. Lors de l'évaluation de la franchissabilité sur la Siagne en 2010 (réalisée par l'association Migrateur Rhône-Méditerranée) trois seuils sur ce tronçon ont été identifiés comme « franchissable mais avec risque d'impacts » : la passerelle en aval du pont d'Auribeau sans propriétaire connu ; le seuil de l'Écluse (ou barrage des Moines) appartenant au SISA et le barrage « Anti-sel » appartenant à la commune de Mandelieu. Le Seuil de Pégomas appartenant au Conseil Général des Alpes-Maritimes a été évalué comme « difficilement franchissable ». **Le SISA s'est proposé comme maître d'ouvrage pour l'étude des trois premiers seuils. Le CG 06 sera en charge du seuil dont il est propriétaire.** Cette étude durera 10 mois et sera lancée en janvier 2015 ; elle pourrait être subventionnée à hauteur de 50 à 80 % par l'Agence de l'Eau RMC.

Il est précisé qu'en complément, **une étude hydromorphologique et piscicole sera lancée à l'échelle du bassin versant en 2015 pouvant être éventuellement portée par le SISA et le SIVU.**

M. Benoît RAZIMBAUD, conseiller technique canoë-kayak et représentant la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) précise que la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 prend également en compte la franchissabilité des activités nautiques légalement exercées sur le cours d'eau, en plus de celle des espèces piscicoles. Il serait donc intéressant de prendre en compte dans cette étude les activités de navigation sur ce tronçon.

Mme PILON répond que ce point pourrait être discuté lors de la réflexion en comité technique sur le contenu du cahier des charges de cette étude.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président propose de passer au point suivant.

b. Étude « Qualité du Biançon et de ses affluents »

Il a été exposé au Bureau de la CLE (réunion du 13 février 2014) la nécessité d'acquérir des connaissances supplémentaires concernant la qualité du Biançon et de ses affluents (la Camandre, le Chautard, le Riou Blanc, la Camiole). La **Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF)** va lancer en janvier

2015 une étude « Élaboration des profils de baignades du Lac de Saint-Cassien » qui comprendra un état des lieux, un diagnostic et des propositions de gestion. Elle durera 18 mois.

Le SIVU travaillant en collaboration avec la CCPF pour monter le cahier des charges, il sera demandé au bureau d'étude, lors de l'état des lieux, de **collecter les données sur la qualité des eaux du lac et de ses affluents concernant les paramètres physico-chimiques, les paramètres biologiques et les sources de pollutions ponctuelles ou diffuses**. Concernant ce dernier point il est précisé que des inventaires *in situ* seront prévus dans le CCTP. Également, si les données collectées concernant la qualité des cours d'eau ne sont pas assez exhaustives, alors des campagnes de mesures *in situ* seront programmées.

Aucune remarque n'est formulée concernant cette étude.

c. Plan de gestion piscicole sur le bassin versant du Biançon

Cette étude sera portée par la **Fédération de pêche du Var** et sera lancée en **juillet 2015**. Elle consistera à **faire un inventaire piscicole sur le Biançon et ses affluents listés ci-dessus et de réactualiser les pressions identifiées dans le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) élaboré en 2002**. Un rapport proposant un programme d'actions sera transmis à l'issue de cette étude.

d. Étude « Suivi des substances dangereuses et toxiques »

En complément de l'étude « Élaboration des profils de baignade du lac de Saint-Cassien » qui apportera des données sur les sources de pollutions potentielles pour le sous-bassin du Biançon, cette étude aura pour objectifs **d'acquérir des données sur les rejets de substances dangereuses et toxiques et d'évaluer les possibilités de suppression, de réduction ou de substitution des substances émises sur l'ensemble du bassin versant**. A l'issue de cette étude un plan d'actions prioritaires sera défini.

Elle sera lancée en **juin 2015** dans l'attente des premiers résultats de l'état des lieux de l'étude « Profils de baignade » et sera **portée par le SIVU**. Le coût est estimé à 15 000 € avec une possibilité de subvention à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau RMC.

e. Études « Inventaires des zones humides »

La CLE est informée que le **Conseil Général du Var lancera début 2015 l'actualisation de l'inventaire des zones humides (ZH) du Var fait en 2004 et recensera à cette occasion les ZH inférieures à 1 hectare**.

En parallèle, dans les Alpes-Maritimes, le **CEN PACA a lancé en 2014 un inventaire des ZH supérieures à 1 hectare, présentes dans un secteur à enjeux ou encore de fort intérêt patrimonial**. Il est exposé à la CLE qu'un **rapport de synthèse devrait être transmis en octobre 2015 ainsi qu'un porter à connaissance et des fiches atlas présentant les ZH par communes**.

f. Études « Ressources stratégiques » et « Impacts du fonctionnement des éclusées sur la Siagne »

Ces études potentielles pourraient être **menées en 2015 dans le cadre du SAGE**. Leur contenu et leur intérêt seront présentés par l'Agence de l'Eau et par le SIVU à la prochaine réunion du Bureau de la CLE prévue en février 2015.

g. Programme d'actions et de prévention contre les inondations (PAPI 2)

La présentation est faite par Mme HUET. Elle explique que le SISA a lancé un deuxième PAPI en juin 2014, le 1er avait débuté en 2002 et s'est achevé début 2014. Il avait consisté au traitement des inondations par élargissement de la Frayère, du Grand Vallon au Plan de de Grasse et de la Mourachonne. Le curage de la Siagne dans la traversée de Mandelieu avait également été réalisé ainsi que les travaux visant à gérer les débordements en lit mineur (élargissement du Béal au droit de l'aéroport, réalisation du système d'endiguement autour de l'échangeur 41). Ce deuxième PAPI, appelé PAPI d'intention Siagne-Béal, a été **lancé en juin 2014 et porte sur un programme d'étude**. L'objectif est notamment d'élargir **la Siagne pour laisser passer une crue cinquantennale correspondant à un débit de 450 m³/s, de trouver des zones d'expansion et/ou de rétention mais aussi traiter la problématique des inondations par le Béal**. Elle précise que les travaux sur la Siagne étaient initialement prévus dans le premier PAPI mais qu'il est apparu nécessaire de prendre en compte le canal du Béal. Elle rappelle que le canal du Béal a un rôle d'exutoire d'eaux pluviales de plus en plus marqués en plus de sa fonction d'irrigation et de drainage.

Les 7 axes de ce programme d'actions sont présentés. Mme HUET précise que l'axe 0 « Gouvernance » sera très fortement lié avec l'application de la compétence GEMAPI.

M. Jean-Luc BELLARD rappelle sa demande pour qu'un travail de prospective soit fait au niveau de l'urbanisme et de la position des zones agricoles en amont de l'autoroute A8. Il précise qu'en vue du calendrier prévisionnel des études, les travaux prévus dans le PAPI 2 devraient être entrepris à l'horizon 2020-2025 et que la vitesse d'imperméabilisation est importante dans cette zone. Il explique qu'il est important de lever les fortes incohérences présentes entre les agriculteurs exploitants en basse vallée de la Siagne et les collectivités territoriales.

h. Étude « Réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration AQUAVIVA »

Le Président propose à Mme VAILLANT de présenter cette étude.

Elle explique que cette étude a été **commencée en octobre 2014** et est portée par le SIAUBC. Elle est menée par les Bureaux d'études Groupement Service Public 2000, Ecofilae et Tecurbis. Cette étude prospective et d'aide à la décision va permettre de **faire un diagnostic technique et juridique de la réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration AQUAVIVA puis d'en identifier les usages et les usagers potentiels**.

Elle informe que plusieurs structures de la CLE vont recevoir un **courrier leur proposant de travailler en concertation afin d'identifier et de quantifier ces usagers potentiels** (golfs, terrains de sports, services techniques communaux...). Elle précise également qu'à l'heure actuelle le rejet de la station d'épuration se fait en pleine mer et que ces eaux traitées pourraient également servir de soutien d'étiage en basse vallée de la Siagne lors d'épisode de sécheresse. Elle conclut en précisant que le SIAUBC transmettra à la CLE les premiers éléments de cette étude dès qu'ils seront rédigés.

Mme FAGUER explique que plusieurs études sont initiées à différents niveaux, y compris au niveau communal où les informations sont souvent rares ; il serait donc intéressant de mettre en cohérence toutes ces études menées ou programmées afin d'éviter les doublons et de limiter les dépenses. Elle précise que le SIGLE a déjà fait un travail prospectif et qu'il faut l'utiliser.

Mme VAILLANT répond que cette étude est nouvelle et qu'un travail en collaboration est effectué avec le SIGLE porteur du contrat de baie des golfs de Lérins.

Le contenu de l'étude est ensuite présenté par la chargée de mission. Elle précise qu'un comité de pilotage sera organisé fin janvier 2015.

M. CARDELLI demande si la commune de Grasse est associée à cette étude puisque concernant la station d'épuration de la Paoute, une même réflexion avait été menée vis-à-vis du Golf de Saint-Donat. Il précise qu'une tranche de filtration membranaire avait été mise en place en traitement de finition. Il demande si la réflexion a pu être menée jusqu'au bout ou si les lourdes contraintes administratives concernant ce type de valorisation ont mis le projet en suspens.

Mme NUTINI répond qu'il y a en effet un projet de réutilisation des eaux traitées pour l'arrosage du golf de Saint-Donat en vue de la diminution du niveau de la nappe phréatique actuellement exploitée. Également elle précise que le golf a un bail emphytéotique sur le canal de Diméro et que la ville de Grasse est en renégociation concernant les arrosages de Saint-Donat. Elle précise également que sur la Paoute un sécheur de boues a été mis en place récemment.

i. Étude « Lutte contre les pollutions et les inondations issues des réseaux d'eaux pluviales »

Il est précisé que cette étude est proposée en complément de l'étude « Diagnostic sur les macros déchets sur le littoral » portée également par le SIGLE dans le cadre du volet « Qualité des milieux » de la 2^{ème} phase du Contrat de Baie des Golfs de Lérins. Elle permettra de **réaliser un état des lieux de l'ensemble des vallons du littoral, éventuellement du bassin versant et de proposer in fine des plans de gestion concernant les vallons identifiés**. Le contenu de l'étude est exposé et il est précisé qu'une **réunion de travail sera organisée le 24 novembre 2014 pour un lancement d'étude début 2015**.

Le Président demande s'il y a des réactions concernant cette étude. M. CARDELLI a une réflexion globale sur la thématique « eaux pluviales ». Il rappelle que les communes sont chargées de veiller à ce que leur urbanisation n'aggrave pas la situation des zones en aval. **Suite au débat qu'il y a eu lors de la Commission Départemental sur les Risques Naturels Majeurs, la DDTM a préparé un document à l'attention de tous les acteurs publics et privés sur la prise en compte du risque lié aux eaux pluviales**. Il explique qu'aujourd'hui les Plan Locaux d'Urbanisme ne prennent pas assez en considération les eaux pluviales à la fois en termes de techniques mises en œuvre ou de mesures correctives. Il ajoute que dans les secteurs les plus exposés au risque inondation (basse vallée de la Siagne) la problématique des eaux pluviales devrait être majoritairement prise en compte dans les projets d'aménagement. Il conclut en précisant qu'il est nécessaire qu'à travers les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et le SAGE, des règles soit mises en place pour appréhender cet enjeu lors de projets d'aménagement du territoire.

Mme FAGUER demande s'il est possible de rédiger un récapitulatif des différentes études présentées lors de cette réunion. Mme PILON répond que ce document sera transmis à la CLE mi-décembre.

7. Les commissions thématiques

Le Président rappelle que lors de la dernière séance de la CLE, 5 commissions thématiques ont été validées (délibération n°5-2013).

a. Proposition des Présidences

Il est rappelé que les commissions « Inondation », « Environnement » et « Tourisme », restent présidées par M. VARRONE, Mme FAGUER et Mme VAILLANT respectivement et qu'en Bureau de CLE du 9 juillet 2014, M. MILCENDEAU et M. Patrick DE CLARENS se sont proposés pour présider les commissions « Ressource » et « Communication ».

Le quorum étant atteint, le Président soumet ces candidatures au vote.

Sans voix contre, ni abstention, M. MILCENDEAU et M. DE CLARENS sont désignés à l'unanimité par la CLE, Présidents des commissions « Ressource » et « Communication » respectivement (délibération n°04-2014).

b. Membres des commissions

Les membres des commissions sont présentés. Il est précisé que l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Naturel (ASPN) sera également conviée à participer aux commissions « Ressource » et « Environnement » lorsque le sujet sur le gaz de schiste sera traité. Les centres équestres seront également invités à participer à la commission « Tourisme et activités de pleine nature ». Il est rappelé que cette liste est non exhaustive et que toute proposition peut être formulée.

c. Contenus des commissions

Il est précisé que le contenu des commissions proposées a été travaillé en Bureau de CLE le 11 février 2014. Cette liste est non exhaustive et tend à évoluer en fonction des enjeux identifiés au cours des séances.

Il est demandé à la CLE d'avoir une réflexion sur ces contenus et d'envoyer, si nécessaire, les remarques avant le 15 décembre 2014.

Lorsqu'il est demandé à la CLE s'il y a des réactions, M. CARDELLI s'étonne que le sujet du gaz de schiste soit traité dans la commission « Ressource » qui traite de l'aspect quantitatif de la ressource. Mme PILON explique que le gaz de schiste peut avoir des impacts autant sur la qualité que sur la quantité de la ressource ; 10 000 à 20 000 m3 d'eau sont nécessaires par puits lors des fracturations hydrauliques.

La fréquence des réunions et un calendrier prévisionnel est proposé à la CLE.

8. Rapport d'activité annuel 2013

M. CAVALLIER explique à la CLE que, comme tout organisme public et conformément à l'article 16 des règles de fonctionnement du SAGE Siagne, un rapport d'activité pour l'année 2013 a été rédigé. Il rappelle que ce document est disponible sur le site du SAGE et que **le rapport d'activité 2014 sera présenté à la CLE en mars 2015.**

La chargée de mission expose brièvement le contenu de ce rapport. Elle précise que ce document sera transmis aux Préfets du Var et des Alpes-Maritimes, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Rhône-Méditerranée. **Toute remarque peut être transmise concernant ce document avant le 15 décembre 2014.**

9. Actions de communication

Mme PILON informe la CLE qu'une lettre d'information du SAGE a été diffusée en avril 2014 et qu'une deuxième lettre sera publiée **en juin 2015** pour informer le public de l'avancement du SAGE Siagne.

Elle rappelle qu'un site internet dédié exclusivement au SAGE Siagne (www.sagesiagne.fr) est en cours de construction et qu'une plateforme d'échange de documents y est présente.

10. Calendrier du SAGE

Le calendrier du SAGE de novembre 2014 à décembre 2015 est présenté tout en précisant qu'il peut être modifié compte tenu de la fréquence des réunions et de l'avancement des études.

La prochaine réunion du Bureau de la CLE se déroulera mi-février 2015 et il est rappelé que la prochaine réunion de CLE sera organisée mi-mars 2015.

11. Divers

a. Gaz de schiste

Les impacts potentiels sur l'aspect qualitatif et quantitatif de la ressource ainsi que sur l'air et les milieux naturels sont présentés. Il est précisé que ces risques potentiels sont dus aux techniques utilisées actuellement pour l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. De nouvelles techniques utilisant des gaz liquéfiés (hélium et méthane) sont en émergence mais à l'heure actuelle elles ne montrent pas de résultats satisfaisants (problèmes d'explosion).

Mme FAGUER précise que les quantités d'eau injectées sont considérables, de l'ordre de 10 fracturations par puits utilisant chacune 1000 à 2000 m³ d'eau, 100 à 200 tonnes de sable en moyenne et 50 à 100 m³ d'additifs chimiques.

Il est rappelé qu'en 2012, une demande de permis avait été faite sur 6 785 km² englobant le bassin versant de la Siagne (permis de Brignoles). Par la volonté des communes, du PNR des Préalpes d'Azur et du PNR du Verdon, des délibérations et des motions excluant la recherche et l'exploitation de cet hydrocarbure ont été prises et le permis a été rejeté.

Il est précisé que lors des derniers mois plusieurs permis ont émergé sur 12 départements en France dont le permis de Cavalon situé en plein cœur du PNR du Lubéron dans le Vaucluse anciennement appelé permis de Gargas.

Le permis a été rejeté après que le PNR du Verdon ait démontré que le projet n'était pas compatible avec les préconisations de sa Charte et qu'il ait voté à l'unanimité une motion pour s'opposer au projet.

Le Président propose à la CLE de prendre une motion préventive relative à la recherche et l'exploration du gaz de schiste. M. FONTICELLI propose dans le paragraphe « Demande à l'État : Que toutes demandes de permis de recherche, d'expérimentation ou d'exploitation des gaz de schiste par la technique de fracturation hydraulique sur le périmètre du bassin versant de la Siagne soient refusées » d'enlever « par la technique de fracturation hydraulique ».

Le Président explique que si les futures techniques permettaient d'explorer ces ressources sans avoir les mêmes inconvénients environnementaux les avis pourraient changer.

M. PIERRON précise qu'il est **important d'être prudent lors de la rédaction des textes du PAGD ou du Règlement en restant dans le domaine de compétence du SAGE afin de ne pas risquer qu'il soit**

attaqué au tribunal administratif. Ces permis relèvent du Code Minier et non pas du Code de l'Environnement. L'Agence de l'Eau peut apporter son soutien lors de la rédaction du PAGD et du Règlement si la CLE souhaite faire mention de l'enjeu gaz de schiste dans les documents du SAGE.

Mme FAGUER informe que le Code Minier est actuellement en révision et qu'une part d'incertitude reste présente.

M. CARDELLI précise que le SAGE doit rester dans le domaine de la recommandation. Si certains projets tendent à aboutir, ils seraient classés ICPE et seraient réglementés par les politique de l'eau opposable à toutes nomenclatures IOTA. Il tient à remarquer que les volumes cités sont utilisés en phase d'investissement et représentent le seuil bas de la déclaration « Loi sur l'eau », ne représentant pas un si gros volume. Il constate que la multiplication des puits peut être un réel problème avec des effets potentiels sur l'aspect qualitatif de la ressource, ce qui suscite cette motion.

Mme PILON rappelle que le bassin versant de la Siagne est considéré, dans l'état des lieux du SDAGE 2010-2015, comme étant en déséquilibre quantitatif. Les impacts potentiels sur l'aspect quantitatif ne peuvent être exclus.

M. CARDELLI explique qu'en tant que service de l'État, il ne peut se positionner sur cette motion, « l'état ne pouvant faire une requête à l'État ». La DDTM 83 et la DRAAF tiennent le même discours.

La DDTM 83 représentant la Préfecture du Var, la DDTM 06 représentant la Préfecture des Alpes-Maritimes et la DRAAF s'abstiennent concernant cette motion.

L'Agence de l'Eau précise que le Comité de Bassin a réfléchi au sujet mais n'a pas donné de délibération, il s'abstient donc.

L'Agence de l'Eau représentant également l'ARS, s'abstient concernant cette motion.

M. ROUX exprime qu'il n'a pas reçu de positionnement spécifique par rapport à cette question et n'ayant pas reçu le texte en amont, il n'a pu en référer à EDF. Il précise que sur le font la réserve est fondée dans l'état des techniques actuelles.

L'ONEMA et la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes ne peuvent également pas se positionner sur la question.

EDF, l'ONEMA, la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes représentant la Chambre d'Agriculture du Var s'abstiennent concernant cette motion.

M. DUBOIS exprime qu'il est compliqué de se positionner n'ayant pas eu le texte au préalable. M. CAVALLIER précise que les communes du bassin ont pris des délibérations en 2012.

Mme VAILLANT propose que la prise de cette motion soit reportée ultérieurement afin que les communes se positionnent ainsi que les structures comme EDF. Mme PILON rappelle que l'ensemble des communes du bassin versant ont délibéré en défaveur des prospections et exploitations par les techniques actuelles.

Le quorum étant atteint, le Président soumet cette motion au vote. Sans voix contre mais avec une abstention de 11 membres de la CLE, la motion est adoptée avec 28 voix (délibération n°05-2014).

Mme FAGUER présente à la CLE le guide méthodologique élaboré par l'ASPN, une base de d'information utile à l'usage des élus et agents des collectivités territoriales : « l'Extraction des gaz de schiste : quelles conséquences sur nos territoires ». Il présente les risques, les incidences économiques et propose des pistes d'actions.

Il est précisé qu'un complément à ce guide est en cours de rédaction. Il constituera une boîte à outils juridiques à destination des collectivités territoriales et des organismes publics proposant des modèles de textes à utiliser dans les PLU, les ScoT, les SAGE, les Chartes PNR...**L'ASPN restant à disposition pour une présentation du guide et des travaux associés.**

b. Le SDAGE 2016-2021

Il est rappelé que l'état des lieux du SDAGE a été adopté par le Comité de Bassin et le Préfet coordonnateur de bassin en décembre 2013. Les consultations officielles du Programme de Mesures (PDM) se feront de décembre 2014 à avril 2015 pour les institutions et jusqu'en juin 2015 pour le public. Le SDAGE serait opérationnel en 2016.

Il est précisé que 9 cours d'eau du bassin versant de la Siagne sont concernés par des enjeux de continuité, morphologie, partage de la ressource et pollutions ponctuelles et/ou diffuses. Il est précisé que **les informations et les documents concernant le SDAGE 2016-2021 sont disponibles sur le site de l'Agence de l'Eau (mettre le site) ou transmissible sur demande au SIVU.**

c. Autres remarques

M. BELLIARD explique à la CLE que l'État français a proposé le classement de 4 communes du Var (Montauroux Callian Tournettes et Mons) comme vulnérables aux nitrates conformément à la Directive Nitrates. Ce classement a été fait suite à une analyse relevant des pollutions issues de la station d'épuration de Callian-Montauroux en cours de rénovation (aboutissement des travaux en 2016). Il insiste sur le fait que ce reclassement peut avoir des incidences sur l'obtention de subventions de la part de la Politique Agricole Commune (PAC) et peut avoir des impacts sur la réglementation agricole sachant que l'agriculture est déjà en régression et qu'il s'agit d'une agriculture de territoire et non intensive. Il souhaite que cette thématique soit intégrée aux travaux de la CLE.

Le Président propose que ce sujet soit abordé à la prochaine réunion. M. CARDELLI explique qu'il n'y aura pas d'autres échéances pour en discuter au sein de la CLE puisque la décision doit être prise avant fin novembre. La DDTM a présenté le cas de la Brague en Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) car 5 communes sont considérées comme vulnérables aux nitrates. Il précise que la provenance des nitrates est d'origine urbaine et non agricole car cette activité est peu développée sur ce bassin. La source du problème a été identifiée, une station aurait été abusivement classifiée comme suivit de pollution d'origine agricole.

Mme CANAL expose que la DDTM du Var a fait part de ses remarques au comité de bassin sur la pertinence des points de mesures. Elle précise que pour le bassin versant de la Camiole, le percentile 90 est de 18,1 mg/l pour un seuil de 18 mg/l. Elle ajoute que la DDTM a attesté du caractère extensif de l'élevage, du peu d'agriculture sur ce bassin et d'une station d'épuration en mauvais fonctionnement durant ces dernières années (Création d'une nouvelle station en cours). La DREAL appuie les dire de la DDTM en faisant des estimations d'azote produit par les rejets domestiques.

Le Président remercie les membres de la CLE pour leur participation et clôture la réunion à 16h45.

Le Président de la CLE
François CAVALLIER



Annexe 6 : Bureau de la CLE actualisé en réunion de CLE du 3 novembre 2014

	Collectivités ou structures	Représenté par :	Représentants techniques
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux = <u>14 membres</u>	Conseil Général du Var	François CAVALLIER Président	Anne THEVENOT Jean-Marc LEAUTIER
	Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses affluents	Jacques VARRONE 1er vice-président	Vanessa HUET
	Cannes	Jean-Yves MILCENDEAU 2ème vice-président	Franck LIANGE
	Montauroux	Philippe DURAND-TERRASSON 3ème vice-président	Gilles FARSAT
	Escragnolles	Éric PERRIN	x
	Cabris	Pierre BORNET	x
	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	Joëlle FAGUER	Cécile PITTET
	Conseil Général des Alpes-Maritimes	Henri LEROY	Nicolas SCHEIDECKER
	SICASIL	Pascale VAILLANT	Laurence ESTIMBRE
	Tourrettes	Antoine DUBOIS	x
	Cannes	Jean-Yves MILCENDEAU	Franck LIANGE
	Communauté de Communes Pays de Fayence	Patrick DE CLARENS	Vivien VIAL
	Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins	Monique ROBORY-DEVAYE	Marie-Agnès PORTERO
	Andon	Michèle OLIVIER	x
Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées = <u>5 membres</u>	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	Gérard ABRIL	Louis-Michel DUHEN
	Chambre d'Agriculture 06	Jean-Luc BELLARD	Julien ROMATIF
	Fédération des Alpes-Maritimes pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Victor BASTUCK	Christophe BARLA
	France Nature Environnement PACA (FNE 06)	Marc BOUCHEROT	x
	EDF- Direction Énergie Méditerranée	Dominique ROUX	Carole LASSALLE
Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics = <u>3 membres</u>	DDTM Alpes-Maritimes	Bernard CARDELLI	Éric DABENE
	DDTM Var	Richard FEULLADE	Sylvie CANAL
	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	Philippe PIERRON	Sandrine CHAPELET



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Siagne

Règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau

Document adopté par la Commission Locale de l'Eau du 13 / 11 /2013.

Les présentes règles de fonctionnement précisent les dispositions de mise en œuvre de la Commission Locale de l'Eau en application des articles L.212-4 et suivants et des articles R212-29 à R212-34 du Code de l'Environnement, ainsi que du décret n°2007-1213 du 10 août 2007.

CHAPITRE 1 : MISSIONS

ARTICLE 1 : ELABORATION ET REVISION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a pour mission l'élaboration et la révision du SAGE.

La CLE est le véritable moteur du SAGE.

Au cœur du dispositif en termes de propositions, de concertation et de décisions, elle constitue une assemblée délibérante, indépendante et décentralisée, une véritable « table ronde ». Organe politique de concertation pour la préparation et la mise en œuvre du SAGE, son statut de commission administrative ne lui permet pas d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation du SAGE ou des études liées au SAGE qui sont confiées à la structure porteuse.

Lorsque le projet de SAGE est arrêté par la CLE, il fait l'objet de la procédure instituée par l'article L.212-6 du Code de l'Environnement :

- La commission locale de l'eau soumet le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux à l'avis des conseils généraux, des conseils régionaux, des chambres consulaires, des communes, de leurs groupements compétents et, s'il existe, de l'établissement public territorial de bassin ainsi que du comité de bassin intéressés. Hormis celui du comité de bassin, ces avis sont réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de quatre mois.
- Le projet de schéma, éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, est soumis à enquête publique. A l'issue de l'enquête, le schéma, éventuellement modifié pour tenir compte des observations, est approuvé par le représentant de l'Etat dans le département et son arrêté d'approbation est publié. Le schéma est tenu à la disposition du public.

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La CLE est chargée de veiller à l'application opérationnelle des orientations du SAGE et de suivre la mise en œuvre des programmes d'actions.

Elle pourra confier à son secrétariat technique ou à un comité technique le suivi de ces orientations.

Le suivi de l'application du SAGE est effectué grâce à un tableau de bord validé par la CLE.

CHAPITRE 2 : ORGANISATION

ARTICLE 3 : SIEGE

Le siège de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Siagne est fixé au siège du Syndicat Interdépartemental et Intercommunal à Vocation Unique (SIIVU) de la Haute Siagne : Route de Draguignan, quartier les Veyans, 06530 Saint-Cézaire-sur-Siagne.

ARTICLE 4 : MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

La composition de la Commission Locale de l'Eau est arrêtée par le Préfet responsable de la procédure du SAGE Siagne.

Conformément aux dispositions des articles L.212-4 et R.212-30 du Code de l'Environnement, la CLE est composée de 3 collèges :

- Le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, regroupant au moins la moitié des membres de la CLE
- Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées, regroupant au moins le quart des membres de la CLE
- Le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics, regroupant le reste des membres.

La durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'Etat, est de six années à compter de la date de l'arrêté préfectoral fixant la composition de la CLE. Ils cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la CLE, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la CLE sont exercées à titre gracieux.

ARTICLE 5 : LE PRESIDENT DE LA CLE

Le Président conduit la procédure d'élaboration, de révision et de suivi de l'application du SAGE par la CLE, à l'approbation de laquelle il soumet obligatoirement les différentes phases d'avancement.

Il fixe les dates et ordre du jour de la CLE, préside à toutes les réunions de la CLE, représente la CLE dans toutes ses missions de représentation externe ou désigne son représentant et signe tous les documents officiels.

Le Président de la CLE est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, et doit appartenir à ce même collège.

Le Président est élu lors de la première réunion constitutive de la CLE (ou suite au renouvellement de la CLE), pour la durée du mandat au sein de la CLE. Le scrutin s'effectue à deux tours à la majorité absolue et à bulletins secrets. Les deux premiers tours sont à la majorité absolue. Si un troisième tour s'avère nécessaire il s'effectue à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, le plus âgé est déclaré élu.

En cas de démission du Président ou cessation de son appartenance à la CLE, cette dernière procède lors de sa prochaine réunion, à l'élection de son successeur.

Le Président peut recevoir délégation pour répondre aux demandes d'avis de la CLE.

ARTICLE 6 : LES VICES-PRESIDENTS DE LA CLE

Le Président est assisté de 3 vices-présidents. Les vices-présidents sont élus par la CLE dans les mêmes conditions de scrutin que l'élection du Président.

Ils appartiennent au collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux. Les vice-présidents doivent représenter les deux départements : les Alpes-Maritimes et le Var.

En cas d'empêchement du Président, le vice-président désigné par le Président sera chargé de présider les séances de la CLE.

En cas de démission du Président, le premier vice-président assure le suivi des dossiers et convoque la prochaine réunion de la CLE en vue de l'élection du nouveau Président.

ARTICLE 7 : LE BUREAU

Le bureau, assiste le Président dans ses fonctions, et notamment pour la préparation des réunions plénières de la CLE.

Sur proposition du Président, le bureau est constitué du Président, des 3 vice-présidents, de 10 membres du collège des collectivités, de 5 membres du collège des usagers et de 3 membres du collège des services de l'Etat et en tant que de besoin de tout représentant technique du bureau et expert utile.

Le bureau est informé des études d'élaboration du SAGE et examine les propositions d'orientation. Il a pour principale mission la préparation des dossiers techniques, des séances et des délibérations de la CLE.

Le bureau n'est pas un organe de décision : il ne peut en aucun cas prendre de délibération, prérogative exclusive de la CLE.

Il se réunit autant que de besoin sur convocation du Président adressée 15 jours à l'avance.

Sauf décisions particulières, les réunions du bureau ne sont pas ouvertes au public.

Lorsqu'un membre du bureau cesse de siéger au sein de la CLE, il est procédé à la désignation de son successeur par le collège concerné.

Le bureau peut recevoir délégation pour répondre aux demandes d'avis de la CLE.

ARTICLE 8 : LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Des commissions de travail, géographiques ou thématiques, pourront être constituées autant que de besoin à l'initiative du Président. Ces groupes de travail sont chargés de l'examen de toutes les questions relatives au SAGE avant leur soumission à la CLE. Leur composition est arrêtée par le Président, elles peuvent être élargies à des personnes extérieures à la CLE dans le but de faire accéder l'ensemble des acteurs du bassin versant à un niveau homogène de connaissance. Les membres de la CLE sont membres de droit de toute commission ainsi créée. Le Président désigne les présidents et les rapporteurs.

ARTICLE 9 : COORDINATION INTER-SAGE

Conformément aux préconisations du Comité de Bassin (délibération n° 2011-20 du 24 juin 2011), il est mis en place une coordination spécifique inter-SAGE avec le SAGE du Verdon afin de prendre en compte :

- les communes se trouvant pour partie dans les 2 SAGE (Seillans, Séranon, Caille et Andon) ;
- l'enjeu particulier de la nappe FRDG136 (Massifs calcaires Audibergue, St Vallier, St Cézaire, Calern, Caussols, Cheiron) qui présente des connections avec les eaux superficielles du SAGE Siagne ;
- définir une gestion de la ressource concertée et cohérente pour les enjeux communs de ces bassins.

Et d'échanger des bonnes pratiques.

ARTICLE 10 : LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique réunit les techniciens des structures associées à la démarche SAGE. Sa composition est arrêtée par le Président sous la forme requise de chacun des enjeux abordés.

Il est consulté autant que de besoin sur des points précis ou à l'occasion des grandes étapes de l'élaboration et de la révision du SAGE, à l'initiative du Président ou à la demande d'un ou plusieurs membres approuvée à la majorité.

Il est présidé par le Président de la CLE ou par un vice-président.

ARTICLE 11 : ANIMATION, SECRETARIAT TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF, MAÎTRISE D'OUVRAGE

La CLE confie l'animation du projet, son secrétariat technique et administratif, ainsi que les études et analyses nécessaires à l'élaboration et la révision du SAGE et au suivi de sa mise en œuvre à la structure porteuse du SAGE. A ce titre, le SIVU de la Haute Siagne met à disposition de la CLE les moyens humains et matériels nécessaires. Le secrétariat administratif et technique, chargé de préparer et d'organiser les travaux de la CLE, est placé sous l'autorité directe du Président de la CLE. Par ailleurs, le SIVU de la Haute Siagne assure la maîtrise d'ouvrage des marchés (études...) dont le lancement aura été décidé par la CLE.

ARTICLE 12 : COMMUNICATION

La CLE délègue au bureau la possibilité de créer un groupe de communication, afin de mener toutes les actions de communication qui pourraient être nécessaires. Ce groupe de communication pourra proposer au maître d'ouvrage et à la CLE de faire appel aux services d'un bureau spécialisé.

CHAPITRE 3 : FONCTIONNEMENT

ARTICLE 13 : ORDRE DU JOUR, CONVOCATION ET PERIODICITE DES REUNIONS

Les réunions peuvent se tenir en tout lieu dans le périmètre du SAGE.

Les convocations accompagnées de l'ordre du jour détaillé préalablement fixé par le Président sont envoyés aux membres de la CLE au moins 15 jours avant la date de réunion par les soins du Président.

La CLE se réunit au moins une fois par an.

Chaque année, la CLE établit son programme de travail pour l'année suivante (sont notamment concernés les études, les problématiques prioritaires à aborder, la communication envisagée,...).

Elle est saisie, par le Président, au moins :

- Lors de l'élaboration du programme de travail

- A chaque étape de ce programme, pour connaître l'avancement des travaux, des études, des résultats et pour délibérer sur les options envisagées
- A la demande de un quart au moins des membres, sur un sujet précis

Tout membre de la CLE peut présenter au Président une question, proposition ou motion en vue de son inscription à l'ordre du jour. Si l'inscription est demandée par 3 au moins des membres de la CLE elle est obligatoire.

La CLE auditionne des représentants techniques et/ou des experts en tant que de besoin ou à la demande de 3 au moins des membres de la CLE.

Au début de chaque séance la CLE adopte le procès verbal de la séance précédente et approuve l'ordre du jour qui lui est proposé.

ARTICLE 14 : DELIBERATION ET VOTE

Les délibérations de la CLE sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.

Toutefois la CLE ne peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du SAGE que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint après une seconde convocation, la CLE peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les délibérations mentionnées à l'alinéa précédent doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

Il peut être procédé au vote par bulletins secrets ou à main levée. Les bulletins blancs et nuls n'entrent pas en ligne de compte dans les calculs de la majorité.

Le résultat des votes est constaté par le Président assisté par un secrétaire de séance désigné au sein de la CLE.

Les délibérations sont consignées dans un registre établi à cet effet mis à jour par le secrétariat de la CLE et signé du Président et un des vice-présidents, après résultats du vote.

Les séances de la CLE sont réservées à ses membres et ne sont donc pas publiques. Des séances (ou des parties de séances) peuvent être rendues publiques si le Président le décide ou si la majorité des membres de la CLE le souhaite.

Des personnes non membres de la CLE peuvent assister aux travaux en qualité d'observateurs, sur invitation du Président.

Si la séance de la CLE ne peut pas se tenir pour raison de cas de forces majeures (notamment climatiques), elle peut se réunir, sur le même ordre du jour, sans tenir compte du délai de 15 jours.

ARTICLE 15 : CONSULTATION DE LA CLE, DELEGATIONS

La CLE doit être informée ou consultée sur de nombreux documents ou opérations situés ou qui portent effet dans le périmètre du SAGE, qui figurent en annexe IV de la circulaire du 21/04/2008 relative aux SAGE : (voir ci-après)

- Consultation obligatoire de la CLE :
 - Périmètre d'intervention d'un Etablissement public territorial de bassin (art. L.213-12 et R.213-49 du CE)

- Délimitation de certaines zones d'érosion, zones humides, zones de protection des aires d'alimentation de captages et avis sur le programme d'action (Articles R.114-3 et R.114-7 du code rural)
- Consultation obligatoire de la CLE, lorsque le SAGE est approuvé :
 - Désignation d'un organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation (art R.211-113 I du CE)
 - Dispositions applicables aux IOTA soumis à autorisation (art R.214-10 du CE)
 - Dispositions applicables à certains ouvrages situés sur les cours d'eau inscrits sur les listes prévues par l'article L.214-17 du CE (consultation sur l'avant-projet de liste établie par le préfet de département) (art. R.214-110 du CE)
 - Dispositions relatives à l'affectation du débit artificiel (art. R.214-64 du CE)
 - Dispositions applicables aux installations nucléaires de base (décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007)
- Information de la CLE :
 - Arrêté délimitant le périmètre et désignant l'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour irrigation (copie de l'arrêté) (art. R.211-113 III du CE)
 - Dispositions applicables aux IOTA soumis à autorisation (décision rejetant une demande d'autorisation) (art R.214-19 II du CE)
 - Dispositions applicables aux IOTA soumis à déclaration (récépissé, prescriptions spécifiques et décision d'opposition) (art. R.214-37 du CE)
 - Plan annuel de répartition du volume d'eau (irrigation) (art. R.214-31-3 du CE)
 - Opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes soumises à déclaration au titre des articles L214-1 à L.214-6 du CE (dossier de l'enquête) (art. R.214-101 et R.214-103 du CE)
 - Opérations déclarées d'intérêt général ou urgentes soumises ni à autorisation ni à déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du CE (art.214-102 et R.214-103 du CE)
 - Installations relevant du ministère de la défense (arrêté du ministre de la défense autorisant une opération soumis à autorisation) (Art. R.217-5 du CE)
 - Aménagement foncier rural et détermination du périmètre (dossier) (art. R.121-21-1 du code rural).

La CLE pourra être informée de l'approbation des SCoT, PLU, POS.

La CLE confie au Bureau le fait d'apprécier l'importance des dossiers qui lui sont transmis pour avis, en fonction des enjeux du SAGE.

- Dans le cas où le Bureau estime que le dossier est simple, la CLE donne délégation au Bureau de la CLE pour étudier et émettre un avis sur ce dossier. Les avis doivent être conformes aux orientations, objectifs et dispositions du SAGE. Les avis rendus par le Bureau de la CLE par délégation de la CLE sont signés par le Président de la CLE. Le Bureau rend compte annuellement à la CLE des dossiers reçus et des avis émis.
- Dans le cas contraire, la CLE se réunit pour étudier le dossier et émettre un avis.

ARTICLE 16 : BILAN D'ACTIVITE

La CLE établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre défini par l'arrêté inter-préfectoral du 6 décembre 2011 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Siagne. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis aux préfets des Alpes-Maritimes et du Var, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de Bassin Rhône-Méditerranée.

Il peut être envisagé une version simplifiée à diffusion plus large aux partenaires du SAGE.

CHAPITRE 4 : FINANCEMENT DU SAGE

ARTICLE 17 : GESTION FINANCIERE

La cellule d'animation et les études sont portées financièrement par un budget voté par service et références fonctionnelle de la structure porteuse du SAGE, le SIVU de la Haute Siagne. A ce titre, il est nécessaire d'élaborer conjointement les besoins de financement.

Il sera donc mis à l'ordre du jour d'une séance de CLE de début du 2^{ème} semestre un point sur ce programme prévisionnel (cf. article 11).

Suite à cette réunion, le Président de la CLE fera une proposition de budget au comité syndical du SIVU de la Haute Siagne, qui étudiera la possibilité de le mettre en œuvre en fonction des moyens budgétaires qui lui sont alloués.

CHAPITRE 5 : REVISIONS ET MODIFICATIONS

ARTICLE 18 : REVISION DU SAGE

Le SAGE est révisé ou modifié dans les conditions définies à l'article L.212-6 du Code de l'Environnement.

La révision d'un SAGE approuvé peut être effectuée dans plusieurs cas :

- Mise en compatibilité du schéma après chaque révision du SDAGE :

En application de l'article L.212-3, après chaque mise à jour du SDAGE, le préfet du département ou le préfet responsable de la procédure doit s'assurer de la compatibilité du SAGE selon les modalités indiquées dans l'article R.212-44. La révision du schéma peut être effectuée par le préfet ou par la CLE.

Si les modifications à apporter ne sont pas importantes, le préfet informe la CLE de son projet de modifications selon les modalités mentionnées à l'article R.212-41. 18 / 24.

Dans le cas contraire, le préfet demande à la CLE de réviser le SAGE selon les modalités prévues à l'article L.212-6.

- Révision dans d'autres cas :

Selon l'article L.212-9 du Code de l'Environnement, il peut être procédé à la révision de tout ou partie du schéma selon la même procédure que pour son élaboration.

ARTICLE 19 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CLE

Le cas échéant, et dans les limites de la définition donnée à l'article R. 212-30 du code de l'environnement, la composition de la CLE peut être modifiée, sur demande motivée du Président auprès du Préfet responsable de la procédure SAGE, approuvée à la majorité des deux tiers par la CLE.

Aucune modification de la composition de la CLE ne pourra se faire à l'encontre des modalités de l'article R. 212-31.

ARTICLE 20 : APPROBATION ET MODIFICATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT

Les règles de fonctionnement ne pourront être approuvées par la CLE que dans les conditions définies à l'article 14.

Toute demande de modification devra être soumise au Président qui l'examinera en bureau.

Si la demande émane d'au moins un quart des membres, la modification doit obligatoirement être mise au vote. Elle est adoptée aux mêmes conditions que les règles initiales.

Annexe 8 : Proposition du contenu des commissions thématiques

Proposition contenu commission Ressource

- 1- Suivi de l'étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau »
 - Caractérisation des spécificités du bassin versant :
 - occupation du sol
 - ressources en eau (superficielles et souterraines)
 - ouvrages existants
 - sous-bassins et aquifères
 - zones d'assecs
 - usages (AEP, irrigation, golfs, industries...)
 - prélèvements, restitutions et transferts de la ressource
 - Présentation de l'analyse prospective : réflexion sur les scénarios d'évolution proposés à l'horizon 2021 et 2027 concernant la répartition de la ressource selon les usages avec une prise en compte des potentiels changements du climat
 - Évaluation des ressources en eau disponibles tout au long de l'année :
 - caractérisation des débits d'étiage, des échanges nappe/rivière, de l'impact des prélèvements en nappe sur les ressources superficielles
 - reconstitution de l'hydrologie non influencée pour quantifier l'impact des prélèvements et des ouvrages sur la disponibilité de la ressource
 - Quantification des besoins du milieu par mesures des débits biologiques : définition des objectifs environnementaux et socio-économiques souhaités, proposition de débits et de régimes pour satisfaire ces objectifs, analyse de la faisabilité de leur mise en œuvre, proposition de modalités de suivi des effets de la gestion proposée
 - Détermination des volumes prélevables et des débits objectifs d'étiage (DOE): révision des autorisations de prélèvements, définition des DOE comme indicateurs du bon état quantitatif de la ressource
 - Concertation entre les usagers pour définir la meilleure gestion de la ressource à l'échelle du bassin versant :
 - proposition de répartition des volumes entre les usages à l'échelle des sous-bassins
 - prise en compte des objectifs environnementaux et socio-économiques, des aspects saisonniers et du changement climatique
 - 3 scénarios proposés respectueux envers les objectifs du SDAGE
- 2- Suivi d'autres études potentielles en relation avec la ressource
 - Etude « ressource stratégique » ?
- 3- Les démarches envisagées pour la répartition des volumes prélevables entre les différents usages
 - Révision des autorisations de prélèvement et des droits d'eau
 - Concertation entre les différents acteurs du territoire
 - Principe de solidarité de bassin amont / aval
- 4- Définition de plans d'action et de prescription associés à la gestion de la ressource (retranscription dans PAGD et règlement)
- 5- Pistes d'actions à explorer en complément
 - Mesure d'économie d'eau
 - Ressource nouvelle et organisation des services AEP (solidarité, interconnexion...)
 - Amélioration des réseaux
- 6- Autres
 - Gaz de schiste

Proposition contenu commission Inondation / Aménagement du territoire / Continuité écologique et morphologie des cours d'eau

1- Actions de protection contre les inondations :

- PAPI d'intention et PAPI complet : contenu des études / planning/ financements/ travaux envisagés : réalisation d'un bras parallèle à la Siagne entre Pégomas et Mandelieu, travaux sur le Béal, mise en place de rétention (Meayne, Grand Vallon) et de champs d'expansion de crue, optimisation de la gestion des martelières sur le Béal, remise en état des canaux d'irrigation...)
- Optimisation des martelières sur le bassin
- Mutualisation des actions avec les autres PAPI proche du BV (Riou de l'Argentière, Grande Frayère)
- Actions pour limiter l'érosion, le ruissellement, le lessivage (ex : entretien de la ripisylve, augmenter capacité d'infiltration et de stockage...)
- Favoriser la réinfiltration in situ des eaux de pluie collectées au lieu de les rejeter à l'égout : mise en place de fossés drainants, bassins de rétention, mares... sur les propriétés des particuliers (ex : Mouans-Sartoux) dans les zones à risque
- Maintenir ou rétablir la perméabilité des zones non-bâties (intérieurs d'îlot, zones de recul, trottoirs, parking, stationnement en voirie, etc) par l'utilisation de matériaux perméables (dalles-gazon, dalles-graviers, pavés drainants)
- Suivi et incidence de la Directive Inondation
- Importance des vallons
- Améliorer l'accès au cours d'eau pour les actions du SISA

2- Urbanisme et occupation du sol :

- Suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme (PPRi/PLU/SCoT),
- Développement de l'agriculture de proximité sur le territoire (ex : Domaine de Grange Neuve)
- Prise en compte de la vulnérabilité des milieux lors des aménagements : Listing des aménagements réalisés ou en projet qui peuvent avoir des incidences sur la ressource (LGV et implantation d'une plateforme logistique entre A8 et ligne ferroviaire, projet centre commercial et résidence de vacance à Pégomas...)

3- Continuité écologique et morphologie des cours d'eau :

- Mise en conformité des seuils : étude globale sur la continuité écologique (Siagne du barrage Tignet-Tanneron à la mer / Mourachonne / Frayère) et sur la morphologie (Siagne du barrage Tignet-Tanneron à la mer) des cours d'eau
- Conformément à l'article L211-12 II-2° du code de l'environnement : créer ou restaurer des zones de mobilité du lit mineur d'un cours d'eau en amont des zones urbanisées dans des zones dites " zones de mobilité d'un cours d'eau ", afin de préserver ou de restaurer ses caractères hydrologiques et géomorphologiques essentiels. Tout travaux ou ouvrages susceptibles de faire obstacle au déplacement naturel du cours d'eau ne pourront être réalisés (remblais, endiguement/affouillement, constructions/installations)
- Importance de la ripisylve
- Gestion des espèces envahissantes

Proposition contenu commission Environnement : Qualité de l'eau et des milieux / Milieux forestiers

1- Qualité de l'eau et des milieux

- Indice poisson : état des connaissances, combien de stations de mesure, quels besoins ?
- Continuité écologique : mise en conformité des seuils pour les espèces cibles (anguille, cyprinidés)
- Indice Biologique Global Normalisé (invertébrés) : état des connaissances, quels besoins ?
- Milieux et espèces remarquables sur le bassin : état des connaissances, quels besoins ?
- Zones humides présentes sur le bassin : Actions de préservation
- Analyses physico-chimiques
- Qualité des eaux souterraines : concentrations substances chimiques = concentrations de référence? (stations RCO-RCS) / pollutions chroniques en pesticides et autres substances toxiques sur la partie Var du BV
- Espèces invasives : suivi de la colonisation sur le bassin (Jussie, Mimosa, Myriophylle, tortue de Floride, écrevisse américaine/Louisiane...), intervention déjà réalisée ou en projet pour lutter contre la prolifération de ces espèces invasives / Mise en place d'un plan de gestion type déclaration d'intérêt général ?
- Sources de pollution (diffuses, ponctuelles) : détermination, quelles solutions ? Mise en conformité des systèmes d'assainissement / STEP et ANC aux normes ? Quelles actions à mener ?
- Préservation des milieux : Programme relatif à la protection des milieux aquatiques et patrimoine naturel (Natura 2000, Contrat de Baie des Iles de Lérins, PNR, Trame verte et bleue)
- Gaz de Schiste
- Débits réservés

2- Importance de la forêt

- Relations entre forêt et milieux aquatiques
- Contexte forestier sur le bassin
- Projet Sylva'Med

Proposition contenu commission Tourisme / Activité pleine nature

7- Les usages récréatifs sur le bassin

- Quelles activités ? (canoë-kayak, spéléologie, canyoning, centre équestre, pédalos, pêche, baignade, port de plaisance ...) : Incidences sur le milieu / Impact économique
- Le lac de St Cassien
- Schéma départemental de développement touristique (nouveau schéma en cours d'élaboration dans le Var)
- Les projets d'aménagements

8- Les problématiques

- Fréquentation estivales : eau/assainissement, gestion des déchets, piétinement
- Le dragage de la partie aval de Siagne pour la navigation des bateaux

9- Les actions à mener

- Sensibilisation dans les hôtels, les campings et les résidences de vacances
- Gestion et entretien des berges et des chemins de randonnées (développement de sentier balisés, sentier botanique, mise en place de poubelles et organisation de leur ramassage...)
- Mise en place de signalétique appropriée (panneaux d'information)
- Sécurité aux abords des ouvrages
- Réorganisation des usages sur l'espace littoral

Proposition contenu commission Communication, sensibilisation, éducation à l'environnement

Les actions de communication :

- Lettre du SAGE : contenu et diffusion
- Plaquette de synthèse : contenu et diffusion
- Site internet
- Enquête de communication auprès des élus afin de mettre en place des actions de communication répondant à leur attente = Questionnaire
- Jeu Qui suis-je ? pour une meilleure connaissance des cours d'eau et des espèces animales/végétales présents sur le bassin versant
- Livret de sensibilisation au cycle de l'eau, aux invertébrés et autres espèces remarquables de la rivière (oiseau/amphi/poissons...)
- Stand SAGE lors de manifestations
- Journée de nettoyage des berges de Siagne, du Béal, du canal de la Siagne et du lac de St Cassien
- Sensibilisation en milieu scolaire sur les « bons comportements » (gestion des déchets, gestion et économie de l'eau), le cycle de l'eau, d'où vient l'eau que l'on boit ? ...
- Exposition itinérante sur le thème de l'eau (sans besoin d'animateur) : objectifs et réalisation du SAGE, avenir avec ou sans SAGE, pb inondation, assainissement, eau potable...
- Sortie pédagogique avec les écoles : visite des sources, STEP, usine hydroélectrique, micro-faune...



REPUBLIQUE FRANÇAISE
SCHEMA D'AMENAGEMENT POUR LA GESTION DES EAUX DE LA SIAGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

14/11/2014

DELIBERATION N°05-2014

Objet : Motion relative à la recherche et l'exploitation du gaz de Schiste

Nombre de membres : 47
Quorum simple : 24

Membres présents avec voix délibérative : 30
Membres représentés : 9
Total membres de la CLE présents et représentés : 39

Date de la convocation : 2 octobre
Secrétaire de séance : Joëlle FAGUER

L'an deux mille quatorze, le trois novembre, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Siagne s'est réunie au nombre prescrit par la loi à Grasse (Alpes-Maritimes) sous la présidence de Monsieur François CAVALLIER.

SEANCE TENANTE

LE PRESIDENT EXPOSE :

Le bassin versant de la Siagne a été identifié comme territoire potentiel de gisements « non-conventionnels » d'hydrocarbures liquides ou gazeux. Ce potentiel est susceptible, dans l'avenir, de faire l'objet de nouvelles propositions de recherches, voire d'exploitation.

Le 1^{er} octobre 2008, la société Schuepbach Energy LLC a sollicité un permis de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur une partie des départements des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes-Maritimes et du Vaucluse, dit « Permis de Brignoles ». L'Arrêté du 26 septembre 2012 porte rejet de la demande de ce permis exclusif.

Les 26 communes du bassin versant étaient concernées par le projet de PER (permis de recherche) de Brignoles.

Il ressort de plusieurs rapports que la recherche et l'exploitation de ces gisements « non conventionnels » par la technique de la fracturation hydraulique (eau ou autres fluides) peuvent générer des impacts forts sur la qualité et la quantité de la ressource en eau. Cette technique d'extraction consiste en l'injection de millions de mètres cube d'eau (ou de gaz liquide), de sable et d'adjuvants chimiques pour « casser » les schistes et libérer le gaz. Au-delà des quantités d'eau considérables et irraisonnées qui sont nécessaires à cette industrie, c'est surtout les impacts qualitatifs de la ressource en eau qui doivent être pointés. Cette eau, devenue déchet industriel, n'est récupérée qu'en partie : une partie -polluée- reste dans le milieu naturel, rejoint les aquifères et alimente les rivières. L'autre partie est récupérée pour être à nouveau injectée (et donc, pour partie, rejoindre les milieux naturels) ou être traitée, dans la mesure de ce qu'il est possible de faire avec des métaux lourds. Les techniques d'exploration et d'extraction sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la ressource en eau, par le biais, d'une part, des pertes et fuites dans les différents aquifères souterrains fortement vulnérables du fait des circulations karstiques, d'autre part de la gestion complexe du stockage des déchets (solides et liquides) en surface.

En conclusion, Monsieur le Président propose à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Siagne d'adopter une motion demandant le refus de permis de recherche, d'expérimentation ou d'exploitation du gaz de schiste par la technique de fracturation hydraulique sur le périmètre du bassin versant de la Siagne, et d'inscrire dans ledit SAGE tous textes susceptibles de s'y opposer.

Où l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré : - 28 voix pour,
- 0 voix contre,
- 11 abstentions.

Les membres de la CLE considérant :

- Qu'en l'état des connaissances la recherche et l'exploitation des gaz de schiste par la technique de fracturation hydraulique font peser de fortes menaces sur les ressources en eau du bassin versant tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

Affirme que :

- Les projets de recherche, d'expérimentation ou d'exploitation des gaz de schiste par la technique de fracturation hydraulique constituent une menace incompatible avec la préservation des ressources en eau du bassin et les usages actuels et futurs de ces ressources ,
- Les projets de recherche, d'expérimentation ou d'exploitation des gaz de schiste par la technique de fracturation hydraulique ne sont pas compatibles avec les projets de préconisations du SAGE Siagne.

Demande à l'État :

- Que toutes demandes de permis de recherche, d'expérimentation ou d'exploitation des gaz de schiste par la technique de fracturation hydraulique sur le périmètre du bassin versant de la Siagne soient refusées.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Président de la CLE
François CAVALLIER





**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 3^{ème} BUREAU DE LA CLE DU SAGE SIAGNE
DU 11/02/2014 À SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE (SIVU)**

Présents : 22 personnes

Organismes présents ou représentés : 16 / 19 organismes au total

Organismes excusés : Centre Régional de la Propriété Forestière

Annexes : feuille d'émargement, diaporama présenté par le SIVU, convention financière 2014-2015 pour l'élaboration du SAGE de la Siagne, membres des commissions thématiques, proposition des présidents de commissions, proposition du contenu des cinq commissions thématiques, Décret n°2012-97 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, appel à projet de l'Agence de l'Eau concernant la réduction de la pollution fluviale dans les systèmes d'assainissement, lettre de candidature à la CLE de E2S, lettre de candidature à la CLE du SIGLE

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Validation du compte rendu du Bureau de la CLE 2**
- 2. Convention financière**
- 3. Proposition des présidences et contenu des commissions thématiques**
- 4. Études prioritaire à lancer et autres études potentielles**
- 5. Avancement des études en cours**
- 6. Calendrier du SAGE**
- 7. Concertation sur les nouvelles candidatures à la CLE**

La réunion débute à 14h00.

M. François CAVALLIER, Président de la CLE, Président du Syndicat Intercommunal Interdépartemental à Vocation Unique (SIVU), vice-Président du Conseil Général du Var, Maire de Callian, Président de la Société d'Economie Mixte d'Exploitation des Sources de la Siagnole (SEM E2S) accueille les participants et les remercie de leur présence. Il propose un tour de table afin d'accueillir les nouveaux arrivants.

1. Validation du compte rendu du Bureau du 05/07/2013

Le Président demande aux membres du Bureau s'ils ont des remarques à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion.

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

2. Convention financière

La convention financière 2014-2015 pour l'élaboration du SAGE de la Siagne est présentée au Bureau. Cette convention se fera entre la Commission Locale de l'Eau (CLE) et le SIIVU (8 communes), le Syndicat Intercommunal de la Siagne et de ses Affluents (SISA) (10 communes) et les 8 communes non adhérentes aux syndicats précédemment cités. Les actions confiées au SIIVU (structure porteuse du SAGE) par le SISA et les 8 communes sont présentées ainsi que les engagements du SIIVU. Il est rappelé que la participation demandée aux communes correspond à une enveloppe de sollicitation maximum avec une possibilité de réévaluation à la baisse du 2^{ème} versement si le budget prévisionnel se voyait modifié.

Il est précisé que le SIIVU a délibéré pour signer cette convention lors du comité syndical du 28 janvier 2014, le SISA délibérera lors du comité syndical du 25 février 2014 et jusqu'alors seule la commune des Adrets-de-l'Estérel a inscrit à l'ordre du jour de son conseil municipal la présente convention.

Mme Pascale VAILLANT, demande s'il y a besoin de prendre une délibération au niveau communale concernant la participation à verser au SISA pour le SAGE.

Mme Vanessa HUET répond que ce n'est pas nécessaire puisque les communes ont transféré la compétence au SISA. La somme pour le SAGE est incluse dans leur participation au SISA.

Également, elle attire l'attention du Bureau sur le fait que si toutes les subventions hypothétiques ne sont pas versées, il sera dur de réévaluer à la baisse la participation des communes pour 2015. Elle rappelle que pour avoir un budget sincère, les subventions inscrites doivent avoir des arrêtés attributifs.

Mme Joëlle FAGUER explique qu'il faut garder à l'esprit que la gestion des structures sera différente lors de la mise en place des Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) conformément au texte de loi publié le 28 janvier 2014 dans le Journal Officiel. En effet, les communes pourront transférer leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) à un établissement intercommunal à fiscalité propre. Il est nécessaire d'anticiper la répartition financière du SAGE.

M. Philippe PIERRON répond que les communes pourront déléguer leurs compétences aux EPCI à fiscalité propre à partir de 2016 et au plus tard en 2018. Il ajoute qu'il y a un besoin de réflexion concernant la restructuration du territoire de la Siagne.

M. Jacques LAUGÉ précise que pour finaliser le SAGE, il y a un temps limité. Il propose de prendre des mesures acceptées par l'ensemble des communes via la Commission Locale de l'Eau quitte à les modifier ensuite plutôt que de prendre du retard.

Sans autres remarques des membres du Bureau, la convention est validée à l'unanimité et sera présentée à la CLE lors de la prochaine réunion.

3. Proposition des présidences et contenu des commissions thématiques

Les cinq commissions validées en CLE le 13 novembre 2013 sont exposées.

3.1 Rappel du rôle des commissions

Il est rappelé que les commissions sont un appui essentiel pour le travail de la CLE et du Bureau de la CLE puisqu'elles vont permettre d'identifier les caractéristiques et les enjeux du bassin versant et

d'assurer une concertation optimale. Elles apporteront à la CLE tout élément nécessaire à la prise de décisions.

Il est précisé que les cinq commissions sont interconnectées. Du fait de leur transversalité, toutes les conclusions prises lors de ces commissions seront rappelées en début de séance. Si un thème est abordé dans plusieurs commissions (ex : continuité écologique dans commissions « environnement » et « inondation ») un rappel des décisions prises sera fait lorsque ce thème sera abordé.

3.2 Proposition des présidences

Liste des présidents(es) des commissions thématiques proposée :

- Commission « Ressource » : M. Jacques LAUGÉ (2^{ème} vice-Président de la CLE représentant de la Communauté de Communes du Pays de Fayence)
- Commission « Inondation / Aménagement et développement du territoire / Continuité écologique et morphologie des cours d'eau » : M. Jacques VARRONE (1^{er} vice-Président de la CLE représentant du SISA)
- Commission « Environnement : Qualité de l'eau et des milieux / Milieu forestier » : Mme Joëlle FAGUER (représentante du Conseil Régional à la CLE)
- Commission « Tourisme / Activités de pleine nature » : Mme Pascale VAILLANT (représentante de la commune de Cannes à la CLE)
- Commission « Communication, sensibilisation, information » : Mme Françoise BROUSTEAU (représentante de la commune de Peymeinade à la CLE)

Les présidences sont validées à l'unanimité et seront présentées lors de la prochaine réunion de CLE.

3.3 Proposition du contenu des commissions

Une proposition de contenu des commissions est présentée (annexe).

Il est précisé que le contenu de ces commissions n'est pas figé et tend à être enrichi, notamment après validation du SDAGE 2016-2021.

3.3.1 Commission « Ressource »

Cette commission va permettre une concertation autour de la gestion quantitative de la ressource en eau. C'est un enjeu fort sur le bassin versant de la Siagne identifié prioritaire par le SDAGE vis-à-vis du déséquilibre quantitatif.

Il est rappelé que cette commission correspond également au Comité de Pilotage de l'étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource ».

Les thèmes abordés dans cette commission sont présentés.

M. Christophe BARLA propose d'ajouter à cette commission la **prise en compte du changement climatique**.

M. LAUGÉ informe que le SAGE Verdon inclut des conditions en rapport avec le gaz de schiste pour protéger le bassin des prospections et des fractures hydrauliques. Il explique que l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Naturel (ASPN) rédige un guide d'information sur les techniques et les

impacts de prospection et extraction du gaz de schiste. Il intégrera des propositions sur le plan juridique pour se prémunir des possibilités de prospections. Ce guide devrait être finalisé d'ici avril 2014.

Mme FAGUER précise que des demandes d'exploration ont été faites dans les Alpes-Maritimes et que le PNR Préalpes d'Azur a pris une délibération contre ces prospections, de même que les communes du Var et des Alpes Maritimes ainsi que les communautés de communes et les communautés d'agglomération.

M. LAUGÉ ajoute qu'il y a des risques que des autorisations de prospection soient données malgré tout, vu la modification du Code Minier, et que les arrêtés pris en défaveur des prospections aient une valeur limitée.

M. CAVALLIER explique qu'il faut faire du SAGE l'un des moyens de prévention contre ces prospections en démontrant que les techniques utilisées ne sont pas conformes aux prescriptions du SAGE (utilisation de 10 000 à 20 000 m³/ puits, dégradation de la qualité des aquifères...).

M. PIERRON ajoute qu'en effet, il faut être prudent sur les termes employés et ne pas rendre attaquant le règlement. La CLE ne peut pas se prononcer mais peut expliquer que les techniques utilisées mettent en péril la ressource en eau et les autres ressources connectées (air, sol, destruction des milieux...).

La problématique gaz de schiste est intégrée à la commission.

3.3.2 Commission « Inondation / Aménagement et développement du territoire / Continuité écologique et morphologie des cours d'eau »

Il est exposé que le risque inondation est bien présent sur le bassin versant de la Siagne et risque d'être aggravé par l'urbanisation grandissante entraînant une imperméabilisation des sols. Cette commission abordera les actions de protection contre les inondations, les sujets relatifs à l'urbanisme et à l'occupation des sols et également à la continuité écologique et à la morphologie des cours d'eau.

Mme Vanessa HUET, présente les points abordés concernant le Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention.

Les autres thèmes sont ensuite présentés.

Mme Laurence ESTIMBRE demande à ce que le **SICASIL participe à cette commission** afin d'apporter des éléments concernant les problèmes d'inondation des routes causés par la décharge du canal de la Siagne ainsi que les martelières sur le Grand Vallon de Grasse.

Elle demande également à ce que **l'importance des vallons soit intégrée à cette commission** ainsi que dans les documents d'urbanisme. En effet, les riverains connaissent des problèmes de ruissellement dus à une mauvaise gestion des vallons et ne savent pas comment y remédier. Mme HUET précise que ce point est prévu dans le PAPI d'intention.

Mme ESTIMBRE informe que la pression d'urbanisation entraîne des difficultés pour les exploitants à utiliser le canal de la Siagne.

M. Julien ROMATIF expose également les problèmes qu'ont les maraîchers en basse vallée de la Siagne et qu'il faudrait faire une étude sur les besoins agricole. Mme HUET explique que cette étude sera faite dans le cadre du PAPI. Elle ajoute que les eaux du Béal ne sont pas de bonnes qualités du fait des 120 rejets d'eaux pluviales dans le canal.

Mme PILON ajoute que cela entraîne des difficultés pour certains maraîchers à obtenir le label Agriculture Biologique.

Mme HUET informe que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Grasse prévoit dans son règlement que toute nouvelle construction devra être bâtie à 15 m par rapport à l'axe des vallons.

Elle demande à **ajouter à cette commission l'amélioration des accès au cours d'eau**. Elle explique que le SISA intervient au niveau de l'entretien de la ripisylve (DIG) et voit une perte des accès à la rivière due à la privatisation des parcelles. Aujourd'hui, il faut des demandes de servitude de passage pour emmener le matériel et cela devient problématique lorsqu'il s'agit d'enlever les embâcles.

Elle ajoute qu'il faudra également **aborder la question de l'obligation d'entretien des cours d'eau par les propriétaires privées** en les informant de leurs droits et de leurs devoirs.

Mme FAGUER spécifie qu'il s'agit du respect de la trame verte et bleue.

Il est précisé que lors du suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme, le SAGE, dans le domaine de la prévention, permettra de faire le lien avec les études et les travaux engagés pouvant avoir un impact sur la ressource et/ou les milieux aquatiques.

M. Victor BASTUCK et M. BARLA proposent **d'ajouter à cette commission l'importance de la ripisylve pour la morphologie des cours d'eau ainsi que la gestion des espèces envahissantes**.

Le Bureau approuve à l'unanimité l'ensemble des propositions formulées.

3.3.3 Commission « Environnement : Qualité de l'eau et des milieux / Milieu forestier »

Plusieurs thèmes proposés pour cette commission sont présentés.

Concernant la **continuité écologique**, il est nécessaire de mettre en conformité plusieurs seuils d'un point de vue piscicole. Aujourd'hui, des mesures prioritaires sont proposées, dans le programme de mesures du SDAGE 2016-2021, concernant l'anguille mais pas les cyprinidés. Cependant, le SISA prévoit une passe à anguille et à cyprinidés au niveau du barrage des moines. Dans un esprit logique, il serait donc nécessaire de mettre en place des passes à cyprinidés également sur les ouvrages en aval de ce barrage (seuil de Pégomas, seuil de la Fénerie et barrage anti-sel de Mandelieu) afin d'assurer la continuité écologique jusqu'à la mer.

La Fédération de pêche explique qu'il serait utile de mener une étude globale afin de quantifier les familles et les espèces piscicoles et de voir les particularités de leur cycle de vie (reproduction, habitat...) afin de discerner la pertinence de ces travaux onéreux.

Concernant la **qualité des eaux souterraines**, M. LEAUTIER explique qu'une campagne d'analyses complètes est réalisée tous les trimestres afin de visualiser l'influence des saisons sur la nappe de Fayence qui se révèle être polluée par des agents chimiques. Il propose de transmettre les résultats de ces analyses.

Concernant les **espèces invasives**, Mme HUET précise que dans le cadre du PAPI, un inventaire sera effectué sur la basse vallée.

Concernant les **systèmes d'assainissement**, Mme ESTIMBRE propose de déterminer, pour chacun des maîtres d'ouvrage, un programme de renouvellement des réseaux d'assainissement pour diminuer les pertes et lutter contre la pollution par temps de pluie.

M. PIERRON explique que cette commission a pour rôle de proposer à la CLE des améliorations pour l'assainissement collectif et non collectif. Il est important de déterminer et localiser les problèmes, trouver des solutions, estimer le coût économique, les capacités financières disponibles et déterminer les dispositions à prendre.

Mme ESTIMBRE précise que le Syndicat Intercommunal de l'Assainissement Unifié du Bassin Cannois (SIAUBC) est géré par cinq maîtres d'ouvrage et que de ce fait il est difficile de garantir la conformité des systèmes d'assainissement global. Il est donc important de mettre en conformité l'ensemble des canalisations géré par chacun des maîtres d'ouvrage.

M. CAVALLIER propose d'**ajouter la Société du Canal de Provence dans cette commission** puisque la qualité de l'eau potable distribuée par la SCP est directement liée à la qualité des milieux et de la ressource.

A noter : un point de cette commission n'a pas été soulevé lors de la réunion. La gestion quantitative a un impact direct sur la qualité des milieux. Il est donc souhaitable d'**intégrer dans cette commission la régularisation des débits réservés** sur les cours d'eau du bassin versant. **Ce point sera rediscuté lors de la prochaine réunion de Bureau.**

3.3.4 Commission « Tourisme / Activités de pleine nature »

Les nombreux usages, les projets d'aménagement et les problématiques liés au tourisme et aux activités de pleine nature donne à cette commission toute son importance.

Il est précisé qu'elle est directement liée à la commission « Environnement » car il est important de préserver la qualité des milieux pour satisfaire les usagers (milieux remarquables, bonne qualité des eaux de baignade, population piscicole satisfaisante pour la pêche...).

Le contenu de la commission est exposé.

Mme HUET souligne que la Siagne n'est pas un cours d'eau navigable

Mme LASSALLE propose d'**ajouter à cette commission la sécurité aux abords des ouvrages.**

M. PIERRON précise qu'il est nécessaire d'**intégrer à cette commission les usages liés à la mer.** Il explique qu'il y a un problème d'organisation des nombreux usages sur l'espace littoral. **Une concertation et une coordination avec le Syndicat Intercommunal du contrat de baie des Golfs de Lérins (SIGLE)** est essentielle afin de déterminer les mesures nécessaires à mettre en place pour palier à cette problématique.

3.3.5 Commission « Communication, sensibilisation, information »

Afin d'avoir une implication directe ainsi qu'une participation de la part des acteurs du territoire et des citoyens, il est nécessaire d'engager des actions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Cette communication doit être pédagogique et vulgarisée afin que tout le monde prenne conscience des enjeux et des démarches présentes sur le territoire. Il est important que la démarche du SAGE soit comprise ainsi que les résultats et actions qui découleront de ce document.

Les actions à mener sont présentées.

Concernant l'enquête de communication auprès des élus, Mme PILON explique que lors de l'enquête publique du SAGE de la Sarthe amont, la commission d'enquête a pointé un manque de connaissances de la part des élus locaux sur la démarche du SAGE et les problématiques de l'eau en général. En réponse à cela, les animateurs du SAGE de la Sarthe amont ont mis en place un questionnaire afin de connaître les attentes des élus en termes de communication.

Il est proposé de préparer un questionnaire du même type et de l'envoyer aux élus locaux après les élections. **Ce questionnaire sera présenté lors de la première réunion de cette commission.**

Concernant la proposition de journée de nettoyage des berges de la Siagne et du lac de Saint-Cassien, Mme ESTIMBRE propose d'**ajouter le nettoyage des berges du Béal ainsi que celles du canal de la Siagne.** Mme FAGUER propose de contacter l'**association des Rikikibians** qui organise des journées de nettoyage de la nature.

M. ROMATIF précise que la Chambre d'Agriculture propose des actions de sensibilisation auprès des écoles et du grand public. Des plaquettes ont été élaborées pour une meilleure utilisation de l'eau en milieu agricole.

Mme FAGUER explique que l'association de protection de la Siagne et de son canal à un **projet de Maison de l'eau.** Un partenariat avec cette association est possible et pourrait être intéressant.

La fréquence des commissions ainsi que le calendrier pour 2014 sont présentés.

Sans d'autres remarques formulées, le contenu des commissions sera présenté en réunion de CLE.

4. Étude prioritaire à lancer et autres études potentielles

Mme FAGUER explique que le Contrat de Baie des Iles de Lérins a déjà effectué plusieurs études. Elle transmet au SIVU un document de travail contenant les études réalisées ou en cours sur le bassin en lien avec le Contrat de Baie.

4.1 Étude prioritaire

En accord avec l'Agence de l'Eau, il est proposé une **étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelles et futures et suivi des substances dangereuses et toxiques.** Les objectifs principaux ainsi que les actions à mener lors de cette étude sont présentés. La durée de l'étude, l'estimation financière et les possibilités de subvention sont exposées.

Cette étude prioritaire sera présentée à la prochaine réunion de CLE.

4.2 Autres études potentielles

4.2.1 Continuité et morphologie des cours d'eau

Lors de la réunion du Programme De Mesures du SDAGE 2016-2021 du 14 janvier, un manque de cohérence entre les seuils en basse Siagne a pu être révélé. En effet, une passe à anguilles et une passe à cyprinidés (barbeau, blageon...) vont être aménagées sur le barrage des moines à Auribeau-sur-Siagne alors que seule une passe à anguilles est prévue pour les seuils de Pégomas, de la Féneric et pour le barrage anti-sel de Mandelieu. Il est nécessaire d'acquérir plus de connaissances sur les populations de cyprinidés du barrage de Tignet -Tanneron à la mer. Il est spécifié que cette portion du cours d'eau est classée en liste 2 et que six seuils sont inscrits au Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE) dont trois ont été classés comme prioritaires par le SDAGE.

M. BASTUCK explique que la Fédération de pêche des Alpes-Maritimes travaille en collaboration avec l'association Migrateur Rhône Méditerranée pour la réhabilitation de la continuité écologique sur le cours d'eau.

M. BARLA précise la spécificité de la basse Siagne qui fonctionne par éclusées entraînant ainsi un mouvement piscicole par vague.

Il est souligné qu'il est important d'acquérir plus de connaissances sur le barrage anti-sel de Mandelieu puisqu'aujourd'hui, personne ne sait réellement à qui appartient ce seuil.

Mme HUET souligne que la passe à cyprinidés ne sera pas utile sur le barrage des moines si les autres seuils à l'aval ne sont pas aménagés de la même façon.

M. PIERRON ajoute qu'il est nécessaire d'agir rapidement sur les trois seuils prioritaires présents sur les cours d'eau classés en liste 2 pour répondre aux engagements pris vis-à-vis de l'Europe. Si les acteurs sont volontaires et que les moyens financiers sont présents, il serait possible d'agir sur d'autres seuils mais pour le moment il faut opérer sur cette zone.

4.2.2 Qualité du Biançon et de ses affluents

Peu de données sont disponibles concernant la qualité des eaux du Biançon et de ses affluents en amont du lac de Saint-Cassien (Camandre, Chautard, Camiole, Riou Blanc). Ces cours d'eau présentent des températures variant de 24 à 28 °C en période estivale et des développements algaux significatifs. De 1998 à 2003, le Riou blanc présentait des quantités de phosphates, nitrates et matières azotées significatives. Une seule analyse bactériologique révélant une qualité moyenne a été faite en 1996 à l'arrivée du Biançon et dans le lac.

Concernant les analyses à réaliser, M. RAYNAUD explique que la spectrophotométrie laser permet une très bonne classification des eaux.

Aucun autre commentaire n'étant formulé, les études seront présentées en réunion de CLE.

4.3 Actions du chargé de mission

Les différentes actions que devra réaliser le chargé de mission en 2014 sont présentées.

Il est précisé qu'une démarche auprès des communes et un appui devront être entrepris concernant :

- Le Décret n°2012-97 demandant aux communes un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement et un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau dans les réseaux de distribution.
- L'appel à projet de l'Agence de l'Eau visant à réduire la pollution pluviale dans les systèmes d'assainissement.

5. Avancement des études en cours

5.1 Étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau » (ARTELIA)

Les différentes phases de l'étude sont rappelées ainsi que les actions réalisées. La phase 1 a été validée en comité de pilotage du 4 décembre 2013 et le secrétariat technique de la phase 2 s'est déroulée le 9 janvier 2014. Les principales données de la deuxième phase sont présentées ainsi que les éléments de l'analyse prospective de l'évolution des usages aux horizons 2021 et 2027. Il est rappelé que ces scénarios sont un outil visant à éclairer les décisions stratégiques, ils ne constituent ni prévision, ni prédiction.

M. ROMATIF, lors de la présentation des scénarios d'évolution relatifs à l'agriculture, explique qu'un travail doit être fait sur les systèmes d'irrigation pour diminuer les prélèvements. Il est important de réviser les installations présentes et de favoriser les systèmes goutte à goutte avec une possibilité de financement du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

Lors de la présentation des prédictions concernant le changement climatique par le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), M. CAVALLIER se demande si à ce stade de la réflexion les données sont fiables.

Il lui est répondu que le GIEC est un organisme sérieux qui a toute légitimité dans l'étude du phénomène.

M. PIERRON précise que les éléments du changement climatique auraient un phénomène d'accroissement de notre climat actuel. Il faut donc se prémunir de ces changements probables.

Pour information, les comptes rendus de la campagne de jaugeages de la phase 3 « Bilan sur la ressource en eau » et de mesures des débits biologiques de la phase 4 « Quantification des besoins du milieu » ont été remis au SIVU.

Les prochaines étapes de cette étude sont également présentées.

5.2 Étude « État des lieux du SAGE » (ACTeon/OIEAU)

Les objectifs et les phases de cette étude sont rappelés ainsi que la méthodologie utilisée par le bureau d'étude. L'avancée de l'état initial et des scénarios tendanciels est exposée. Il est précisé que l'étude d'ARTELIA apportera les éléments concernant la gestion quantitative de la ressource. De ce fait, l'importance d'une coordination entre les bureaux d'étude est primordiale.

Une réunion du Bureau technique sera organisée fin avril afin d'avoir une concertation sur l'avancement de l'état initial et des scénarios tendanciels. Cette réunion permettra également de préparer l'atelier de concertation (début mai) permettant de définir les enjeux du SAGE avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Après l'atelier de concertation, un Bureau de CLE sera organisé début juin afin de discuter des résultats de l'état initial et des scénarios tendanciels. Ces deux phases seront présentées en CLE en juillet pour être validées.

6. Calendrier du SAGE

Le calendrier du SAGE pour 2014 est présenté tout en précisant que ce calendrier risque d'être modifié compte tenu de la période électorale actuelle ainsi que des possibilités de modifications de la fréquence des réunions.

Ce calendrier sera présenté à la prochaine réunion de CLE.

7. Concertation sur les nouvelles candidatures à la CLE

La Société d'Economie Mixte d'Exploitation des Sources de la Siagnole (SEM E2S) et le Syndicat Intercommunal du Contrat de Baie des Golfes de Lérins (SIGLE) ont envoyé à M. CAVALLIER une lettre de candidature pour faire partie de la CLE. Ces lettres sont présentées au Bureau.

Les membres du Bureau n'émettent pas d'objection concernant ces candidatures.

Avant de clôturer cette réunion, Mme FAGUER explique que le Conseil Régional propose des ateliers territoriaux pour la présentation de la Charte Régionale de l'eau. Une réunion est prévue le 20 février 2014 à Brignoles pour les départements du Var et des Alpes-Maritimes.

Mme PILON informe que le SIIVU a pris une délibération lors du comité syndical du 28 janvier 2014 afin de signer cette charte lors de cet atelier à Brignoles.

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 16h30.

Le Président de la CLE
François CAVALLIER





**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 4^{ème} BUREAU DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE SIAGNE
DU 09/07/2014 À AURIBEAU-SUR-SIAGNE (SALLE LÉON MALLET)**

Présents : 24 personnes

Organismes présents ou représentés : 14 / 19 organismes au total

Organisme excusé : commune d'Escagnolles

Annexes : feuille d'émargement, diaporama présenté par le SIVU, compte rendu du Bureau de la CLE n°3 du 11 février 2014 modifié après prise en compte des remarques formulées en séance, état des dépenses/recettes du SAGE Siagne après mise à jour, liste des nouveaux représentants à la Commission Locale de l'Eau, composition et représentants techniques du Bureau de la CLE, avancement et déroulement des études menées dans le cadre du SAGE, atlas cartographique provisoire de l'état des lieux du SAGE, calendrier du SAGE

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Validation du compte rendu du Bureau de la CLE 3**
- 2. Aspect financier du SAGE**
- 3. Propositions de renouvellement de la CLE**
- 4. Étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne »**
- 5. Étude « État des lieux du SAGE »**
- 6. Autres études potentielles sur le bassin versant**
- 7. Préparation de la réunion de la CLE**
- 8. Calendrier du SAGE**

La réunion débute à 14h00.

M. Jacques VARONNE, 1^{er} Vice-président de la CLE, Maire d'Auribeau-sur-Siagne et Président du SISA, Vice-Président à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse accueille les participants.

M. François CAVALLIER, Maire de Callian, Président de la CLE, Vice-président du Syndicat Intercommunal Interdépartemental à Vocation Unique (SIVU), vice-Président du Conseil Général du Var, remercie les membres du Bureau de leur présence et excuse M. Éric PERRIN, représentant la commune d'Escagnolles, M. Jean-François TAPOUL et Mme Anne THEVENOT, représentants techniques du Conseil Général du Var. Il propose un tour de table afin d'accueillir les nouveaux arrivants.

1. Validation du compte rendu du Bureau du 11 février 2014

Le Président demande aux membres du Bureau s'ils ont des remarques à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion.

Des remarques du SISA et du SICASIL ont été envoyées par mail et prises en compte.

Sans d'autres remarques, **le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

2. Aspect financier du SAGE

Lors de la dernière réunion du Bureau de la CLE, la convention financière pour l'élaboration du SAGE de la Siagne 2014-2015 avait été présentée. Aujourd'hui, le SIVU (8 communes), le SISA (10 communes), les communes d'Andon, Fayence, les Adrets de l'Estérel et Séranon (au total 22 communes sur 26) ont signé ladite convention. Il est précisé que les communes de Tourrettes et Seillans se réuniront en fin de mois afin de délibérer et que la commune de Caille n'a pas retenu le principe de solidarité de bassin compte tenu du plancher de 250 € affecté aux petites communes. Malgré de nombreuses sollicitations, la commune de Mougins n'a fait aucun retour.

Le SIVU a travaillé en collaboration avec le SISA afin de présenter 3 tableaux synthétisant les aspects financiers du SAGE avec l'état des dépenses-recettes au 30 juin 2014 et budget prévisionnel pour les années 2014 et 2015 réactualisé. Concernant le budget réel au 30 juin 2014, les dépenses réalisées correspondent au poste de chargée de mission (3 mois en tant qu'assistante chargée de mission et 3 mois en tant que chargée de mission), au versement total des phases 1 et 2 de l'étude « Ressource » et la moitié des phases 3 et 4, au versement de l'avance (5% du montant total) de l'étude « État des lieux du SAGE Siagne ».

Afin que le budget soit sincère et réel, seules les subventions réellement perçues au 30 juin 2014 ont été inscrites dans le tableau. Concernant le budget prévisionnel actualisé pour les années 2014 et 2015, les montants de 60 000 € et de 100 000 € respectivement sont inscrits en prévision d'études complémentaires. Une dépense supplémentaire maximale de 33 152 € est inscrite dans le cadre d'un avenant proposé par le bureau d'étude ARTELIA et de bons de commande (station de mesure de débit biologique et réunion technique supplémentaire) déjà réalisés. Des demandes de subventions seront faites à l'Agence de l'Eau et à la Région afin de couvrir au maximum ces dépenses (étude « ressource » et « autres études »). Il est précisé que les recettes prévues concernant les collectivités ne comprennent pas les participations des communes n'ayant pas délibéré.

M. Bernard CARDELLI demande à ce que ce budget soit présenté de manière équilibrée d'un point de vue formel en affichant l'ensemble des subventions pouvant être perçues. Mme HUET répond que seules les subventions réellement acquises peuvent être inscrites au budget.

Mme Joëlle FAGUER précise que le budget doit comprendre un fonds de roulement afin de pouvoir assurer le bon déroulement de cette démarche.

Les membres du Bureau s'accordent pour que le terme de « résultat » soit remplacé par « solde actuel » dans les tableaux présentés.

Sans d'autres remarques des membres du Bureau, l'état des dépenses/recettes est validé et sera présenté en réunion plénière de la CLE après prise en compte des remarques formulées.

3. Proposition de renouvellement de la CLE

Suite aux élections municipales de mars 2014, à la création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins, l'arrêté de la composition de la CLE doit être révisé.

Par ailleurs, la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, le Syndicat Intercommunal du contrat de baie des Golfs de Lérins (SIGLE) et la société E2S ont sollicité par courrier le Préfet pour entrer à la CLE.

Une demande des industriels pour une meilleure représentativité à la CLE a également été formulée ; il est proposé que la Chambre de Commerce et d'industrie (CCI) régionale soit remplacée par les CCI départementales du Var et des Alpes-Maritimes.

Afin de répondre aux équilibres entre les différents collèges, la commune de Seillans a été sollicitée.

Une proposition de renouvellement de la CLE à 52 membres est mise en discussion au Bureau. M. CARDELLI précise que ce n'est pas un renouvellement de la CLE car celui-ci ce fera dans 6 ans, on parle plutôt d'actualisation des membres. S'il y a une extension de la composition de la CLE alors un nouvel arrêté devra être pris.

Les membres du Bureau mettent en avant que le Syndicat des Eaux du Canal Belletrud (SECB) n'est pas non plus représenté à la CLE. Mme Laurence ESTIMBRE explique que le syndicat peut être représenté par les communes adhérentes et présentes à la CLE (Cabris, Spéracèdes, Peymeinade).

Mme Cécile MONIERE ajoute que le SECB est présent dans les commissions thématiques et pourra lors des réunions apporter réflexions et propositions nécessaires à la prise de décision.

M. CARDELLI précise que la CLE n'a pas pour vocation à représenter l'ensemble des EPCI du bassin mais qu'un échantillon. Il ajoute que si une commune doit entrer dans la CLE c'est l'association des maires qui doit le décider.

Mme FAGUER pense que le SIGLE recouvre une partie du périmètre du SAGE et que ses actions sont transversales à celle de la démarche SAGE. Il est tout à fait légitime que cette institution entre dans la CLE.

En réponse à cela, M. CARDELLI exprime que le SIGLE travaille principalement sur la façade littorale et n'agit pas en tant que maître d'ouvrage à proprement dit. Se pose la question de la pertinence de ce syndicat à la CLE.

M. Jean-Luc BELLARD explique que la commune de Saint-Cézaire est très impliquée au niveau des captages et est très motivée pour entrer à la CLE. M. CARDELLI explique qu'il faut garder un équilibre entre préservation et utilisation de la ressource.

Il explique également que si le nombre de membres à la CLE est trop important il risque d'y avoir certaines difficultés à atteindre le quorum lorsque nécessaire. Une CLE de 50 membres est bien suffisante.

Après discussion, le Bureau décide que le Président enverra un courrier au Préfet des Alpes-Maritimes et aux sous-préfets du Var et des Alpes-Maritimes afin d'appuyer la demande d'entrer à la CLE du SIGLE, de E2S et des CCI départementales.

Mme Marie-Agnès PORTERO exprime le souhait que CA Pays de Lérins puisse participer au Bureau de la CLE. Le Président de CLE répond qu'une demande doit être formulée et sera validée en réunion plénière.

4. Étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne »

Le bureau d'étude ARTELIA et les principaux objectifs de cette étude sont présentés aux nouveaux membres du Bureau. Il est rappelé que la phase 1 « recueil et synthèse des données » a été validée en décembre 2013.

Concernant la phase 2 « bilan des prélèvements et évolutions futures », il est expliqué au Bureau que lors d'une réunion technique il a été demandé que les deux études menées dans le cadre du SAGE (« Ressource » et « État des lieux » menée par ACTEon/OIEau) se coordonnent sur les données « démographiques » et « prélèvements ». Concernant les données « prélèvements », le bureau d'étude ACTEon s'appuiera sur les données proposées par ARTELIA. Pour les données « démographiques », ARTELIA a pris en compte un taux d'évolution unique sur le territoire du SCoT'Ouest contrairement à ACTEon qui a sectorisé le territoire du SCoT'Ouest en trois zones (bassin cannois, moyen pays et haut pays). Ce calcul d'évolution annuel par secteurs apporte plus de précisions sur la tendance d'évolution du territoire. Par conséquent, il serait préférable afin d'avoir une vision plus réaliste du territoire, qu'ARTELIA reprenne les données démographiques utilisées par ACTEon et réactualise les évolutions tendanciennes présentes dans le rapport de phase 2. Ces modifications entraîneront un impact calendaire.

Les membres du Bureau comprennent l'importance de cette coordination et de la prise en compte de ces nouvelles données. Ils valident le besoin de réactualisation de cette phase à l'unanimité.

La phase 3 de l'étude consiste à caractériser le fonctionnement hydrologique du bassin versant en période d'étiage et de quantifier l'impact de la ressource en reconstituant l'hydrologie non influencée afin d'évaluer les ressources en eaux naturellement disponibles au cours de l'année. Lors du dernier secrétariat technique qui s'est déroulé le 28 avril 2014, les données et le modèle hydrographique n'ont pas été validés. En effet, les données fournies par EDF sur les volumes turbinés de l'usine de Tanneron-Le Tignet se sont avérées non valides.

Le modèle hydrographique est fiable d'un point de vue méthodologique et le biais sur le tronçon peut être limité par la station limnimétrique de Pégomas. Sur le territoire de la Siagne les enjeux politiques étant très forts et il est important de s'assurer que les données soient bonnes et que le modèle ne pourra être remis en question dans les prochaines années. Les nouvelles données que pourrait fournir EDF entraîneraient une possible modification du modèle et des débits d'étiage calculés jusqu'à maintenant sur le tronçon de l'usine de Tanneron. L'intégration de ces données permettrait d'avoir un modèle complet, affiné et plus réaliste limitant ainsi les incertitudes sur ce tronçon.

Deux propositions sont présentées au Bureau pour la suite de l'étude :

- Reprise du modèle avec les données fournies par EDF entraînant une modification du calendrier (étude finalisée en juin 2015 plutôt qu'en janvier 2015) et un impact financier ;

- Validation en l'état sans prise en compte des données EDF n'entraînant qu'un faible impact calendaire et un impact financier moindre.

M. CARDELLI précise que la station de Pégomas prend en compte la Frayère et la Mourachonne en plus de la Siagne. Il ajoute que le tronçon allant des sources de la Siagne à la confluence avec la Siagnole pourrait également présenter un biais en vue d'une faible instrumentalisation et qu'il serait nécessaire d'installer une station de mesure sur cette zone. Il explique que les modules déterminés par ARTELIA sont assez différents des volumes réglementaires et que plus le modèle sera réaliste plus la situation sur les débits réservés pourra être éclairée. Enfin, il ajoute qu'il est important d'avoir des données affinées et réelles concernant la partie aval du bassin en vue des problématiques de débit réservé sur le barrage anti-sel de Mandelieu. Afin de répondre aux exigences réglementaires, la ressource du lac de Saint-Cassien pourrait être sollicitée d'avantage.

M. CAVALLIER ajoute qu'EDF a fait un travail important afin de fournir au bureau d'étude de nouvelles données fiables et valides.

Après discussion, le Bureau décide que le modèle doit être repris avec de nouvelles données fournies par EDF.

Les principaux éléments contenus dans le rapport de phase 4 sont présentés ainsi que les échéances de rendus des rapports provisoires au secrétariat technique (phases 4, 5 et 6) et les dates de réunions et d'ateliers de concertation.

M. CARDELLI explique qu'il n'a pas été prévu dans la phase 4 de déterminer le débit biologique du tronçon allant du barrage anti-sel à l'embouchure et que de ce fait, il serait nécessaire de caractériser cette zone en tant que secteur 10. Il précise aussi que la commune de Mandelieu lance une étude piscicole et naturaliste sur ce secteur.

5. Étude « État des lieux du SAGE »

Les bureaux d'étude ACTEon/OIEau et les objectifs de cette étude sont présentés ainsi que la méthode de travail utilisée. L'avancée du rapport de phases 1 et 2 « État initial et scénarios tendanciels » (trois chapitres) est présentée et détaillée. Il est rappelé que ce rapport sera pré-validé en Bureau de CLE ainsi que le rapport de phase 3 « Diagnostic ». L'ensemble sera ensuite validé lors de la réunion de CLE en mars 2015.

Le contenu de l'atlas cartographique est proposé aux membres de la CLE. Sur les 24 cartes que propose l'atlas cartographique, 9 ont pu être fournies par le bureau d'étude à la date de la réunion.

Carte n°1 : Mme Pascale VAILLANT s'interroge sur l'absence des cours d'eau. Il lui est expliqué que cette carte a vocation à localiser les communes, les limites départementales et les périmètres du SAGE et du bassin hydrogéologique et que la carte n°2 localisera le réseau hydrographique.

Également, le périmètre du SAGE ne devrait pas être recouvert par les limites du bassin versant hydrogéologique et le trait de côte devrait être moins épais.

Carte n°2 : M. CARDELLI propose que cette carte présente, en plus des cours d'eau, les aquifères karstiques.

Carte n°7 : Mme VAILLANT demande à ajouter à la commune de Cannes 48 ha de SAU (projet du parc de la basse vallée de la Siagne). M. BELLIARD propose que le bureau d'étude prenne contact avec lui en vue de nombreuses erreurs concernant les SAU et les orientations techniques principales des exploitations.

Carte n°11 : Il est nécessaire de modifier le titre de cette carte

Carte n°12 : Mme LASSALLE demande d'ajouter à cette carte la zone d'Arrêté de Protection de Biotope de Fondurane.

Les membres du Bureau sont en accord pour que le PNR ne figure pas sur cette carte puisque selon eux c'est un outil économique plutôt qu'une zone de préservation.

Les membres du Bureau proposent d'émettre la suite de leurs remarques après réception des autres cartes provisoires de l'atlas.

Le rapport de phases 1 et 2 sera remis au comité de lecture mi-août 2014, l'ensemble des cartes de l'atlas cartographique sera envoyé fin juillet/début août et un atelier de concertation sera organisé mi-octobre dans le cadre de la phase « Diagnostic ».

6. Autres études potentielles sur le bassin versant

Plusieurs études sont potentiellement réalisables sur le bassin versant.

- Étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future

Cette étude pourra être portée par le SIVU et est estimée à 35 000 € avec une possibilité de subvention à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau. Cette étude pourra être lancée en octobre 2014 et durera 10 mois.

Mme MONIERE rappelle les objectifs de l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future. Elle explique que cette étude permettra de protéger les zones stratégiques identifiées dans le SDAGE.

M. CARDELLI explique que la ressource doit être moins sollicitée dans l'avenir et qu'une telle étude pourrait amener à penser que ces zones identifiées pourraient être exploitées. Mme MONIERE pense que présenter les résultats d'études similaires permettraient de proposer des prescriptions aux SCoT et PLU et d'apporter des connaissances aux communes sur les zones à protéger.

- Étude suivi des substances dangereuses et toxiques

Cette étude pourra être portée par le SIVU et est estimée à 15 000 € avec une possibilité de subvention à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau. Cette étude pourra être lancée en octobre 2014 et durera 10 mois.

M. BELLIARD explique que souvent certains produits utilisés en agriculture biologique sont identifiés comme pesticides dans ces études et donc comme sources de pollution, ce qui n'est pas avéré.

- Étude hydromorphologie et piscicole

Cette étude pourra être portée par le SISA dans le cadre du PAPI 2 Siagne-Béal. Mme HUET précise que le volet « hydromorphologie » se fera sur l'ensemble du bassin versant afin d'avoir des informations sur le transport sédimentaire et les caractéristiques de la Siagne d'amont en aval afin d'optimiser les aménagements dans le cadre du PAPI complet pour la restauration du cours d'eau. Le volet « piscicole » portera sur le territoire du SISA, en basse Siagne (Barrage Tignet-Tanneron jusqu'à la mer). Cette étude pourra être lancée en octobre 2014 et apportera des éléments indispensables au SAGE.

Il est précisé qu'une étude piscicole devrait être menée par la Fédération de Pêche du Var sur la Camandre, le Chautard, la Camiole et le Biançon en septembre 2014.

- Étude qualité des eaux du Biançon et de ses affluents

Cette étude pourra être portée par la Communauté de Communes du Pays de Fayence dans le cadre de l'étude « Élaboration des profils de baignade en eau douce ». Elle devrait être lancée en novembre 2014 et permettra d'améliorer les connaissances en termes de qualité sur le Biançon et ses affluents aujourd'hui quasi inexistantes.

M. CARDELLI demande si une étude concernant les besoins agricoles est prévue. Mme HUET répond que cette étude devrait être réalisée dans le cadre du PAPI d'intention afin de connaître les besoins en eau des agriculteurs au niveau du Béal.

M. BELLIARD précise que le Béal est de moins en moins sollicité par les agriculteurs du fait de la qualité des eaux.

M. VARONNE explique que les seuls droits d'eau présents sur le Béal sont ceux du syndicat et de M. ORSO. Aujourd'hui, les sources de pollution du Béal ont été identifiées, les communes doivent les faire cesser.

Mme HUET ajoute qu'une station de mesure devrait être installée sur la prise d'eau du Béal afin de connaître les débits réels entrant et ainsi avoir des connaissances plus précises. Dans le SAGE il sera important de déterminer les volumes d'eau disponibles pour les agriculteurs, intégrer dans la réglementation des droits d'eau et déterminer la place de l'agriculture dans la vallée.

Ces études seront présentées à la CLE pour validation.

7. Préparation de la réunion de la CLE

L'ordre du jour de la réunion plénière de la CLE prévue en septembre est proposé.

M. CARDELLI précise que l'arrêté de CLE est rédigé, il ne manque plus que la délibération de la commune de Tanneron. Mme PILON précise que la commune a désigné le Maire pour être représentée à la CLE. L'arrêté sera envoyé en préfecture au plus tôt.

Concernant les commissions thématiques, M. Jean-Yves MILCENDEAU se porte candidat pour la présidence de la commission « Ressource » et M. Patrick DE CLARENS pour la présidence de la commission « Communication, sensibilisation, information »

Les présidences sont validées à l'unanimité et seront présentées lors de la prochaine réunion de CLE.

Les commissions thématiques débiteront après la phase « Diagnostic » de l'état des lieux du SAGE afin d'avoir assez d'éléments pour animer ces réunions.

8. Calendrier du SAGE

Le calendrier du SAGE de juin 2014 à juin 2015 est présenté tout en précisant qu'il peut être modifié compte tenu de la fréquence des réunions et de l'avancement des études.

Ce calendrier sera présenté à la prochaine réunion de CLE avec modification si nécessaire.

Avant de clôturer cette réunion, Mme FAGUER informe le Bureau de la réunion de lancement de l'AGORA dans le cadre du SOURSE le 11 juillet 2014 à l'hôtel de Région. Dans ce cadre, la région émet un appel à candidature pour siéger à l'AGORA.

Également, elle précise qu'il est important de prendre en compte dès maintenant, au double titre de la loi GEMAPI et de la réforme institutionnelle, le transfert probable d'un certain nombre de compétences vers la Région.

Mme PILON informe le Bureau que le site internet du SAGE sera finalisé en septembre. Ce site comprend une plateforme d'échange de documents et les codes d'accès seront envoyés par mail.

Aucune autre question n'est soulevée, le Président remercie les membres du Bureau pour cette réunion, la séance est levée à 16h30.

Le Président de la CLE
François CAVALLIER



Étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau »

☞ **Phase 1 : Recueil et synthèses de données**

- Validation en comité de pilotage le 4 décembre 2013

☞ **Phase 2 : Bilan des prélèvements et évolution**

- Validation en comité de pilotage le 14 février 2014
- *Reprise des projections à l'horizon 2021 et 2027*

☞ **Phase 3 : Bilan sur la ressource en eau**

- *Deux secrétariats techniques déjà organisés : présence d'une incertitude concernant le modèle hydrologique*
 - Rapport provisoire remis au ST : 8 décembre 2014
 - Secrétariat technique : mi-janvier 2015
 - Comité Pilotage : début février 2015

☞ **Phase 4 : Caractérisation des débits biologiques**

- *Rapport provisoire remis au SIIVU début juin 2014*
 - Rapport provisoire remis au ST : 16 janvier 2015
 - Secrétariat technique : mi-février 2015
 - Comité Pilotage : début mars 2015

☞ **Phase 5 : Comparaison ressource / prélèvements / besoins du milieu**

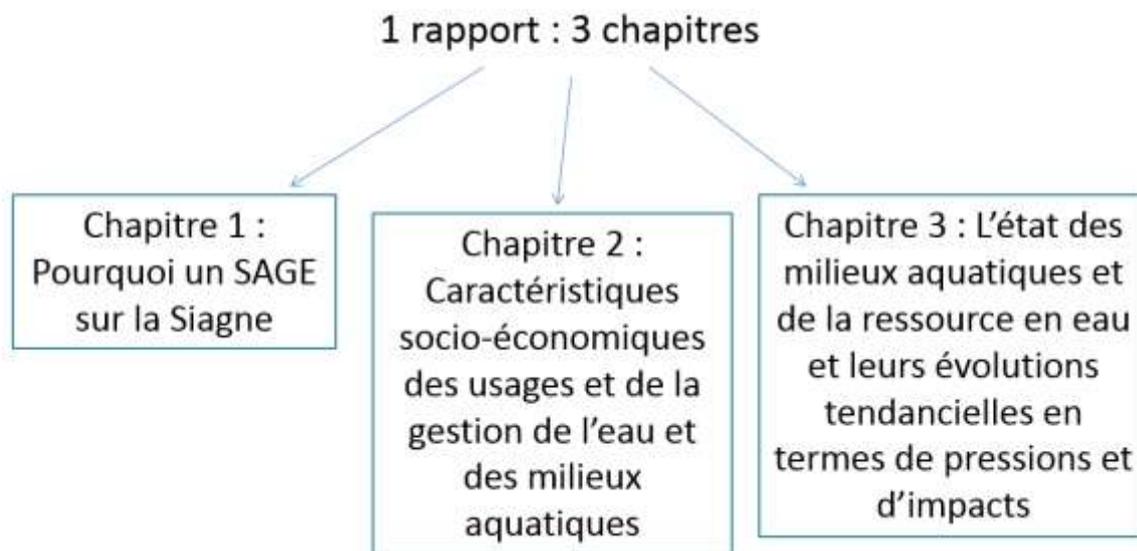
- Atelier de concertation : mi-mars 2015
- Rapport provisoire remis au ST : fin mars 2015
- Secrétariat technique : mi-avril 2015
- Comité Pilotage : début mai 2015

☞ **Phase 6 : Propositions de scénarii de répartition des volumes prélevables entre les usagers**

- Atelier concertation : fin mai 2015
 - Rapport provisoire remis au ST : début juin 2015
 - Secrétariat technique : mi-juin 2015
 - Comité Pilotage : mi-juillet 2015
-
- **Validation de l'étude et des modalités de partage de la ressource en eau en CLE fin juillet ou début septembre 2015**

Étude « Diagnostic État des lieux du SAGE »

☞ Séquences 1 et 2 : État initial et scénario tendanciels



- Rapport et atlas cartographique remis au comité de lecture (Bureau de la CLE restreint) le 25 août 2014
- Synthèse remise au comité de lecture le 10 septembre 2014
- Pré-validation en Bureau de CLE restreint le 23 septembre 2014
- Validation en CLE : mi-mars 2015

☞ Séquence 3 : Diagnostic du SAGE

- Atelier de concertation : 30 octobre 2014
- Note sur les enjeux du SAGE suite à l'atelier de concertation transmise le 1^{er} décembre 2014
- Rapport transmis au comité de lecture : 5 janvier 2015
- Pré-validation en Bureau de CLE : mi-janvier 2015
- Validation en CLE : mi-mars 2015

☞ Séquence 4 : Scénarios contrastés et choix stratégique

- Atelier de concertation : mai 2015
- Présentation des actions suivant plusieurs scénarios en Bureau de CLE : juillet 2015
- Présentation des coûts et critères clés de comparaison des scénarios : septembre 2015

➤ Validation de l'ensemble de l'étude en CLE en novembre 2015

PHASES 1 ET 2 : CARACTERISATION DU BASSIN ET BILAN DES PRELEVEMENTS	2
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE	3
1.1. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE	3
1.2. CONTEXTE GEOLOGIQUE	6
1.3. OCCUPATION DU SOL	7
1.4. LE TERRITOIRE DANS LE SDAGE	9
1.4.1. Masses d'eau du territoire	9
1.4.2. Les pressions	17
1.4.3. Programme de mesure	19
1.5. LE SAGE DE LA SIAGNE	20
1.6. ZONE D'ETUDE ET CONTEXTE ADMINISTRATIF	20
1.6.1. Délimitation de la zone d'étude	20
1.6.2. Gestion intercommunale	23
1.7. DEMOGRAPHIE	27
2. RESSOURCES EN EAU	30
2.1. RESSOURCES EN EAU SUPERFICIELLE	30
2.1.1. Hydrologie de la Siagne et de ses affluents	30
2.1.2. Historique et gestion des étiages	37
2.1.2.1. HISTORIQUE DES PHENOMENES DE SECHERESSE	37
2.1.2.2. ARRETES PREFECTORAUX SECHERESSE	38
2.2. RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE	41
2.2.1. La nappe alluviale de la Siagne	41
2.2.2. L'aquifère karstique triasique	41
2.2.3. L'aquifère karstique jurassique	43
2.3. RELATION ENTRE EAUX SOUTERRAINES ET EAUX SUPERFICIELLES	44
2.3.1. Les zones d'apport	44
2.3.2. Les zones de perte	46
2.4. OUVRAGES EXISTANTS	49
2.4.1. Aménagements hydroélectriques	49
2.4.2. Canaux et aqueducs	53
2.4.3. Principaux captages et forages	56
2.4.4. Une hydrologie influencée par les ouvrages	58
2.5. DETERMINATION DES UNITES HYDROLOGIQUES	60
3. QUALITE DES MILIEUX	64
3.1. MILIEUX NATURELS	64
3.1.1. Zones protégées et zones d'inventaires	64
3.1.2. Milieux naturels spécifique à la Siagne et ses abords	65
3.2. ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES	66
3.2.1. Qualité de l'eau	66
3.2.2. Zones d'assecs	66
3.2.3. Phénomène de concrétions	68
3.2.3.1. PROCESSUS PHYSICO-CHIMIQUES ET FACTEURS INFLUENÇANT	68
3.2.3.2. LOCALISATION DES SECTEURS INCRUSTES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA SIAGNE	70
3.2.3.3. MINERALISATION DE L'EAU ET EVOLUTION	70
3.2.3.4. BILAN	71
3.2.4. Obstacles à l'écoulement	72

3.3.	LOISIRS	73
4.	BILAN DES USAGES ET DES PRELEVEMENTS EXISTANTS	75
4.1.	SOURCE DE DONNEES ET METHODOLOGIE	75
4.2.	ANALYSE GLOBALE DES PRELEVEMENTS ENTRE 2000 ET 2011	78
4.3.	AMENAGEMENTS HYDROELECTRIQUES	79
4.3.1.	Gestion actuelle des aménagements	79
4.3.2.	Volumes dérivés	82
4.3.3.	Estimation des restitutions	85
4.3.4.	Bilan des prélèvements et restitutions par sous-bassins versants	86
4.4.	ALIMENTATION EN EAU POTABLE	87
4.4.1.	Collectivités compétentes pour l'AEP	87
4.4.2.	Ressources utilisées par les collectivités du bassin versant	89
4.4.2.1.	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TROIS VALLEES	89
4.4.2.2.	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTUBY-VERDON	89
4.4.2.3.	SIVOM DE LA REGION DE CALLAS	90
4.4.2.4.	SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST (SEVE)	90
4.4.2.5.	SYNDICAT DES EAUX DU CANAL BELLETRUD (SECB)	90
4.4.2.6.	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES ALIMENTEES PAR LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP (SICASIL)	94
4.4.2.7.	RESSOURCES EXPLOITEES EN REGIE COMMUNALE	96
4.4.3.	Sociétés de vente d'eau brute	100
4.4.3.1.	SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE (SCP)	100
4.4.3.2.	SOCIETE D'EXPLOITATION DES SOURCES DE LA SIAGNOLE (E2S)	102
4.4.4.	Système Foulon	104
4.4.5.	Bilan des ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable	105
4.4.5.1.	PRELEVEMENTS AUTORISES ET DEBITS RESERVES	105
4.4.5.2.	BILAN DES RESSOURCES ET DES BESOINS EN ALIMENTATION EN EAU POTABLE	109
4.4.5.3.	ORIGINE DES RESSOURCES UTILISEES POUR L'AEP SUR LE BASSIN VERSANT	112
4.4.5.4.	REPARTITION MENSUELLE DES RESSOURCES UTILISEES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LE BASSIN VERSANT	113
4.4.5.5.	VARIATION INTERNANNUELLE DES RESSOURCES UTILISEES SUR LE BASSIN VERSANT	113
4.4.6.	Evaluation des consommations individuelles	114
4.4.7.	Restitutions des prélèvements réalisés pour l'alimentation en eau potable	115
4.4.7.1.	VOLUMES REJETES PAR LES STATIONS D'EPURATION	115
4.4.7.2.	RESTITUTION PAR LES RESEAUX D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION	118
4.4.8.	Bilan des prélèvements et restitutions par sous-bassins versants	120
4.5.	IRRIGATION	122
4.5.1.	L'agriculture irriguée sur le bassin versant	122
4.5.2.	Volumes prélevés pour l'irrigation agricole	125
4.5.3.	Estimation des restitutions	127
4.5.4.	Bilan des prélèvements et restitutions par sous-bassins versants	128
4.6.	GOLFS ET AUTRES USAGES ECONOMIQUES	129
4.6.1.	Les golfs	129
4.6.2.	Autres usages économiques	130
4.6.3.	Usages exonérés	132
4.6.4.	Bilan des prélèvements et des restitutions par sous-bassins versants	132
4.7.	PRELEVEMENTS DES FORAGES DOMESTIQUES	133
4.8.	BILAN DES PRELEVEMENTS ET RESTITUTIONS	135
4.8.1.	Bilan annuel des prélèvements	135
4.8.2.	Bilan mensuel des prélèvements	137
4.8.3.	Répartition des prélèvements et des restitutions sur le territoire	137
5.	ANALYSE DE L'EVOLUTION DES USAGES	142
5.1.	PRESENTATION DE LA DEMARCHE PROSPECTIVE	142
5.2.	SCENARIOS D'EVOLUTION RETENUS	143
5.2.1.	Aménagements hydroélectriques	143
5.2.2.	Alimentation en eau potable	144
5.2.2.1.	LES HYPOTHESES RETENUES	144
5.2.2.2.	EVALUATION DES BESOINS FUTURS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	146
5.2.3.	Agriculture irriguée	148

5.2.3.1.	EVOLUTION DE L'AGRICULTURE IRRIGUEE	149
5.2.3.2.	PERSPECTIVES D'EVOLUTION	152
5.2.4.	Golfs et autres usages économiques	153
5.2.4.1.	GOLFS	153
5.2.4.2.	AUTRES USAGES ECONOMIQUES	154
5.2.4.3.	EVALUATION DES BESOINS FUTURS	155
5.2.5.	Evaluation des besoins futurs aux horizons 2021 et 2027	156
5.3.	CHANGEMENT CLIMATIQUE	159
5.3.1.	Tendance évolutive de la pluviométrie sur le bassin versant	159
5.3.2.	Faits observés sur le changement climatique	162
5.3.3.	Les prédictions des évolutions liées au changement climatique	163
5.3.4.	Prise en compte des prédictions du changement climatique	166
5.4.	PREMIERES OBSERVATIONS SUR LE BILAN BESOIN / RESSOURCE A L'HORIZON 2027	167

PHASE 3 : IMPACT DES PRELEVEMENTS ET QUANTIFICATION DES RESSOURCES EXISTANTES **168**

1.	PRESENTATION DES DONNEES EXPLOITEES	169
1.1.	DONNEES HYDROMETRIQUES	169
1.1.1.	Stations hydrométriques de référence	169
1.1.2.	Bilan des mesures réalisées au droit des aménagements hydroélectriques	170
1.2.	CAMPAGNES DE JAUGEAGES COMPLEMENTAIRES	172
1.3.	DONNEES DE PRELEVEMENTS	175
1.3.1.	Désagrégation journalière des prélèvements	175
1.3.2.	Canal du Béal	176
1.3.3.	Importance des prélèvements EDF sur la reconstitution des régimes hydrologiques	177
1.4.	DONNEES PLUVIOMETRIQUES	178
1.4.1.	Spatialisation des précipitations	178
1.4.2.	Tendance sur les précipitations	180
2.	PRESENTATION DU MODELE PLUIE-DEBIT	183
2.1.	APPROCHE RETENUE	183
2.2.	TRANSFORMATION PLUIE-DEBIT	186
2.2.1.	Estimation du ruissellement et de l'infiltration	186
2.2.2.	Devenir de l'infiltration dans le sol	186
2.2.3.	Réservoir de nappe/karst	187
2.3.	ROUTAGE, PRISE EN COMPTE DES PRELEVEMENTS ET DES INTERACTIONS NAPPE-RIVIERE	187
2.4.	ASSIMILATION, CALAGE ET VALIDATION DU MODELE	188
2.5.	RECONSTITUTION DE LA RESSOURCE NATURELLE	189
3.	ANALYSE DU FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE	190
3.1.	RECONSTITUTIONS DES CHRONIQUES JOURNALIERES	190
3.2.	DEBITS CARACTERISTIQUES OBTENUS	192
3.3.	ANALYSE GLOBALE DU FONCTIONNEMENT NATUREL	195
3.3.1.	Comparaison régionale	195
3.3.2.	Evolution amont-aval	195
3.4.	IMPACT DES PRELEVEMENTS	198
3.4.1.	Analyse à l'échelle du bassin versant	198
3.4.2.	Analyse par sous-bassins versants	199
3.5.	SOUTIEN D'ETIAGE DE L'AMENAGEMENT DE SAINT-CASSIEN	204

CONCLUSION **207**

CHAPITRE 1 : POURQUOI UN SAGE POUR LE BASSIN VERSANT DE LA SIAGNE ?	8
1. INTRODUCTION	9
1.1. LE CONTEXTE DE L'ETUDE « ETAT INITIAL ET TENDANCES »	9
1.2. LA METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE	9
2. FACTEURS POLITIQUES ET REGLEMENTAIRES PREFIGURANT L'EMERGENCE DU SAGE SIAGNE	12
2.1. UN OBJECTIF EUROPEEN DE BON ETAT DES MASSES D'EAU	12
2.2. UNE TRANPOSITION DANS LES LOIS NATIONALES	12
2.2.1. L'eau, patrimoine de la Nation	12
2.2.2. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques	13
2.2.3. Réglementation à venir	13
3. LE SDAGE ET LE PROGRAMME DE MESURES	14
3.1. LE SDAGE RHONE MEDITERRANEE	14
3.2. LE PROGRAMME DE MESURES	14
3.3. LA REVISION DU SDAGE	15
4. LA DEMARCHE SAGE	16
4.1. OBJECTIFS, PORTEE ET PROCESSUS D'ELABORATION DES SAGES EN FRANCE	16
4.2. L'EMERGENCE D'UN SAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA SIAGNE	18
4.2.1. Le SIVU de la Haute Siagne	19
4.2.2. Le périmètre du SAGE	20
4.3. UN TERRITOIRE A ENJEUX POUR LES ACTEURS LOCAUX	22
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES USAGES ET DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	19
1. PREAMBULE : LES PERIMETRES DE L'ETUDE	21
2. CARACTERISTIQUE DES MILIEUX PHYSIQUES DU BASSIN VERSANT	23
2.1. UNE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE	24
2.2. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE ET TOPOGRAPHIQUE	26
2.2.1 Principales caractéristique du bassin versant	26
2.2.2 Topographie	26
2.2.3 Indice de compacité de Gravelius K	27
2.2.4 Rectangle équivalent	28
2.3. LE CONTEXTE CLIMATOLOGIQUE	29
2.4. LE CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE, MORPHOLOGIQUE ET HYDRAULIQUE	30
2.4.1 Les principaux affluents de la Siagne	30
2.4.2 Un réseau de drainage, en basse vallée de la Siagne	32
2.4.3 Des plans d'eau et des zones humides	32
2.4.4 Caractéristiques du réseau hydrographique	32
2.4.5 Hydrologie	33
2.5. LE CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE	36
2.5.1 Géologie : entre calcaires karstiques et terrains cristallins	36
2.5.2 Les alluvions récentes des fonds de vallées : -2 M.A. (MA : millions d'années)	37
2.5.3 Le jurassique : -130 à -204 M.A.	37
2.5.4 Le Trias supérieur : -204 à -220 M.A.	37
2.5.5 Le Trias inférieur (calcaires et dolomies du Mushelkalk): -220 à -245 M.A.	37
2.5.6 Le Dévonien (Les gneiss) : -360 à -390 M.A.	37
2.5.7 Hydrogéologie : des circulations souterraines complexes	38

3.	CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET POLITIQUES DU BASSIN VERSANT.....	40
3.1.	L'OCCUPATION ET L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE.....	42
3.1.1	L'occupation des sols et les paysages.....	42
3.1.2	La structure de la population du bassin hydrologique.....	44
3.1.3	Les infrastructures de transports sur le bassin versant.....	45
3.1.4	Richesse patrimoniale naturelle sur le bassin hydrologique.....	46
3.2.	LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DU BASSIN VERSANT.....	51
3.2.1	Les activités économiques régionales.....	51
3.2.2	L'économie et l'emploi sur le bassin de la Siagne.....	54
3.3.	LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET PLANS DE GESTION ASSOCIES AU BASSIN VERSANT.....	60
3.3.1	L'intercommunalité.....	60
3.3.2	Les gestionnaires du Grand cycle de l'eau et des milieux aquatiques.....	62
3.3.3	Les services de l'Etat.....	65
3.3.4	Les autres structures en lien avec la gestion de l'eau sur le périmètre du SAGE.....	65
3.4.	SYNTHESE DES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET POLITIQUES DU BASSIN VERSANT DE LA SIAGNE.....	67
4.	ETAT INITIAL ET PROJECTION TENDANCIELLE DE LA DEMOGRAPHIE DU BASSIN VERSANT ..	68
4.1.	LA POPULATION ACTUELLE PRESENTE SUR LE TERRITOIRE.....	70
4.1.1	Une introduction : la population et les liens avec l'eau.....	70
4.1.2	Les caractéristiques démographiques de la population résidente actuelle.....	70
4.1.3	Les caractéristiques démographiques de la population touristique actuelle.....	71
4.1.4	Synthèse de la population présente sur le territoire.....	75
4.2.	UNE PROJECTION TENDANCIELLE DE LA POPULATION PRESENTE SUR LE TERRITOIRE.....	78
4.2.1	L'Evolution passée de la population résidente.....	78
4.2.2	Les facteurs d'évolutions de la population résidente.....	80
4.2.3	Projection tendancielle de la population résidente dans le futur.....	86
4.2.4	L'évolution passée de la population touristique.....	93
4.2.5	Les facteurs d'évolutions de la population touristique.....	94
4.2.6	Projection tendancielle de la population touristique dans le futur.....	96
4.3.	SYNTHESE DE LA PROJECTION TENDANCIELLE DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE ..	99
5.	ETAT INITIAL ET FUTUR DES USAGES SOCIO-ECONOMIQUES DE L'EAU SUR LE BASSIN HYDROGEOLOGIQUE DE LA SIAGNE.....	100
5.1.	ARTIFICIALISATION DU BASSIN.....	101
5.1.1	Une introduction : l'artificialisation et les liens avec l'eau.....	101
5.1.2	Indicateurs clés de la situation actuelle.....	102
5.1.3	Evolution passée de l'artificialisation.....	103
5.1.4	Projection tendancielle de l'artificialisation sur le bassin de la Siagne.....	104
5.2.	INFRASTRUCTURES DES SERVICES DE FOURNITURE EN EAU.....	107
5.2.1	Une introduction : l'alimentation en eau potable et les liens avec l'eau.....	108
5.2.2	Indicateurs clés de la situation actuelle.....	108
5.2.3	Projection tendancielle de la situation de l'Alimentation en Eau Potable dans le futur	

5.3. INFRASTRUCTURES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	132
5.3.1 Une introduction : l'assainissement et les liens avec l'eau	133
5.3.2 Indicateurs clés de la situation actuelle	134
5.3.3 Projection tendancielle de la situation de l'assainissement dans le futur.....	162
5.4. PRODUCTION, PRODUCTEURS ET TRANSPORT INDUSTRIELS	170
5.4.1 Une introduction : l'industrie en général et liens avec l'eau	170
5.4.2 Indicateurs clés de la situation actuelle	171
5.4.3 Projection tendancielle de la situation de l'industrie dans le futur.....	184
5.5. PRODUCTION D'ELECTRICITE ET POTENTIEL HYDRO-ELECTRIQUE	186
5.5.1 Une introduction : l'hydroélectricité et les liens avec l'eau	187
5.5.2 Indicateurs clés de la situation actuelle	187
5.5.3 Evolution passée, facteurs explicatifs clés et projection tendancielle de la situation de l'hydroélectricité dans le futur	201
5.6. AGRICULTURE.....	203
5.6.1 Une introduction : l'agriculture et les liens avec l'eau	204
5.6.2 Indicateurs clés de la situation actuelle	205
5.6.3 Projection tendancielle de la ferme Siagne dans le futur	224
5.6.4 Synthèse de la projection tendancielle et des enjeux pour l'agriculture sur le bassin de la Siagne ²³⁹	
5.7. FORET	241
5.7.1 Une introduction : la forêt et les liens avec l'eau	241
5.7.2 Indicateurs clés de la situation actuelle	242
5.7.3 Evolution passée, facteurs explicatifs clés et projection tendancielle de la situation de la forêt dans le futur	245
5.8. AQUACULTURE ET PECHE.....	247
5.8.1 Une introduction : l'aquaculture et la pêche et les liens avec l'eau.....	247
5.8.2 Indicateurs clés de la situation actuelle	247
5.8.3 Projection tendancielle de la situation de l'aquaculture et de la pêche	254
5.9. LOISIRS ET PATRIMOINE HYDRAULIQUE REMARQUABLE	255
5.9.1 Une introduction : les loisirs et les liens avec l'eau	256
5.9.2 Indicateurs clés de la situation actuelle	256
5.9.3 Projection tendancielle de la situation des loisirs dans le futur	267
5.9.4 Patrimoine hydraulique remarquable.....	271
5.10. PERCEPTIONS CITOYENNES ET ACTIVITES ASSOCIATIVES	278
5.11. BILAN DES LIENS A L'EAU DES DIFFERENTS USAGES SOCIO-ECONOMIQUES SUR LE PERIMETRE DU SAGE SIAGNE.....	280

CHAPITRE 3 : L'ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU ET LEURS EVOLUTIONS TENDANCIELLES EN TERMES DE PRESSIONS ET D'IMPACTS.....	10
1 ETAT QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU	11
1.1 LA RESSOURCE SUPERFICIELLE	13
1.1.1 Connaissance de la ressource	13
1.1.2 Etat actuel et risques	16
1.1.3 Les prélèvements futurs.....	29
1.1.4 Synthèse de la situation actuelle et future	29
1.2 LA RESSOURCE SOUTERRAINE.....	30
1.2.1 Connaissance de la ressource	30
1.2.2 Etat actuel.....	33
1.2.3 Les prélèvements futurs.....	35
1.2.4 Synthèse de la situation actuelle et future	36
1.3 LA GESTION QUANTITATIVE DU LAC DE SAINT CASSIEN	37
1.3.1 Des activités d'intérêt général et socio-économique	37
1.3.2 Cadre légal et gestion ordinaire.....	40
1.3.3 Gestion de crise.....	42
1.4 SYNTHESE GLOBALE SUR L'EQUILIBRE QUANTITATIF DE LA RESSOURCE	43
2 ETAT QUALITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU.....	44
2.1 MESURE DE L'ETAT QUALITATIF ACTUEL	46
2.1.1 Mesure de l'état actuel des cours d'eau.....	46
2.1.2 Mesure de l'état actuel des plans d'eau	65
2.1.3 Mesure de l'état actuel des eaux souterraines.....	71
2.2 ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES	81
2.2.1 Etat hydromorphologique et continuités piscicoles	81
2.2.2 Etat des populations piscicoles et astacicoles	86
2.2.3 Pressions actuelles, tendances et facteurs explicatifs	89
2.2.4 Objectifs de qualité par masses d'eau selon la DCE	94
2.3 ETAT FUTUR DE LA QUALITE DE L'EAU.....	98
3 ETAT DES RISQUES.....	99
3.1 INTRODUCTION	101
3.2 ASPECTS REGLEMENTAIRES	101
3.3 LE RISQUE INONDATION	104
3.3.1 Caractérisation des crues.....	104
3.3.2 Gestion des crues et du risque inondation	108
Bibliographie	141

Annexe 16 : Contenu de l'Atlas Cartographique de l'état des lieux du SAGE Siagne

ETAT INITIAL

- Carte 01 – Localisation et périmètres clés du SAGE Siagne
- Carte 02 – Réseau hydrographique
- Carte 03 – Occupation du sol
- Carte 04 – Espaces naturels : inventaires et zones de préservation
- Carte 05 – Divisions administratives des EPCI
- Carte 06 – Compétences en gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Carte 07 – Population permanente et estivale
- Carte 08 – Alimentation en eau potable
 - Carte 08 a – Volumes prélevés par fournisseur
 - Carte 08 b – Rendements par fournisseur
- Carte 09 – Assainissement
- Carte 10 – Rejets industriels
- Carte 11 – Agriculture
- Carte 12 – Couverture forestière
- Carte 13 – Activités de loisirs et touristiques
- Carte 14 – Bilan des prélèvements
- Carte 15 – Réseau de surveillance de l'état quantitatif des eaux de surface
- Carte 16 – Réseau de surveillance et état quantitatif des eaux souterraines
- Carte 17 – Mesure de la qualité des eaux de surface
 - Carte 17 a – Stations de mesure de la qualité des eaux superficielles
 - Carte 17 b – Captages et périmètres de protection
- Carte 18 – Qualité des eaux de surface
 - Carte 18 a – Qualité des eaux de surface : état chimique
 - Carte 18 b – Qualité des eaux de surface : état écologique
- Carte 19 – Risques associés aux masses d'eau de surface
- Carte 20 – Hydromorphologie et continuité
- Carte 21 – Stations de mesure et qualité des eaux souterraines
- Carte 22 – Risque inondation et réseau de surveillance

ETAT TENDANCIEL

- Carte 23 – Population future permanente et estivale
- Carte 24 – Alimentation en Eau Potable future



DIAGNOSTIC DU SAGE SIAGNE

NOTE SUR LES ENJEUX DU SAGE

ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLABORATION DE L'ÉTAT DES LIEUX DU SAGE SIAGNE

REDACTEURS : FLORENCE PINTUS, YANNICK POCHON, YLANG CHEVALERAUD, PIERRE STROSSER, ANAÏS HANUS

NOVEMBRE 2014

1. OBJECTIF DE LA NOTE

La présente note a été rédigée suite à l'atelier Diagnostic réalisé sur la Siagne dans le cadre de l'élaboration de l'état des lieux du SAGE (voir compte-rendu). Elle porte sur les enjeux du SAGE identifiés lors de l'atelier et vise à :

- Présenter l'histoire de l'enjeu : ce qui le justifie en termes de priorités, de pressions, d'atouts et de faiblesses
- préciser et schématiser la déclinaison de l'enjeu en objectifs et sous objectifs
- recueillir des retours de la part des acteurs locaux en vue de partager l'analyse, de l'affiner et d'assurer une co-construction des enjeux.

Dans ce but, il est proposé aux lecteurs de faire part de leurs propositions d'ajouts et/ou de modifications quant aux objectifs et sous-objectifs proposés, par enjeu. Une argumentation en quelques lignes (envoyée par mail en précisant bien de quel enjeu il s'agit) permettra de bien comprendre la justification des propositions.

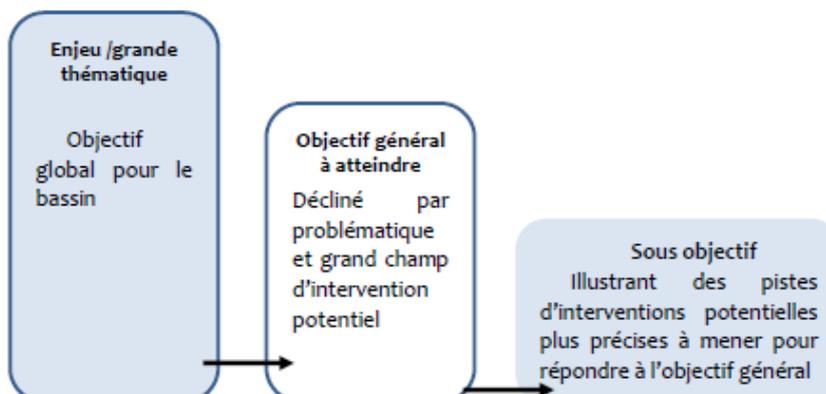
2. PRECISIONS SUR LA METHODE DE CONSTRUCTION DES ENJEUX

L'analyse des liens entre les usages, les pressions sur la ressource et les milieux, et les impacts de ces derniers sur les masses d'eau, a mis en évidence, lors de l'état des lieux et du scénario tendanciel, une série de tensions illustrant des problèmes de gestion à l'échelle du bassin. Ces tensions peuvent être dues à la non-atteinte des objectifs de gestion visés dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse, à des évolutions socio-économiques inadaptées aux ressources disponibles, à une gouvernance complexe sur ce territoire. Les fruits de cette analyse, la confrontation de cette lecture avec les acteurs du bassin versant et des temps d'écoute menés en amont dans le cadre de réunions par monde ont permis de décliner les priorités du bassin en une série d'enjeux, traduits en objectifs de gestion qu'il serait opportun de se donner à l'échelle du bassin et à échéance 2027.

Les réflexions et analyses issues de l'atelier de concertation, mené le 30 octobre 2014 (voir compte-rendu), ont permis de proposer des enjeux et objectifs ; ils sont abordés par grandes catégories, schématisées comme suit :



Chaque enjeu est ensuite décliné et abordé de la manière suivante :



La vision des enjeux ainsi proposée permettra par la suite, lors de la phase des scénarios contrastés, de définir des champs d'intervention opérationnels (actions) qui constitueront un outil d'aide à la décision pour construire une stratégie à l'échelle du bassin. Cette stratégie devra répondre à la série d'enjeux et d'objectifs présentés dans ce rapport.

3. ENJEU QUALITE

La qualité des eaux sur le bassin versant de la Siagne est un enjeu prioritaire considérant l'importance de la ressource dans les prélèvements AEP, l'importance des besoins liés aux évolutions démographiques et la dépendance des activités de loisir et de tourisme à une eau de qualité.

Les principales causes de dégradation sont d'origine anthropique (rejets d'eaux usées, industries, ruissellement et présence de micropolluants¹).

Une des difficultés majeures dans la gestion des ressources s'illustre actuellement par le manque de connaissance sur les sources de pollution et le manque de suivi permettant un contrôle adéquat et ciblé de la qualité à l'échelle du bassin.

Retour sur les résultats de l'atelier :

La présentation et l'analyse des liens usages /pressions aux participants a permis de formuler l'enjeu global de la manière suivante :

Rétablir la qualité des eaux du bassin versant de la Siagne en vue de préserver un patrimoine hydraulique exceptionnel.

Pour répondre à cet enjeu global, les participants ont exprimé ce qui illustre selon eux le problème/la préoccupation sur le bassin versant. De cet exercice sont ressortis :

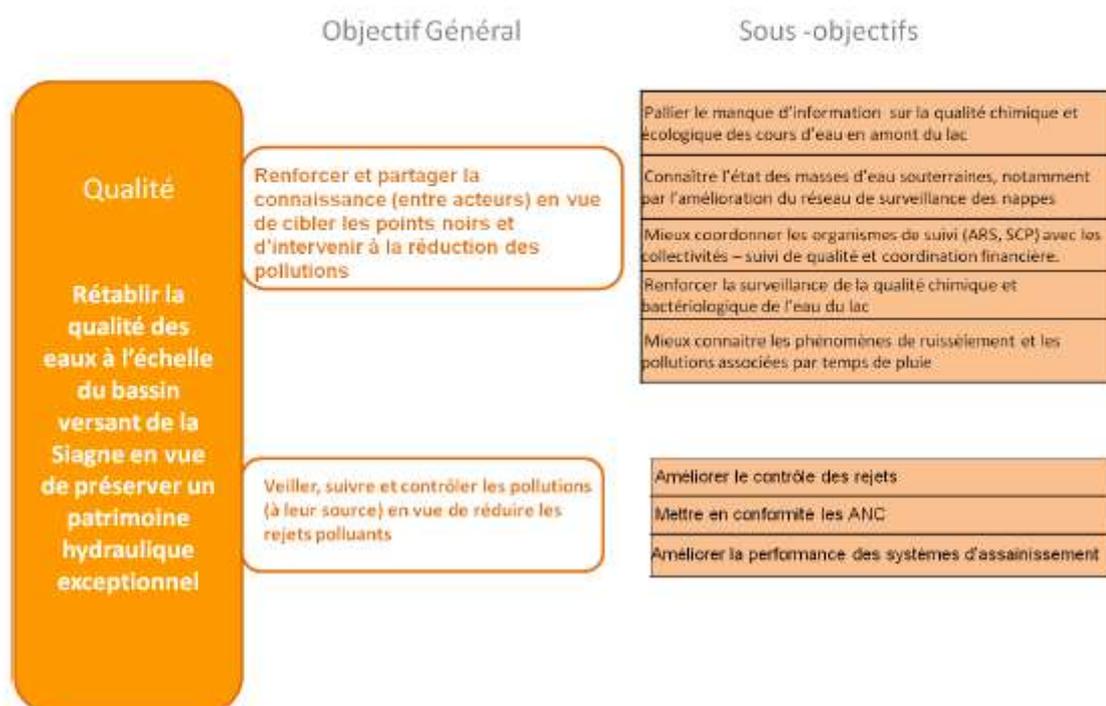
- Les problèmes de pollutions diffuses avec pour origine :
 - les eaux de pluie → le ruissellement -> l'aménagement et l'urbanisation
 - Le manque de contrôle des rejets et des réseaux (rendement, fuites, points noirs)
 - Le manque de contrôle des STEP ; des ANC non conformes, des effluents industriels
 - Les produits phytosanitaires (particuliers et collectivités)
- Le besoin de visibilité et de communication sur l'état de la ressource et les conséquences des pollutions
- Le besoin de surpasser l'obstacle de la propriété privée pour engendrer des actions de fond sur les points noirs et autres sources de pollution.
- Le besoin de mutualiser les connaissances et de valoriser l'existant à l'échelle du BV

Comme objectif préalable et en vue d'améliorer la qualité des eaux, le groupe offre un consensus sur deux points : connaître et valoriser ce que l'on sait déjà, en vue d'agir et d'intervenir de manière adéquate. Ces deux constats ont permis la définition des enjeux suivants :

- Renforcer et partager la connaissance (entre acteurs) en vue de cibler les points noirs et d'intervenir à la réduction des pollutions
- Veiller, suivre et contrôler les pollutions (à leur source) en vue d'assurer l'équilibre et la qualité des milieux

¹ HAP, Pesticides et micropolluant tels que bore, baryum et cuivre ainsi que des organoétains.

Les réflexions menées dans le cadre de l'atelier nous permettent de schématiser l'enjeu qualité comme suit :



► Figure 1. Objectifs et sous-objectifs répondant à l'enjeu « qualité » sur le BV

Le manque de connaissance est donc une problématique majeure que les acteurs du bassin appréhendent à travers l'objectif général : **renforcer et partager la connaissance (entre acteurs) en vue de cibler les points noirs et d'intervenir à la réduction des pollutions.**

Pour cela, il convient d'une part d'assurer une **meilleure coordination des organismes de suivi (ARS, SCP...)** avec les collectivités en vue de cibler les manques en matière de suivi, mais également de mettre en oeuvre des moyens permettant de **pallier le manque d'information sur la qualité chimique et écologique des cours d'eau, notamment en amont du lac.** En effet, si les masses d'eau en bon ou très bon état écologique comptabilisent un linéaire de 82.5 km, ce qui représente 47 % du linéaire total, 39% de ce dernier n'a pas d'état défini par manque de connaissance. Ce manque est en partie traduit par la faiblesse numérique des points de contrôle et de suivi de la qualité des eaux sur les cours d'eau, autour du lac de Saint Cassien (1 station) et sur les nappes phréatiques (4 stations). **Renforcer la surveillance de la qualité chimique et bactériologique de l'eau du lac** est ciblé comme un autre objectif permettant de renforcer la connaissance globale sur la qualité des eaux et de cibler les points noirs. Le mauvais état chimique de La Mourachonne et de la Siagne du Parc d'activité à la mer est quant à lui déjà identifié.

Si le bon état est présumé pour les **masses d'eaux souterraines**, là encore le **réseau de surveillance** n'est pas suffisamment développé et des risques d'avancée du biseau salé pourraient également contraindre l'aval du bassin versant, notamment les prélèvements en nappe alluviale.

Un objectif de **connaissance des phénomènes de ruissèlement et des pollutions associées par temps de pluie** est également souligné, considérant l'augmentation prévue des surfaces d'urbanisées d'ici à 2027 (1 à 2.7% de la superficie du territoire).

Un deuxième objectif général, complémentaire au premier, cherche à **veiller, suivre et contrôler les pollutions (à leur source) en vue d'assurer l'équilibre et la qualité des milieux**. Cet objectif général permet d'appréhender les pollutions de type domestiques et industrielles et s'illustre en sous-objectifs abordant les difficultés liées aux rejets des STEP, des systèmes d'assainissement collectif et non collectif et des industries.

Deux sous objectifs ont été définis. Le premier : **améliorer la qualité des rejets**, vise à assurer un contrôle des rejets, d'une part en anticipant la capacité des STEP et d'autre part, à travers le contrôle des rejets industriels.

27 STEP permettent actuellement de traiter 21,8Mm³ d'eau par an. Considérant la hausse du nombre d'habitants de 12 à 17% sur le bassin d'ici 2027, des STEP risquent d'être en sous capacité (2 STEP du bassin en sous-capacité et six de plus en été soit 6 700EH au maximum). Il semble donc important que le bassin puisse se munir de moyens permettant de contrôler les rejets des STEP et d'anticiper les pollutions dues aux surcapacités (ex : afflux touristiques). Il convient également de veiller et suivre les activités industrielles, considérant que sur le bassin, 11 des 27 ICPE industrielles sont liées à l'activité de parfumerie et que 147 rejets polluants, dont 50% sont dus à l'industrie chimiques, ont déjà été ciblés (pollutions ponctuelles sur la Mourachonne).

La réduction des rejets passe enfin par l'amélioration de la **performance des systèmes d'assainissement**. 13% de la population est en système d'Assainissement non Collectif (ANC) sur le bassin ; il est nécessaire de connaître l'état des systèmes et de les **mettre en conformité**.

Proposition d'ajout/modification d'objectifs/sous objectifs ?

4. ENJEU MILIEUX

Le Bassin versant de la Siagne possède des caractéristiques contrastées en rapport avec les milieux aquatiques, l'état écologique des masses d'eau ainsi que les continuités écologiques et sédimentaires. Tout d'abord de très nombreux milieux naturels classés au registre des Zones Naturelles d'Intérêt Floristique et faunistique (ZNIEFF) ou au titre de Natura 2000 existent. De plus certaines masses d'eau à l'amont sont indiqués comme réservoir biologique ou maintien du très bon état.

Néanmoins, d'autres masses d'eaux présentent des problématiques fortes en matière de restauration des continuités écologiques et sédimentaires, de pressions hydromorphologiques importantes ou d'artificialisation importante des débits des cours d'eau, associées à un risque de déséquilibre quantitatif. On note également la présence d'espèces invasives ou encore des rejets ponctuels pouvant déséquilibrer les milieux et les populations faunistiques associées.

Retour sur les résultats de l'atelier :

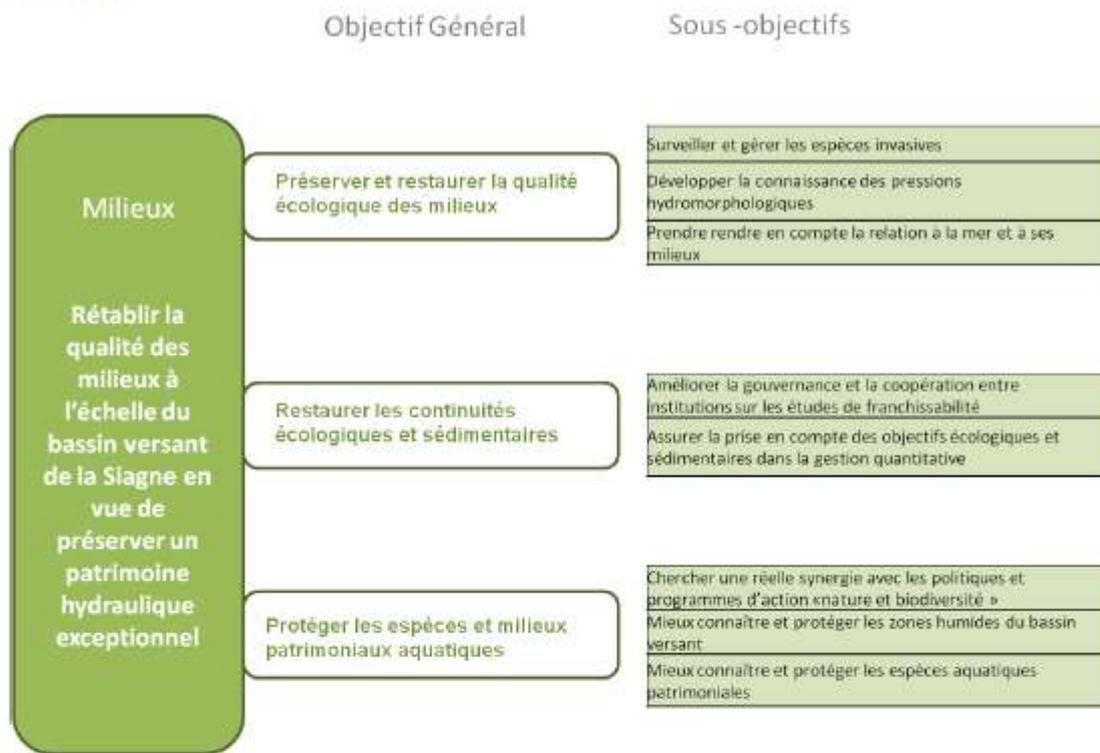
La présentation et l'analyse des liens usages /pressions aux participants a permis de formuler l'enjeu global de la manière suivante :

Protéger et rétablir la qualité des milieux à l'échelle du bassin versant de la Siagne en vue de préserver un patrimoine exceptionnel.

Pour répondre à cet enjeu global, les participants ont exprimé ce qui illustre selon eux le problème/la préoccupation sur le bassin versant. De cet exercice sont ressortis :

-  L'importance des milieux naturels et aquatiques, notamment à l'amont, véritable patrimoine à préserver ;
-  La gestion des espèces invasives à l'heure actuelle se fait lors de l'entretien des berges par les institutions compétentes. Néanmoins cela engendre des coûts importants sans grand résultat. Il est nécessaire d'impliquer les propriétaires privés et de développer une stratégie à l'échelle du bassin ;
-  Sur la problématique des continuités écologiques et sédimentaires, il est nécessaire d'améliorer la « gouvernance ». Il a donc été proposé de mieux gérer les études relatives à la franchissabilité des obstacles par les poissons notamment, en donnant clairement l'anguille comme espèce prioritaire mais également en organisant un pilotage concerté de ces études ;
-  La problématique des ruissellements en cas de fortes pluies a également été fortement soulignée, avec un besoin de développement des connaissances et outils, pour les vallons secs notamment ;
-  Il est nécessaire de développer la relation à la mer, pour comprendre la Siagne comme un facteur agissant également sur la qualité du milieu marin et des espèces et habitats associés.

Les réflexions menées dans le cadre de l'atelier nous permettent de schématiser l'enjeu « milieux » comme suit :



► Figure 3. Objectifs et sous-objectifs répondant à l'enjeu « milieux » sur le BV

La reconnaissance de l'importance à l'échelle du bassin versant de la richesse que constitue la qualité écologique des milieux s'exprime notamment par la meilleure connaissance et la prise en compte de ces derniers, à travers l'objectif général proposé: Préserver et restaurer la qualité écologique des milieux.

Pour cela, il convient de développer la surveillance et la gestion des espèces invasives. En effet, la gestion des espèces invasives à l'heure actuelle se fait lors de l'entretien des berges par les institutions compétentes. Néanmoins, cela engendre des coûts importants sans grand résultat. Il est nécessaire d'impliquer les propriétaires privés et de développer une stratégie à l'échelle du bassin. Par exemple, un travail de sensibilisation et d'information auprès des propriétaires privés est nécessaire, ainsi que de travailler à la source sur des interdictions en jardinerie, animalerie etc.

Il est également nécessaire de développer la connaissance des pressions hydromorphologiques. En effet, si l'état des lieux et les travaux menés dans le cadre de la DCE soulignent l'importance de ces pressions, elles sont encore insuffisamment caractérisées. Une étude globale à l'échelle du bassin versant est notamment préconisée par les participants de l'atelier.

Enfin, d'une manière plus générale, un des sous-objectifs identifiés est de mieux prendre en compte la relation à la mer et à ses milieux. Les travaux menés dans le cadre du Contrat de baie indiquent la Siagne comme un des contributeurs majeurs à la qualité de l'eau et des milieux côtiers et marins. Cette perception « vue du milieu récepteur » marin doit être complétée dans les travaux du SAGE Siagne par une meilleure compréhension des effets du bassin versant de la Siagne sur le milieu marin et les espèces qu'il abrite.

Un second objectif général est défini sur le bassin versant : Restaurer les continuités écologiques et sédimentaires.

En effet, avec 46 ouvrages listés dans le recensement des obstacles à l'écoulement, mais également de par l'identification de masses d'eau à l'aval à enjeu pour la migration de l'anguille et des cyprinidés d'eau vive, cette problématique « continuités » constitue un véritable défi pour l'atteinte des objectifs environnementaux de la DCE notamment.

Pour répondre à cet enjeu, il sera tout d'abord nécessaire d'améliorer la gouvernance et la coopération entre institutions sur les études de franchissabilité. En effet, l'éclatement trop important des compétences et le manque d'information sur les espèces repères ont été, par le passé, un frein aux possibilités d'action et à la compréhension globale. Il est donc proposé de mieux gérer les études relatives à la franchissabilité des obstacles par les poissons notamment, en donnant clairement l'anguille comme espèce prioritaire mais également en organisant un pilotage concerté de ces études.

D'autre part, un second sous-objectif proposé est de pouvoir assurer la bonne prise en compte des objectifs écologiques et sédimentaires dans la gestion quantitative. En effet, à l'heure actuelle, les pressions quantitatives et la notion de débits réservés sont des facteurs primordiaux sur le bassin versant pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Des actions doivent être identifiées pour garantir suffisamment d'eau pour les milieux, tout en acceptant des priorités parfois différentes en situation de crise (sécheresse...).

Enfin, un troisième objectif général est proposé : Protéger les espèces et milieux patrimoniaux aquatiques.

Si la richesse patrimoniale du bassin versant (notamment sur la partie amont) est actuellement reconnue, au travers notamment des très nombreux espaces protégés ou classés aux titres des ZNIEFF ou de Natura 200, il convient cependant de chercher une réelle synergie avec les politiques et programmes d'action « nature et biodiversité ». A l'heure actuelle, les politiques de gestion de l'eau et des espaces naturels sont encore trop cloisonnés, depuis le partage de connaissance jusqu'à la définition de programmes de gestion associés. Il est donc nécessaire de développer des interactions plus fréquentes entre les institutions et personnels impliqués dans ces politiques et outils.

Un second sous-objectif vient illustrer le premier ; on constate sur le bassin versant de la Siagne une relative méconnaissance sur les zones humides du territoire, tout du moins par les gestionnaires de l'eau. Il convient donc de mieux connaître et protéger les zones humides du bassin versant.

Enfin, d'une manière plus générale, le SAGE Siagne à l'échelle du bassin versant se doit de contribuer à mieux connaître et protéger les espèces aquatiques patrimoniales. En effet, à travers les travaux et études mais également les leviers d'actions qu'un SAGE peut engendrer sur le territoire, il sera nécessaire de prendre en compte les espèces aquatiques, notamment par des actions de développement de la connaissance (écrevisses autochtones, inventaires floristiques...). En visant l'atteinte des objectifs environnementaux de la DCE, les actions locales de gestion de l'eau se doivent d'accompagner la connaissance et la prise en compte des espèces aquatiques associées.

Proposition d'ajout/modification d'objectifs/sous objectifs ?

5. ENJEU QUANTITE

La ressource en eau du bassin de la Siagne est de plus en plus soumise à un conflit entre besoins liés à la croissance démographique et au développement économique d'une part, et besoins des milieux d'autre part. 56 millions de m³ sont prélevés chaque année sur le bassin, essentiellement pour l'AEP, dont la demande pourrait augmenter de 9 à 20% d'ici 2027. Aujourd'hui, 90% de ces prélèvements se font en surface ; or, sur les 8 cours d'eau déjà soumis à des risques prélèvements, les débits réservés devront désormais atteindre 1/10^e du module pour garantir les débits écologiques. Cette problématique est d'autant plus prégnante en période estivale où la ressource est moindre et la demande en eau à son maximum. En plus du risque de restrictions et de pénuries face à la demande, cette situation peut générer des coûts et nécessite une gouvernance efficace sur le partage et la gestion des transferts. Si les eaux souterraines ne présentent pas de risque quantitatif, les ressources disponibles et les relations existant avec les eaux superficielles sont mal connues.

Les volumes prélevables sur le lac de Saint Cassien permettent quant à eux de mobiliser de l'eau pour l'AEP sans impacter directement les milieux et d'offrir un soutien d'étiage et une recharge de la nappe en aval ; cependant, le caractère multi-usage du lac génère d'autres problématiques liées à la quantité : variation de la côte liée à l'activité hydroélectrique et impact sur le tourisme, perturbations hydrologiques à l'aval...

Retour sur les résultats de l'atelier : groupe « partage de la ressource »

Pour répondre à ces problématiques, les participants proposent de définir plusieurs objectifs :

 Connaître la ressource et les enjeux

La connaissance de la ressource, des pressions et des enjeux apparaît indispensable à un partage pertinent et accepté par tous les acteurs. Créer cette connaissance est nécessaire à sa diffusion et in fine à l'établissement et l'acceptation de règles de partages.

 Construire une culture partagée de l'eau sur le territoire

L'un des enjeux qui ressort comme prioritaire concerne le partage d'une « culture de l'eau » sur le territoire. Par « culture de l'eau », on entend la connaissance et la considération par l'ensemble des citoyens et usagers de l'importance de la préservation de la ressource en eau et des enjeux liés.

 Définir les règles de partage de la ressource

Cet enjeu est inhérent au problème de partage. Des actions sont déjà « dans les cartons » ou du ressort d'autres études/travaux pour définir des règles de partage en temps de crise et en temps « normal ».

 Diminuer la demande s'exerçant sur la ressource en eau potable

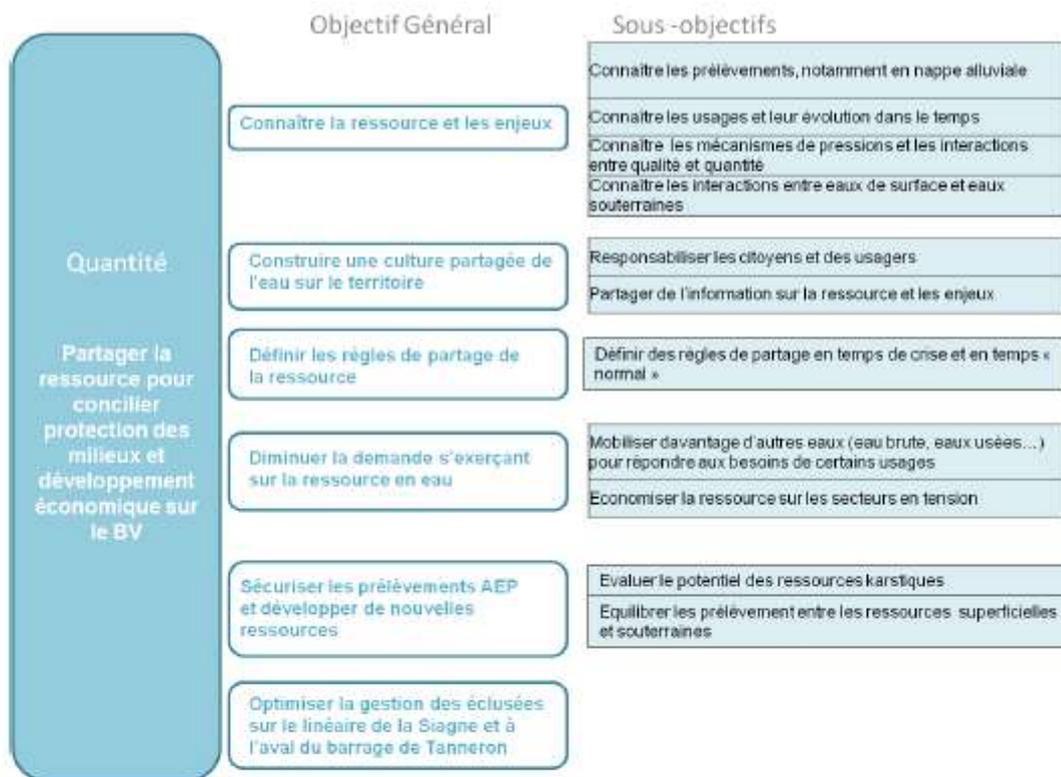
Afin d'amoindrir les tensions s'exerçant sur la ressource, des eaux brutes, usées... etc peuvent être mobilisées pour répondre aux besoins de certains usages.

 Sécuriser les prélèvements AEP et développer de nouvelles ressources

Face aux tensions entre besoins des milieux et des différents usages et aux risques de pénuries, la sécurisation des prélèvements pour l'AEP est jugée essentielle. Développer de nouvelles ressources peut y contribuer.

 Optimiser la gestion des éclusées sur le linéaire de la Siagne, et du barrage de Tanneron en particulier

Les éclusées sont identifiées comme un facteur important de modulation des débits des cours d'eau. Une gestion plus optimale doit permettre de mieux répondre aux problématiques quantitatives.



► Figure 2. Objectifs et sous-objectifs répondant à l'enjeu « quantité » sur le BV.

Les ressources du bassin de la Siagne restent en partie méconnues, notamment les eaux souterraines : 2 stations piézométriques seulement fournissent des informations quantitatives. Les interactions entre eaux de surface et eaux souterraines restent peu étudiées. Concernant les pressions s'exerçant sur la ressource, les données manquent sur les prélèvements agricoles et domestiques, notamment les forages. Une étude, dite « ressource » est en cours et permettra d'apporter un certain nombre d'éléments de réponse, mais d'autres resteront à fournir. La **connaissance des prélèvements** en nappe alluviale, le suivi de l'évolution des **usages**, la connaissance des **mécanismes de pressions** et des **interactions entre surface et souterrain** restent à approfondir pour répondre à l'enjeu de partage de la ressource.

Au-delà de la connaissance manquante, l'ambition de construire une « culture de l'eau » partagée sur le territoire se heurte à des écueils : si la population du bassin garde en mémoire les récits d'un temps où l'on manquait d'eau, on constate que les consommations individuelles comptent parmi les plus élevées de France (114m³/hab/an) et que l'accès à l'information sur l'état de la ressource et de ses enjeux est perfectible. **Responsabiliser les citoyens et usagers** et **partager l'information** sont donc des éléments clé de réponse à l'enjeu « quantité ».

Si la sensibilisation est nécessaire, le partage de la ressource doit aussi se doter de règles. Non encore définies sur le bassin de la Siagne, elles feront l'objet des conclusions de l'étude « ressource » en cours. Une distinction « **situation de crise** » sera à prévoir sur un territoire où les pénuries et excès sont fréquents.

Partager la ressource disponible entre les usages n'est pas la seule manière de concilier développement économique et protection des milieux. Une réévaluation des besoins des activités anthropiques est également envisageable, et peut constituer un premier niveau d'action. Aujourd'hui,

les prélèvements en eau atteignent 56 millions de m³ sur le bassin ; 90% correspondent à l'AEP, et au vu des consommations individuelles, un objectif **d'économie d'eau** peut être fixé pour diminuer la demande sur les zones en tension. Par ailleurs, si l'AEP répond à une demande croissante des ménages, elle alimente aussi des industries, golfs, terrains de sport, parcelles agricoles et jardins. Diminuer les tensions sur la ressource mobilisée pour l'AEP peut s'envisager via l'utilisation **d'autres formes d'eau pour ces usages** : eau brute, eaux usées réutilisées... Des études débutent en ce sens sur plusieurs secteurs.

Malgré ces efforts, la hausse de la demande en eau d'ici 2027 sera difficile à contenir. Or, les autorisations de prélèvements pour l'AEP étant liées à l'évolution des débits réservés pour les cours d'eau, la sécurisation des prélèvements se révèle être un réel défi et devra nécessiter **l'identification de nouvelles ressources** pour alimenter le Système Siagne. Des projets comme celui du forage Barrière 3 et la liaison Verdon-Saint Cassien y contribuent déjà. Aujourd'hui méconnues et inexploitées, les ressources **karstiques** pourraient être une piste à explorer. Une réflexion sur **l'équilibre entre prélèvements en surface et souterrains** (10% aujourd'hui) sera à mener.

Enfin, partager la ressource entre usages et milieux implique que l'utilisation par certains peut en impacter d'autres. **Les éclusées** dues à l'activité hydroélectrique, présente sur le linéaire de la Siagne sont ainsi identifiées comme un facteur important de modulation des débits des cours d'eau, ce qui impacte la vie aquatique. Une **gestion optimale** est donc souhaitable.

Proposition d'ajout/modification d'objectifs/sous objectifs ?

6. ENJEU RISQUES

Les risques, à l'échelle du bassin, sont liés à la qualité de l'eau (avancée du biseau salé, pollution et contamination), à la quantité (rupture de barrage, assèchement de cours d'eau ou au contraire inondation, ruissellement et non sécurisation de la ressource AEP) et à la gouvernance (incohérence des politiques d'aménagements, réglementation inadapté). En ce sens cet enjeu est transversal et ne concerne pas seulement la prévention et la gestion des inondations selon une problématique purement quantitative prise sous l'angle technique.

L'approche par les risques se révèle intéressante parce qu'elle intègre au niveau du territoire l'ensemble des problématiques, qu'elles soient quantitatives, qualitatives ou de gouvernance en lien avec les politiques d'aménagement du territoire. Elle permet de mettre en évidence comment les risques quantitatifs et qualitatifs sont liés. Elle questionne enfin le statut particulier des vallons secs.

Il est également important, pour correctement appréhender cet enjeu, de considérer les influences liées au changement climatique qui doit se traduire à plus ou moins brève échéance par une recrudescence d'évènements extrêmes (orages et précipitations intenses sur un court délai), et à la poursuite de l'urbanisation en aval et vers l'amont, qui accroît l'imperméabilisation des sols et donc la rapidité du ruissellement et augmente les zones à risque.

Retour sur les résultats de l'atelier :

Partant de la définition du risque, telle que donnée par la Directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, c'est-à-dire la combinaison de l'aléa et des enjeux, le groupe a été invité à qualifier les risques qu'il voyait pour les territoires de la Siagne dans les années à venir/à l'horizon 2027. Les propositions de chacun ont été validées, regroupées par « famille » et positionnées sur un axe d'importance croissante du risque. Ces résultats ont ensuite été comparés aux risques qui avaient été pré-identifiés au cours de l'état des lieux. Le tableau suivant synthétise l'appréhension des risques faite par les participants.

► Tableau 1. Caractérisation du risque sur le bassin de la Siagne : nature, conséquences et niveaux de risque

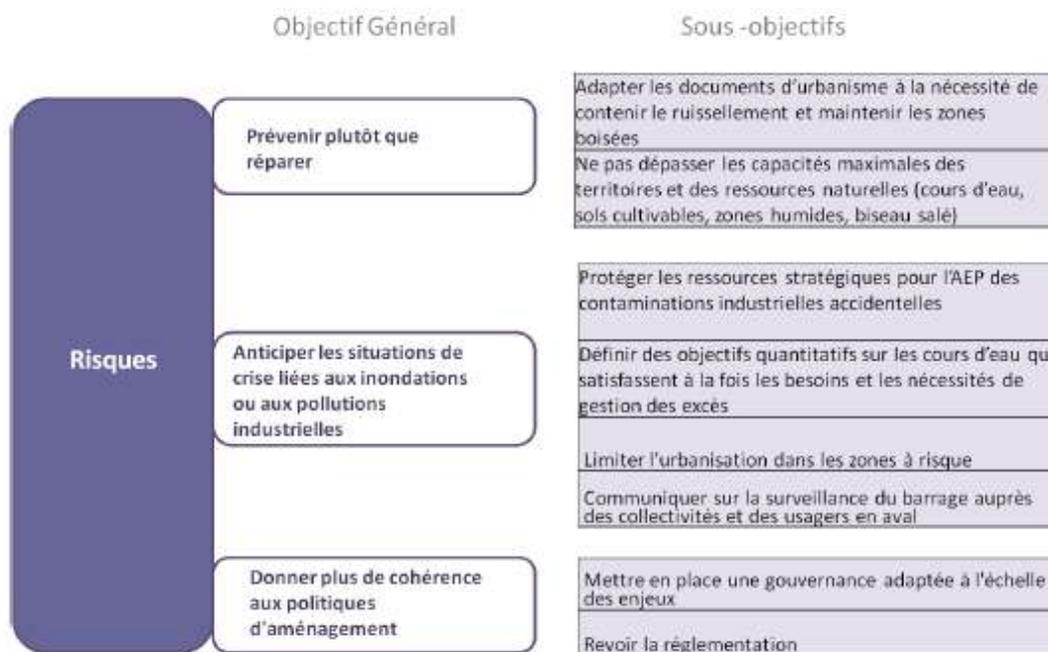
Niveau de risque	-				+
	Risques quantitatifs				
Nature du risque	Rupture du barrage de St Cassien	Assèchement des cours d'eau	Ruissellement <i>500 vallons dans le 06</i>	Inondations <i>Pégomas à Mandelieu, remblai de l'AS, le Béal, le Barreau</i>	Non sécurisation de la ressource AEP
Conséquences =>		Epuisement de la ressource	Mouvements de terrain	Submersions ; destructions équipements, délocalisation de populations	Rupture d'alimentation
Explications =>		Surpopulation ; Changement climatique	Imperméabilisation des surfaces ; Stérilisation des sols * ; pertes de surfaces boisées ; changement climatique		Absence de ressource (ou/et d'infrastructure) alternative (au moins temporaire)
			Défaut d'entretien des cours d'eau ; Moindre optimisation hydraulique des ouvrages		<i>St Vallier, Ginasse, CCPE</i>
	Risque quantitatif et qualitatif		Disparition de zones humides		
	Risques qualitatifs				
Nature du risque		Avancée du biseau salé*		Pollutions / contaminations	
Conséquences =>		Contamination de la nappe alluviale		Epidémies ; rupture d'alimentation	
Explications =>		Déséquilibre prélèvements / recharge de la nappe alluviale		Rejets STEP ; accident industriel ; ruissellement <i>Plaine de Fayence, basse vallée de la Siagne, Grand Vallon, mer</i>	
	Risque Qualitatif et gouvernance		Coordination des acteurs <i>FPRT par établissement SEVESO (coordination DREAL) En situation de crise cellule ad hoc (préfet coordinateur)</i>		
	Risques liés à la gouvernance				
Nature du risque		Aménagements incohérents	Règlementations	Contestation de l'usage (ou/et des servitudes)	
Conséquences =>		Inefficacité, inadaptation		Dysfonctionnements, affaiblissement de l'autorité	
Explications =>		Non concertation	Déconnectées des problématiques locales	Tensions	

Trois grands objectifs ont été cités pour répondre aux enjeux liés aux risques identifiés dans ce tableau :

- 🌊 Prévenir plutôt que réparer
- 🌊 Anticiper les situations de crise liées aux inondations ou aux pollutions industrielles
- 🌊 Donner plus de cohérence aux politiques d'aménagement

Les enjeux de sécurisation des ressources AEP sont déclinés sous le volet « quantité ».

Les réflexions menées dans le cadre de l'atelier nous permettent de schématiser l'enjeu « Risques » comme suit :



► Figure 3. Objectifs et sous-objectifs répondant à l'enjeu « risques » sur le BV

Prévenir plutôt que réparer les dégâts causés par les risques passe par l'adaptation des documents d'urbanisme à la nécessité de contenir le ruissellement. Cela sous entend une logique d'analyse des surfaces imperméabilisées à l'échelle du bassin et la prise en compte des capacités maximales des territoires et des ressources naturelles.

Considérant les activités industrielles (27 ICPE SEVESO, industrie chimique etc) et les inondations historiques qui ont déjà eu lieu, il est important d'anticiper les situations de crise liées aux inondations ou aux pollutions industrielles en vue d'adapter la gestion et de minimiser les dégâts, cela en amont des communes potentiellement touchées. Pour ce faire, il apparaît nécessaire de mettre en oeuvre des mesures permettant de protéger les ressources AEP stratégiques des contaminations industrielles, d'assurer un processus de concertation permettant de définir des objectifs quantitatifs sur les cours d'eau (satisfaire les besoins et les excès en matière de débit), de limiter l'urbanisation sur les zones à risque, et de communiquer sur la surveillance du barrage auprès des collectivités et des usagers de l'aval; en effet, le risque d'éventuelles ruptures de barrage (Saint-Cassien, qui se déverse dans le Biançon, et Tignet-Tanneron qui se déverse dans la Siagne) est connu.

Un des points faibles du bassin de la Siagne en ce qui concerne le risque inondation reste la complexité de l'organisation des responsabilités des différents maitres d'ouvrages, rendant la coopération et l'action concertée plus difficile à mettre en place. Il semble donc essentiel de donner plus de cohérence aux politiques d'aménagement car la gestion du risque inondation doit se faire de manière concertée sur le bassin versant de la Siagne entre les différents acteurs et collectivités concernées. En ce sens, l'objectif de mise en oeuvre d'une gouvernance adaptée à l'échelle des enjeux et celui de révision de la réglementation semble être des leviers prioritaires.

Proposition d'ajout/modification d'objectifs/sous objectifs ?

7. ENJEU GOUVERNANCE ET FINANCEMENTS

La question de la gouvernance est centrale sur le bassin de la Siagne. A cheval sur deux départements, présentant une dimension amont-aval, déversant sur la mer, la gestion de l'eau et des milieux du bassin demande la construction d'une gouvernance et d'une organisation du financement spécifiques et adaptées à ce contexte. La division départementale peut impliquer des différences dans la réglementation pour la même ressource et les acteurs institutionnels sont dans l'obligation de se coordonner ; les politiques de développement des collectivités territoriales peuvent être liées sans qu'un espace politique ne permette de les discuter ; la faisabilité opérationnelle de la gestion est dépendante de cofinancements plus nombreux... Par ailleurs, les politiques et la gestion de l'aménagement et du cycle de l'eau de l'amont et de l'aval sont liées sans que des espaces de coordination intègrent l'ensemble des problématiques et des secteurs. Enfin, du fait de son fonctionnement hydrogéologique, mais également des aménagements opérant des transferts d'eau, la gestion du bassin de la Siagne est fortement liée aux bassins versants voisins.

Retour sur les résultats de l'atelier

Pour répondre à ces problématiques, les participants à l'atelier ont proposé plusieurs orientations s'appliquant aux différentes thématiques (quantité, qualité, risques) et aux masses d'eau (lac notamment).

Un enjeu de gouvernance est clairement identifié pour répondre à l'objectif de partage de la ressource. Ce partage, et la gouvernance de la gestion de la ressource et des milieux, doivent être réfléchis et mis en place à la « bonne » échelle. Plusieurs échelles sont à considérer :

- le bassin,
- le système Siagne,
- des territoires à enjeux particuliers, comme le lac,
- des échelles spécifiques à certains enjeux, comme le risque inondation (sur lesquelles la mise en cohérence des politiques d'aménagement est nécessaire).

Les interfaces avec les autres espaces, comme la mer, sont aussi à inclure dans la réflexion.

Une question est posée : avec qui doit se construire cette gouvernance ? Ceux qui utilisent la ressource et/ou ceux qui sont impactés par les évolutions d'usages ? Les acteurs non institutionnels sont mentionnés comme des acteurs à ne pas oublier dans cette construction. Dans tous les cas, les conditions d'une gouvernance efficace sont à établir.

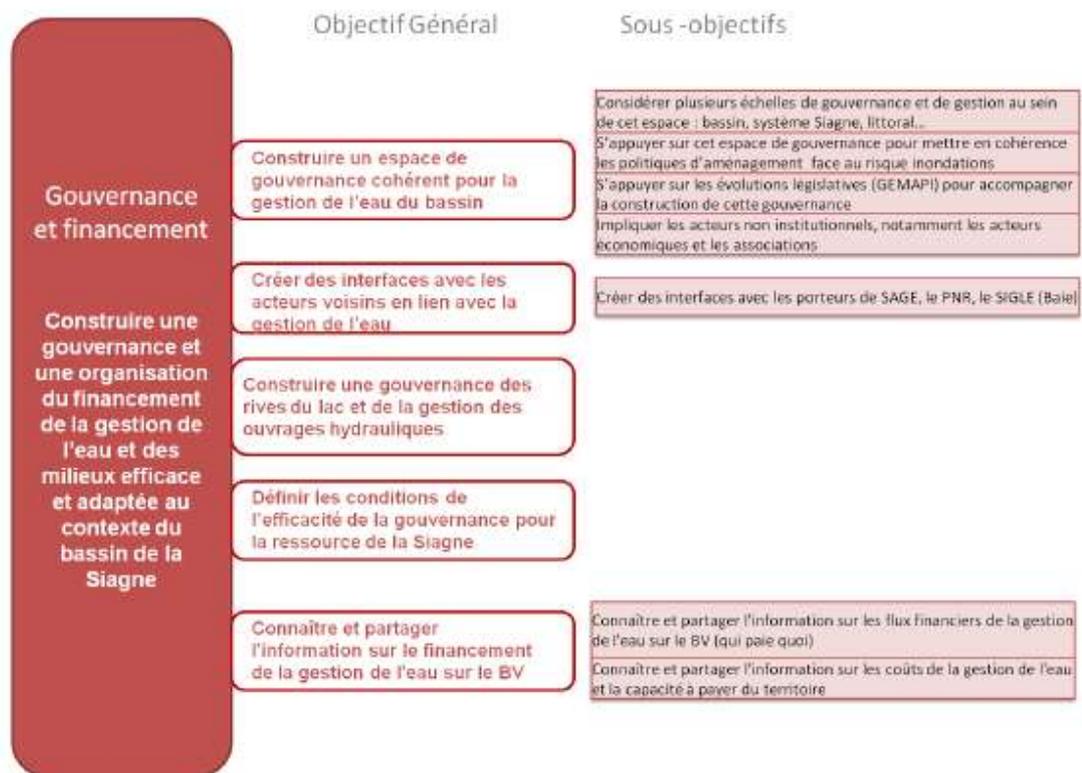
La dynamique à l'œuvre dans le cadre des évolutions législatives est présentée comme une opportunité à saisir.

Un autre enjeu relatif au partage de la ressource concerne le financement. Sur ce point, l'état des lieux de la situation actuelle est nécessaire (et en cours). Il s'agit de savoir, pour aujourd'hui et pour le futur :

- Qui finance quoi ?
- Quels sont les coûts liés à la gestion de l'eau et des milieux ?
- Quelle est la capacité à payer du territoire ?

Un enjeu de solidarité territoriale (notamment entre l'amont et l'aval) est mentionné.

Le besoin de partager l'information est prégnant sur la question des financements.



► Figure 4. Objectifs et sous-objectifs répondant à l'enjeu « gouvernance et financements » sur le BV

La gestion de l'eau et des milieux du bassin versant de la Siagne est orpheline d'un ou plusieurs espaces de gouvernance aux échelles adaptées et sur lesquels des politiques cohérentes peuvent être mises en oeuvre.

Trois syndicats sont aujourd'hui en charge de la gouvernance du « grand cycle de l'eau » : le SIVU de la Haute Siagne, porteur SAGE, le SISA, en charge de la lutte contre les inondations et du portage du Programme d'Action de Prévention des Inondations, et le SIGLE, porteur du Contrat de Baie des Golfes de Lérins. Cette structuration en trois syndicats évoque un certain morcellement et des difficultés de mise en cohérence entre la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations, et entre les besoins de l'amont, de l'aval du bassin versant et de son milieu récepteur. Le SIVU est par ailleurs la seule institution réunissant les deux côtés de la frontière (sans toutefois couvrir l'ensemble du périmètre hydrographique). Dans le cadre des **évolutions législatives** en cours (compétence GEMAPI), une opportunité pour la construction d'une gouvernance plus adaptée est à saisir. Par ailleurs, des **acteurs non institutionnels** - économiques, associatifs, de développement territorial - sont aussi concernés par la gestion des ressources en eau et devraient être intégrés au sein de cette structure de gouvernance. Des politiques, comme celles de **l'aménagement**, sont étroitement liées à la gestion de l'eau (lien avec le risque inondation, la protection de la qualité de l'eau et des milieux, les demandes en eau...); elles doivent pouvoir être intégrées et trouver un espace pour se **mettre en cohérence aux échelles adéquates**.

Au-delà de ses frontières hydrologiques, le bassin versant de la Siagne est intégré et interagit avec les territoires qui l'entourent, notamment du fait de transferts d'eau pour l'AEP vers le Var (Argens) et

depuis les Alpes Maritimes (Loup); on parle de « **Système Siagne** ». **Plusieurs échelles** sont donc à considérer pour construire une gouvernance de la gestion des ressources du bassin.

Par ailleurs, certaines espaces demandent la mise en œuvre d'une gouvernance spécifique : c'est le cas du **lac de Saint Cassien**, ressource multi-usage impliquant différents acteurs et gestionnaires. Actuellement, aucun organe de gouvernance n'est en place pour la gestion des rives du lac ; une convention a cependant été signée entre EDF et la communauté de communes du Pays de Fayence sur l'utilisation des berges.

Plus ou moins directement liés par la ressource, le bassin de la Siagne et d'autres territoires partagent des enjeux et objectifs de gestion de l'eau et des milieux ; les **interfaces** avec ces autres espaces (Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, baie, autres bassins versants...) sont néanmoins limitées et les relations avec les structures qui les gèrent (porteuses de SAGE, PNR, SIGLE) mériteraient d'être développés.

Si la construction d'une gouvernance adaptée apparaît essentielle sur la Siagne, les **conditions de l'efficacité de cette gouvernance** restent aujourd'hui à définir : elles peuvent par exemple porter sur la nature et la forme de l'organe de gouvernance, son rôle et son mode de fonctionnement, la clarification des rôles et responsabilités des acteurs, les règles et processus de décision, la coordination des financements, l'accès et la diffusion d'information, le mode d'évaluation des actions menées etc.

Enfin, la mise en place d'une organisation efficace du financement de la gestion des ressources du bassin nécessite de combler le manque de connaissance actuel sur les financements. Le diagnostic en cours doit pouvoir contribuer à produire et partager de la connaissance sur les **flux financiers à l'échelle du bassin** ; l'actualisation de cette connaissance et son partage au cours du temps sont à prévoir. Les **coûts de la gestion des ressources** et leur confrontation à la **capacité à payer du territoire** restent opaques et leur connaissance partagée sera nécessaire à la prise de décision, à l'efficacité de la gouvernance et in fine à la gestion des ressources.

Proposition d'ajout/modification d'objectifs/sous objectifs ?



Édito :

La gestion d'un outil tel que le SAGE concentre en elle tout ce qui rend l'exercice des responsabilités publiques à la fois difficile et passionnant.

Par-delà les frontières, les élus de l'est Varois et de l'ouest des Alpes-Maritimes ont su s'organiser pour se retrousser les manches et relever tous ensemble ce défi au confluent d'enjeux qui sont à la fois la préservation de l'environnement, la continuité du service public, la définition d'un tourisme intelligent pour demain. Cette lettre est l'un des outils par lesquels nos travaux sont partagés : il ne tient qu'à ses lecteurs d'y apporter toute leur contribution !

François CAVALLIER
Président de la CLE



La Siagne : un château d'eau à préserver

Le **bassin versant de la Siagne** abrite des milieux remarquables et **spécifiques** dus à la nature des reliefs, aux circulations de l'eau et à un climat méditerranéen combiné à un climat montagnard.

La Siagne et ses principaux affluents (Siagne de la Pare, Siagnole de Mons, Biançon) sont un « **château d'eau** » utilisés depuis le 1er siècle de notre ère pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation. Ils constituent une **ressource stratégique** tant pour l'ouest du pays grassois que pour l'est du pays varois.

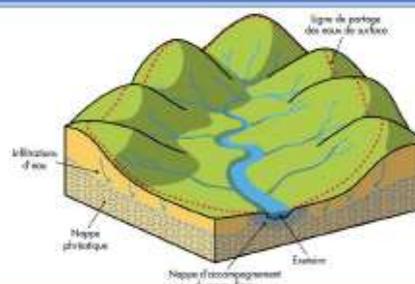
La **nature et le fonctionnement des cours d'eau**, leur **aménagement pour l'hydroélectricité**, leurs **crues violentes** s'opposent à une **occupation intense du bassin** alors que l'urbanisation concentrée en aval ne cesse d'augmenter pour gagner aujourd'hui les terres en amont.

Conscients des enjeux et des pressions sur le bassin versant de la Siagne, les **acteurs locaux** se sont depuis les **années 1930** déjà investis dans une **démarche de lutte et de protection contre les inondations**.

Aujourd'hui, mandaté par l'État, les élus du **Syndicat Interdépartemental et Intercommunal à Vocation Unique (SIIIVU) de la Haute Siagne** se sont engagés dans la **gestion concertée de la ressource en eaux et des milieux aquatiques** pour l'ensemble du bassin versant de la Siagne au travers d'un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**.

La notion de bassin versant :

Un bassin versant est une zone de collecte des eaux, limitée par un contour à l'intérieur duquel toutes les eaux s'écoulent en surface et en souterrain vers un exutoire commun, dans notre cas la mer Méditerranée. Le bassin versant de la Siagne est présenté page suivante



Les principaux enjeux du SAGE de la Siagne

Plusieurs enjeux ont été pré-identifiés sur le bassin versant de la Siagne :

Amélioration de la qualité de l'eau :

- Amélioration et protection de la qualité des sources, des nappes et des cours d'eau
- Identification et limitation des pollutions
- Amélioration du traitement des pollutions
- Maîtrise et valorisation des boues de stations d'épuration

Gestion de la ressource en eau :

- Équilibre entre préservation des milieux aquatiques et satisfaction des usagers
- Meilleure gestion hydraulique des ouvrages

Restauration de la continuité écologique :

- Diagnostic et définition des actions à mener
- Amélioration du transport des sédiments
- Amélioration de la circulation des espèces piscicoles (truite, barbeau, blageon, alose, anguille, ...)

Préservation et valorisation du patrimoine naturel :

- Lutte contre les espèces aquatiques envahissantes (Myriophylle, Jussie, Écrevisse Américaine, Tortue de Floride)
- Amélioration de la gestion piscicole
- Contrôle de la fréquentation des sites
- Préservation et valorisation des zones humides

Gestion des risques d'inondation :

- Prévention des inondations
- Problématique des eaux pluviales
- Prise en compte de l'eau dans l'aménagement des territoires

Une gestion locale concertée entre tous les acteurs du territoire doit être instaurée afin de trouver un équilibre entre le développement du territoire, une sollicitation grandissante de la ressource en eau et sa préservation ainsi que celle des milieux. Tout ceci en respectant la législation en vigueur.

Qui s'occupe du SAGE ?

• Un syndicat Interdépartemental et Intercommunal à Vocation Unique

Structure porteuse du SAGE et maître d'ouvrage des études

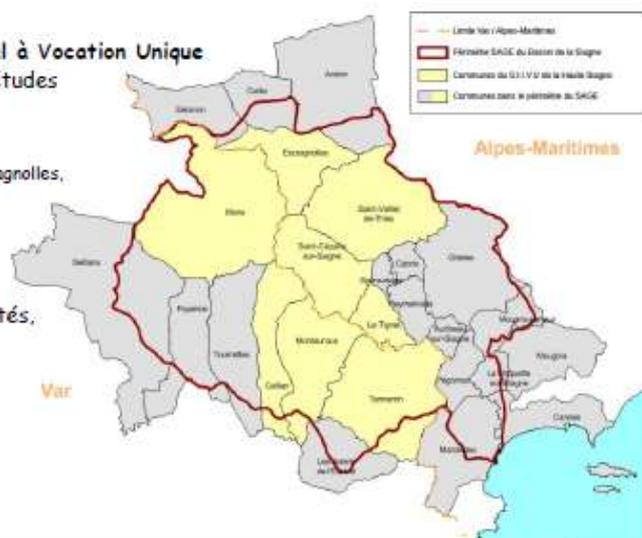
→ Le SIIUV de la Haute Siagne

(8 communes du Var et des Alpes-Maritimes : Callian, Escagnolles, Le Tignet, Mons, Montauroux, Tanneron, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiery)

• Une Commission Locale de l'eau (CLE)

Organe de décision du SAGE qui réunira des collectivités, usagers et services de l'Etat constituée par l'arrêté préfectoral du 14 mai 2013.

La CLE a été installée le 11 juin 2013, elle a élu son président et a choisi sa structure porteuse pour l'élaboration du SAGE.



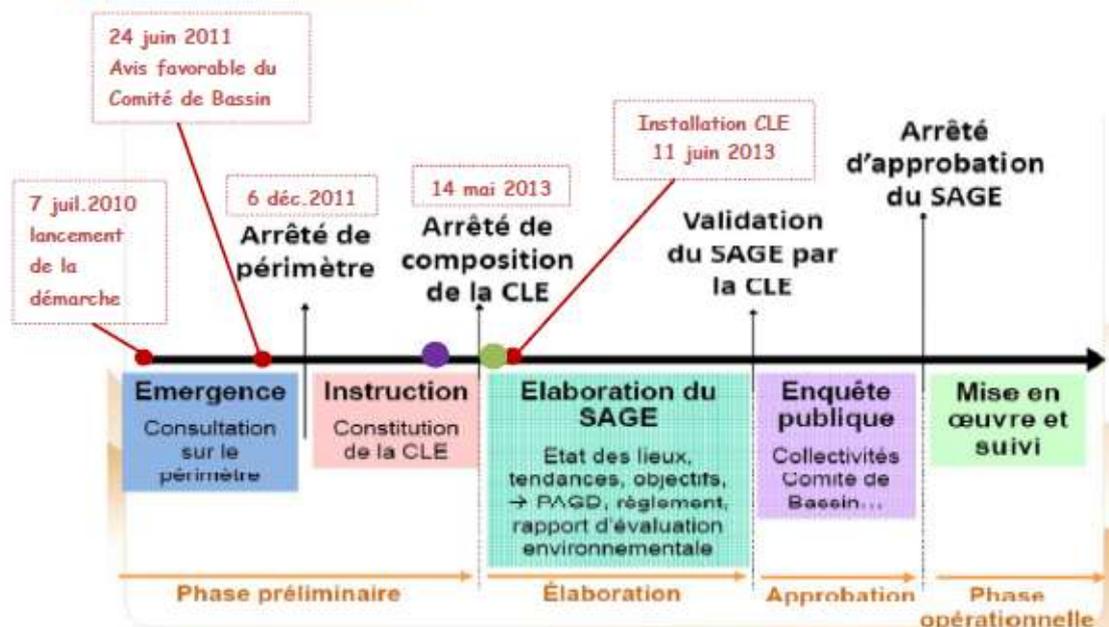
La CLE est composée de trois collèges :

- le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux,
- le collège des usagers, organisations professionnelles et associations,
- le collège de l'État et de ses établissements publics.



Les étapes et l'état d'avancement du SAGE

Les dates importantes



 Lancement de l'étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne » en janvier 2013

 Lancement de l'étude « Élaboration de l'état des lieux du SAGE Siagne » en juin 2013

Les études lancées dans le cadre de l'élaboration du SAGE

« Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne »

Bureau d'étude : ARTELIA - Durée : 2 ans

Objectifs :

- Améliorer et optimiser la ressource en eau entre les différents usagers en déterminant la ressource en eau disponible au cours de l'année, en effectuant un bilan des prélèvements présents sur le bassin versant de la Siagne, en quantifiant les besoins du milieu ;
- Anticiper les changements globaux futurs et les potentielles situations de crise.

Résultats :

- Trouver un équilibre entre l'utilisation de la ressource, le développement du territoire et la préservation d'un milieu remarquable ;
- Proposition de scénarios de répartition des volumes prélevables entre les usagers de la ressource, supports de solutions de gestion de la ressource.

« Élaboration de l'état des lieux du SAGE Siagne »

Bureaux d'étude : ACTEon/OIEAU - Durée : 2 ans

Quatre phases principales :

- un **état initial** (collecte et analyse des données: caractérisation des masses d'eaux, de la démographie, des usages, pressions et impacts sur la ressource en eau) ;
- un **scénario tendanciel** (évolution future du territoire sans mise en œuvre du SAGE) ;
- une **analyse globale** (relations usages/socio-économie avec l'état des ressources en eau) ;
- des **scénarios alternatifs** (évolution future du territoire avec la mise en œuvre du SAGE).

Résultats :

- Caractérisation du bassin versant de la Siagne (socio-économique, politique, environnementale) et proposition d'évolution du territoire ;
- Aide à l'élaboration des autres documents du SAGE : PAGD et règlement.

Quelques définitions

→ Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) :

- Il définit des objectifs prioritaires sur la thématique de l'eau, des milieux aquatiques et sur les autres enjeux du SAGE ;
- Il met en place des dispositions et des conditions de réalisation pour atteindre les objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- Il propose des actions afin d'atteindre ou de préserver un bon état des eaux sur le bassin versant de la Siagne.

→ Le Règlement

- Il définit des mesures précises permettant la réalisation des objectifs du PAGD ;
- Il définit des priorités d'usage de la ressource en eau ainsi que la répartition de volumes globaux de prélèvement par usage ;
- Il définira les mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, en fonction des différentes utilisations de l'eau ;



Qui finance le SAGE ?

- L'Europe : Programme opérationnel FEDER
Subventionne le poste de chargée de mission SAGE
- L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
Subventionne le poste de chargée de mission SAGE et les études
- Le Conseil Régional PACA
Subventionne les études
- Le Conseil Général du Var
Subventionne les études
- Le SIIVU de la Haute Siagne
- Les collectivités territoriales du bassin de la Siagne



SIIVU de la Haute Siagne
RD 2562 Route de Draguignan - Les Veyans
06530 St-Cézaire-sur-Siagne
Tel : 04.93.66.34.65
E-mail : siivu.haute.siagne@gmail.com

Rédaction : Rosanne PILON

